

UNION ÉCONOMIQUE
ET MONÉTAIRE
OUEST AFRICAINE



RAPPORT ANNUEL 2022

SUR LE FONCTIONNEMENT
ET L'ÉVOLUTION DE L'UNION



Décembre 2022

RAPPORT ANNUEL 2022

**SUR LE FONCTIONNEMENT
ET L'ÉVOLUTION DE L'UNION**

Décembre 2022

Table des matières

Liste des abréviations, sigles et acronymes	6
Liste des tableaux	8
Liste des graphiques	8

RÉSUMÉ DU RAPPORT	9
--------------------------	----------

INTRODUCTION	23
---------------------	-----------

PREMIÈRE PARTIE : SITUATION ÉCONOMIQUE, FINANCIÈRE ET MONÉTAIRE DE L'UNION	25
---	-----------

1.1. Environnement international	26
---	-----------

1.2. Évolution de la situation économique dans l'UEMOA	27
---	-----------

1.2.1. Production	27
1.2.2. Prix et inflation	28
1.2.3. Finances publiques et dette publique	28
1.2.4. Commerce extérieur et balance des paiements	29
1.2.5. Situation monétaire	29

DEUXIÈME PARTIE : ÉTAT D'AVANCEMENT DU PROCESSUS D'INTÉGRATION RÉGIONALE	31
---	-----------

2.1. Gouvernance et convergence économiques	32
--	-----------

2.1.1. Surveillance multilatérale	32
2.1.2. Harmonisation des cadres juridique et comptable	33
2.1.3. Prévisions et études économiques	34
2.1.4. Développement du système statistique régional	35

2.2. Marché commun, liberté de circulation et droit d'établissement	36
--	-----------

2.2.1. Édification du marché commun et développement des échanges commerciaux	36
2.2.2. Surveillance commerciale et régulation du marché des biens et services	39

2.3. Négociations d'accords commerciaux	41
--	-----------

2.3.1. Accords au niveau sous régional ou continental	41
2.3.2. Accords au niveau international	41

2.4. Coordination et financement des chantiers communautaires	42
--	-----------

2.4.1. Programme de coopération	42
---------------------------------	----

2.5. Programme économique régional et politiques sectorielles de l'Union	49
---	-----------

2.5.1. Programme Économique Régional (PER)	49
2.5.2. Aménagement du territoire communautaire	50
2.5.3. Infrastructures et services des transports	54
2.5.4. Promotion du secteur des mines et des hydrocarbures	59
2.5.5. Développement du secteur de l'énergie	60
2.5.6. Développement de l'économie numérique	63
2.5.7. Développement agricole et Sécurité alimentaire	64
2.5.8. Environnement et développement durable	72
2.5.9. Développement du secteur privé	77
2.5.10. Artisanat	78
2.5.11. Culture	78
2.5.12. Tourisme	79
2.5.13. Développement humain	79

2.6. Paix et sécurité dans l'espace UEMOA	83
2.7. Revue annuelle des réformes, politiques, programmes et projets communautaires	85
2.8. Contrôle démocratique et juridictionnel	88
2.8.1. Cour de Justice (CJ)	88
2.8.2. Cour des Comptes (CC)	89
2.8.3. Comité Interparlementaire (CIP)	91
2.9. Activités des organes consultatifs	92
2.9.1. Chambre Consulaire Régionale (CCR)	92
2.9.2. Conseil des Collectivités Territoriales (CCT)	93
2.9.3. Conseil du Travail et du Dialogue Social (CTDS)	94

TROISIÈME PARTIE : GOUVERNANCE INSTITUTIONNELLE

3.1. Cadre d'orientation des actions et interventions de l'Union et recadrage des priorités	96
Axe 1 : Approfondissement des bases de l'intégration économique	98
Axe 2 : Amélioration de l'efficacité des interventions sectorielles :	98
Axe 3 : Consolidation de la gouvernance institutionnelle :	98
3.2. Gestion financière des organes	99
3.2.1. Évolution du budget de l'Union	99
3.3. Programme immobilier de l'UEMOA	101
3.4. Actions stratégiques de la performance des activités, des politiques et programmes de l'Union	102
3.4.1. Préservation du patrimoine de l'Union et performance des interventions	102
3.4.2. Évaluation des politiques et programmes de l'Union	104
3.5. Communication et visibilité de l'Union	105
3.5.1. Communication et visibilité des chantiers communautaires	105
3.5.2. Représentation et visibilité de l'Union	106

QUATRIÈME PARTIE : DIFFICULTÉS, RECOMMANDATIONS ET PERSPECTIVES

4.1. Difficultés	108
4.2. Défis à relever	108
4.3. Recommandations	109
4.4. Perspectives pour 2023	109
4.4.1. Environnement international	109
4.4.2. Perspectives économiques et financières de l'Union	109

CONCLUSION

ANNEXES

Liste des abréviations, sigles et acronymes

ACBF	: Africa Capacity Building Foundation
AFRISTAT	: Observatoire Économique et Statistique d'Afrique Subsaharienne
APE	: Accord de Partenariat Économique
APEI-UE-RCI	: Accord de Partenariat Économique Intérimaire entre l'Union Européenne et la Côte d'Ivoire
APUC	: Administration Publique Centrale
BAD	: Banque Africaine de Développement
BCEAO	: Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest
BID	: Banque Islamique de Développement
BOAD	: Banque Ouest-Africaine de Développement
BP	Budget Programme
BIOPAMA	: Biodiversity and Protected Areas Management
BRVM	: Bourse Régionale des Valeurs Mobilières
CAP 2025	Cadre d'Actions Prioritaires de la Commission de l'UEMOA pour la période 2021-2025
CCC	: Comité Consultatif de la Concurrence
CCEG	: Conférence des Chefs d'État et de Gouvernement
CEH	: Centre d'Excellence de l'Habitat
CCR	: Chambre Consulaire Régionale
CCT	: Conseil des Collectivités Territoriales
CEDEAO	: Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest
CEMAC	: Communauté Économique et Monétaire de l'Afrique centrale
CE	: Communauté Européenne
CILSS	: Comité permanent Inter-États de Lutte contre la Sécheresse dans le Sahel
CIP	: Comité Interparlementaire
CNEE	: Commission Néerlandaise pour l'Évaluation Environnementale
CNUCED	: Conférence des Nations Unies pour le Commerce et le Développement
CNPE	: Comité National de Politique Économique
CREPMF	: Conseil Régional de l'Épargne Publique et des Marchés Financiers
CTDS	: Conseil du Travail et du Dialogue Social
DAREN	: Département de l'Agriculture, des Ressources en Eau et de l'Environnement
DATC	: Département de l'Aménagement du Territoire Communautaire et des Transports
DDH	: Département du Développement Humain
DEMEN	: Département du Développement de l'Entreprise, des Mines, de l'Énergie et de l'économie Numérique
DMRC	: Département du Marché Régional et de la Coopération
DPE	: Département des Politiques Économiques et de la Fiscalité Intérieure
DSAF	: Département des Services Administratifs et Financiers
DSP	: Délégation de Services Publics
EE	: Évaluations environnementales
EI	: Effective Implémentation
FAO	: Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
FAIR	: Fonds d'Aide à l'Intégration Régionale
FDE	: Fonds de Développement de l'Énergie
FEAO	: Facilitation des Échanges en Afrique de l'Ouest
FMI	: Fonds Monétaire International
FRDA	: Fonds Régional de Développement Agricole
IHPC	: Indice Harmonisé des Prix à la Consommation
INS	: Institut National de la Statistique
IREN	: Initiative Régionale pour l'Énergie Durable
ITC	: Centre du Commerce International
IZF	: « Investir en Zone Franc »

JICA	: Japan International Cooperation Agency
OBAPAO	: Observatoire Régional de la Biodiversité et des Aires Protégées d'Afrique de l'Ouest
ODD	: Objectifs de Développement Durable
OIF	: Organisation Internationale de la Francophonie
ORFAO	: Observatoire Régional du Foncier Rural en Afrique de l'Ouest
OMC	: Organisation Mondiale du Commerce
OPA	: Observatoire des Pratiques Anormales
ORASTEC	: Observatoire Régional d'Analyse spatiale et de Suivi du Territoire Communautaire
PACITR	: Programme d'Actions Communautaires des Infrastructures et du Transport Routiers
PAPBIO	: Programmes d'appui à la préservation de la biodiversité et des écosystèmes fragiles, à la gouvernance environnementale et au changement climatique en Afrique de l'Ouest
PAPFOR	: Programme d'Appui à la Préservation des écosystèmes Forestiers en Afrique de l'Ouest
PAU	: Politique Agricole de l'Union
PCD	: Programme Communautaire de Développement de la CEDEAO
PCD-TASAN	: Programme Communautaire Décennal de Transformation de l'Agriculture pour la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle
PCJ	: Postes de Contrôle Juxtaposés
PCOM	: Présidence de la Commission
PCS	: Prélèvement Communautaire de Solidarité
PER	: Programme Économique Régional
PHV	: Programme d'Hydraulique Villageoise
PIB	: Produit Intérieur Brut
PIR	: Programme Indicatif Régional
PME/PMI	: Petites et Moyennes Entreprises/Petites et Moyennes Industries
PNUD	: Programme des Nations Unies pour le Développement
PND/SRP	: Programme National de Développement/Stratégie de la Réduction de la Pauvreté
PPBSE	: Planification-Programmation-Budgétisation-Suivi-Évaluation
PPP	: Partenariat Public-Privé
PRFE	: Programme Régional de Facilitation des Échanges
PTF	: Partenaires Techniques et Financiers
SIPAO/WAPIS	: Programmes régionaux de gouvernance énergie, transport et de sécurité régionale
SNC	: Structures Nationales de Concurrence
SOAC	: Système Ouest-Africain d'Accréditation
SYSCOA	: Système Comptable Ouest-Africain
TEC	: Tarif Extérieur Commun
TIC	: Technologies de l'Information et de la Communication
TICAD	: Conférence de Tokyo sur le Développement de l'Afrique
TOFE	: Tableau des Opérations Financières de l'État
UEMOA	: Union Économique et Monétaire Ouest Africaine
UICN	: Union Internationale pour la Conservation de la Nature
UMOA	: Union Monétaire Ouest-Africaine
USAID	: Agence des États-Unis pour le Développement International
ZLECAf	: Zone de Libre-Échange Continentale Africaine

Liste des tableaux

Tableau 1 : Taux de croissance économique mondial entre 2019 et 2022 (en %)	26
Tableau 2 : État de mise en œuvre des réformes par domaine au titre de l'année 2022	87
Tableau 3 : Situation des programmes et projets communautaires en 2022 par État membre	88
Tableau 4 : Situation des recettes budgétaires de l'Union de 2018 à 2022 (en milliards de francs CFA)	99
Tableau 5 : Situation des dépenses budgétaires de l'Union de 2018 à 2022 (en milliards de francs CFA)	100

Liste des graphiques

Graphique 1 : Évolution du taux de croissance et du taux d'inflation au sein de l'Union sur la période 2018-2022	27
Graphique 2 : État de mise en œuvre des réformes par domaine au titre des années 2021 et 2022	86
Graphique 3 : État de mise en œuvre des réformes par État membre au titre de l'année 2022	86
Graphique 4 : Taux de mise en œuvre des réformes par État entre 2021 et 2022	87

Résumé du rapport

1. Contexte de l'Union en 2022

En 2022, les économies de l'Union ont évolué dans un contexte international marqué par des tensions géopolitiques, notamment la crise russo-ukrainienne entraînant le relèvement de l'inflation à l'échelle mondiale qui, à son tour, s'est traduit par le durcissement des conditions de financement.

Le taux de croissance du Produit Intérieur Brut (PIB) réel de l'Union en 2022 s'afficherait à 5,8% contre 6,1% en 2021. Tous les secteurs d'activité seraient bien orientés dans l'ensemble des États membres. En particulier, la campagne céréalière a été meilleure que celle enregistrée un an auparavant, les activités extractives ont poursuivi leur dynamisme, la réalisation des travaux d'infrastructures structurantes a été intensifiée et les activités de service ont profité du dynamisme des autres secteurs.

Les effets combinés de la crise russo-ukrainienne, du déficit céréalière de la campagne 2021/2022 et de la persistance de la crise sécuritaire ont entraîné en 2022 un taux d'inflation de 7,5% contre 3,6% un an plus tôt, les prix de la fonction « produits alimentaires et boissons non alcoolisées » ayant singulièrement conduit à cette poussée inflationniste.

L'exécution des budgets des États membres de l'UEMOA en 2022 se solderait par une augmentation du déficit budgétaire global qui représenterait 6,1% du PIB contre 5,5% en 2021. Le déficit budgétaire global hors dons serait de 7,8% du PIB contre 6,9% en 2021. L'aggravation du déficit budgétaire s'expliquerait par l'augmentation des dépenses publiques destinées particulièrement à la lutte contre la hausse des prix, au service de la dette publique et aux revalorisations salariales dans un contexte

de faible mobilisation des ressources intérieures.

Le taux d'endettement de l'Union augmenterait de 2,3 points de pourcentage pour atteindre 56,9% en 2022.

Les échanges extérieurs des États membres de l'UEMOA en 2022 se traduiraient par un solde global déficitaire de 2 714,4 milliards de francs CFA contre un excédent de 475,7 milliards de francs CFA un an plus tôt. Cette évolution serait liée à une dégradation du compte courant et du compte financier.

Les réserves de change en 2022 couvriraient 4,4 mois d'importations de biens et services contre 5,4 mois en 2021.

La situation monétaire de l'Union à fin décembre 2022, comparée à celle à fin décembre 2021, serait marquée par un accroissement de 10,9% de la masse monétaire, consécutif à la progression des créances intérieures et atténuée par la dégradation des Actifs Extérieurs Nets (AEN).

Pour favoriser le retour progressif de l'inflation dans la zone cible [1%-3%], le Comité de Politique Monétaire de l'UEMOA a décidé de relever à deux reprises les taux directeurs de la BCEAO. Ainsi, le taux d'intérêt minimum de soumission aux appels d'offres d'injection de liquidité est passé, à compter du 16 septembre 2022 à 2,5% et le taux d'intérêt du guichet de prêt marginal à 4,5%.

C'est dans ce contexte économique que les Organes de l'UEMOA ont conduit, conformément à leurs mandats respectifs, aux priorités de l'Union et aux décisions de la Conférence des Chefs d'État et de Gouvernement, les chantiers communautaires dont les principaux résultats sont consignés dans le présent rapport.

2. État de mise en œuvre des chantiers de la Commission en 2022

Conformément à ses missions, la Commission de l'UEMOA a conduit plusieurs chantiers dans le but de renforcer les acquis de l'Union.



Dans le cadre de l'exercice de la surveillance multilatérale, le Conseil des Ministres statuaire a, en sa session du 24 juin 2022 à Dakar au Sénégal, adopté la Recommandation relative aux orientations de politique économique pour l'année 2023 à l'endroit des États membres. Cette Recommandation a mis l'accent sur les mesures visant à limiter la hausse des prix et à préserver le pouvoir d'achat des populations, notamment celui des plus vulnérables. En outre, le Conseil a adopté, le 19 décembre 2022, le rapport semestriel d'exécution de la surveillance multilatérale de décembre 2022 ainsi que la Recommandation relative aux perspectives économiques et financières des États membres sur la période 2023-2027.



Le rapport de décembre a mis l'accent sur la **situation économique et financière en 2022**, les perspectives à moyen terme ainsi que la transformation structurelle et la compétitivité des économies. Ainsi, le retour à la consolidation budgétaire de l'ensemble des États membres est envisagé à partir de 2025, sous l'hypothèse notamment de la fin de la guerre en Ukraine et de l'amélioration de la situation sécuritaire.

Par ailleurs, en 2022, dans le cadre de la mise en œuvre des

actions phares du CAP 2025, la Commission a démarré l'étude de faisabilité pour la création d'un fonds de stabilisation macroéconomique au sein de l'Union. En effet, l'étape de la mission circulaire dans les États membres a été réalisée et le rapport provisoire de ladite mission est disponible.



Dans le domaine de la modernisation de la gestion des finances publiques des États membres, la Commission a poursuivi le renforcement des capacités des États membres ainsi que l'élaboration et la mise à la disposition des États de l'Union des guides didactiques portant sur les principales innovations introduites par les Directives du nouveau cadre harmonisé de gestion des finances publiques.



En matière de fiscalité intérieure, la Commission a engagé un processus de révision du Règlement n°08/CM/UEMOA du 26 septembre 2008 portant adoption des règles visant à éviter la double imposition au sein de l'UEMOA et des règles d'assistance administrative en matière fiscale. L'objectif poursuivi est d'adapter ce texte communautaire aux standards internationaux en matière d'élimination de la double imposition et de la lutte contre la fraude et l'évasion fiscales internationales.



S'agissant de l'édification du **marché commun**, la Commission a poursuivi la consolidation de l'Union douanière à travers notamment les réflexions menées au sein du Comité Consultatif de l'Union Douanière et de la Libre Circulation sur la mise en place du régime de la libre pratique dans l'espace UEMOA, à la suite de la réalisation et à la validation de l'étude y relative. Un agenda de mise en œuvre du cadre institutionnel du projet de réforme a été proposé dans l'action phare « Mise en place du régime de la libre pratique » à réaliser durant le mandat du nouveau collège. En outre, la Commission a poursuivi la finalisation des projets de texte sur le Visa unique de l'UEMOA.



Concernant la **convergence avec la CEDEAO**, la collaboration entre les deux Institutions a permis de mettre en place des cadres communs dans plusieurs domaines. Les principaux résultats y relatifs concernent notamment la validation du projet de Règlement portant prévention des risques biotechnologiques dans l'espace CEDEAO, la mise à jour du Tarif Extérieur Commun (TEC) CEDEAO à travers la migration vers la version 2022 du Système harmonisé de désignation et de codification des marchandises, la mise à jour du TEC de l'UEMOA sur la base de la nouvelle version du TEC CEDEAO.

En effet, le TEC CEDEAO/UEMOA a été mis à jour pour prendre en compte les amendements opérés dans le Système Harmonisé (SH) de désignation et de codification des marchandises dans sa version 2022. Cette nouvelle version est entrée en application dans l'ensemble des États membres de l'Union à partir du 1^{er} janvier 2022.

Le Règlement modifiant l'annexe du Règlement n°02/97/CM/UEMOA du 28 novembre 1997, portant adoption du TEC de l'UEMOA, basé sur la version 2022 du Système Harmonisé de désignation et de codification des marchandises, le Règlement modifiant le Règlement n°02/2019/CM/UEMOA du 21 juin 2019, portant définition de la liste des marchandises composant les catégories dans la nomenclature tarifaire et statistique de l'UEMOA, basée sur la version 2022 du Système Harmonisé de désignation et de codification des marchandises et leurs notes de présentation ont été adoptés par le Conseil des Ministres tenu à Dakar le 24 juin 2022.

Les réflexions dans le cadre du Comité Consultatif de l'Union Douanière et de la Libre Circulation se sont poursuivies afin de donner des avis à la Commission de l'UEMOA sur toutes les questions relatives à la promotion du marché commun de l'UEMOA et de celui de la CEDEAO ainsi que sur le démarrage des échanges commerciaux dans le cadre de la Zone de Libre-Échange Continentale Africaine (ZLECAf).

En outre, la Commission de l'UEMOA et les États membres ont mené des réflexions sur les Zones/Ententes Économiques Spéciales (ZES) car, tel que cela se dessine au niveau continental, la zone CEDEAO, en général, et l'UEMOA, en particulier, perdraient à conférer l'origine continentale aux marchandises fabriquées en Zones Économiques Spéciales sans l'obligation de paiement des

droits et taxes sur les matières premières dans la mesure où le tissu industriel régional pourrait être mis en difficulté face à la concurrence des régions septentrionale, orientale et australe du continent qui sont plus développées et mieux structurées économiquement. À l'issue de la session extraordinaire du Comité Consultatif de l'Union Douanière et de la Libre Circulation organisée à la demande des États membres le 15 juillet 2022, ces derniers se sont accordés sur une position commune à défendre au niveau continental, afin de préserver, voire de renforcer le tissu industriel de la région tout en améliorant le climat des affaires, en attirant les Investissements Directs Étrangers (IDE), en favorisant la création d'emplois, et en améliorant les échanges entre les États de l'Union, d'une part, et entre ceux-ci et les autres États de la ZLECAf, d'autre part.



Dans le cadre du développement des échanges commerciaux,

la Commission a poursuivi les initiatives en cours en vue de contribuer à accroître et à diversifier l'offre de produits exportables. À ce titre, il a été élaboré, en 2022, un plan d'actions de commercialisation de l'anacarde avec pour objectif d'améliorer les plus-values tirées de cette filière. Il a été également lancé la phase opérationnelle du projet Talents Africains à l'International (TAI) qui permettra de renforcer le partenariat entre entreprises de l'Union et de promouvoir les échanges commerciaux. À travers ce projet, des jeunes volontaires de l'Union seront affectés dans les entreprises afin non seulement de renforcer leurs compétences mais aussi de permettre aux entreprises adhérentes de nouer des partenariats commerciaux.

Pour la promotion des produits

fabriqués dans l'espace communautaire, la Commission a célébré la 3^{ème} édition du mois du consommateur local marquée par l'organisation d'une exposition vente de produits locaux de l'espace UEMOA avec la participation d'une trentaine d'exposants venant des États membres. Une formation sur le thème de l'emballage et la qualité a été organisée au profit de ces exposants. Parallèlement, un panel portant sur le thème « Consommation des produits locaux, un levier d'accroissement des investissements productifs, de développement et d'intégration régionale » s'est tenu en marge de l'évènement. Ces initiatives entrent dans le cadre de l'accompagnement que la Commission apporte aux États membres en faveur du renforcement des capacités de transformation des produits locaux.



Dans le cadre de la facilitation des échanges,

les activités réalisées ont porté sur l'appui à la mise en œuvre du programme Facilitation des Échanges en Afrique de l'Ouest (FEAO). Les projets de texte sur la dématérialisation des opérations commerciales ont été validés par la réunion du Comité des Experts Statutaire. Le texte sera soumis à adoption aux Ministres statutaires au cours de l'année 2023.

En ce qui concerne le renforcement des capacités en matière de commerce, la Commission a octroyé à chaque État membre, la somme de 16 millions de francs CFA destinée à la prise en charge des activités de formation sur la surveillance commerciale et pour l'accompagnement à l'organisation du mois du consommateur local.

Il ressort des résultats du

rapport régional 2022 de la surveillance commerciale validé en décembre 2022 que certaines constatations faites en 2021 se sont poursuivies en 2022. Il est en effet rapporté le renforcement des entraves à la libre circulation du fait de l'insécurité dans certains pays, les restrictions au commerce, l'existence de taxes additionnelles au TEC et des exonérations non conformes, notamment au niveau du Prélèvement Communautaire de Solidarité (PCS).



Dans le cadre de la mise en œuvre des accords commerciaux internationaux, la Commission s'emploie à accompagner les États pour une mise en œuvre réussie de l'accord sur la ZLECAf. À ce titre, elle a élaboré un projet de plan d'actions qui sera complété par une stratégie d'appui à la mise en œuvre de la ZLECAf avec un focus sur l'accompagnement nécessaire au secteur privé. La stratégie bénéficiera de l'accompagnement financier du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD). En effet, la Commission de l'UEMOA a participé à la rencontre des Communautés Économiques Régionales (CER), tenue à Arusha en juin 2022, au cours de laquelle elle a rappelé la nécessité de préserver un des principes de la ZLECAf, à « savoir consolider l'existant au sein des CER ou Unions Douanières ».

Pour mieux accompagner les États membres dans le cadre de leur participation à la douzième Conférence Ministérielle de l'OMC, qui a eu lieu à Genève du 12 au 17 juin 2022, la Commission a coordonné, avec la collaboration du Secrétariat de l'OMC, le renforcement des capacités des délégués.



Concernant la régulation du marché des biens et services de l'Union, des actions visant à assainir la concurrence entre les entreprises pour le bien-être des consommateurs se sont poursuivies en 2022. Ainsi, la Commission de l'UEMOA a adopté, au cours de l'année 2022, huit (8) Décisions relatives à plusieurs affaires contentieuses et non contentieuses de concurrence dans différents secteurs d'activité de l'Union. La bonne dynamique du processus d'instruction du contentieux de la concurrence a permis une réduction significative de la durée moyenne de traitement des dossiers qui est passée de six (6) ans à trois (3) ans. Il a également été organisé deux (2) sessions ordinaires du Comité Consultatif de la Concurrence qui ont permis de recueillir les avis et recommandations du Comité. La Commission de l'UEMOA a contribué à la promotion de la culture de concurrence à travers le renforcement des capacités sur les règles de concurrence et les activités de coopération avec la CEDEAO et la finalisation d'un projet d'accord destiné à une mise en œuvre harmonisée des règles de concurrence dans l'Union.



Relativement à la libre circulation des personnes, des biens, des services et au droit d'établissement, la Commission a poursuivi ses appuis techniques aux États pour l'application des textes communautaires. Des plateformes de saisie des plaintes relatives à l'accès aux marchés de certains pays de

l'Union ont été validées en 2022.

Dans le cadre de l'Observatoire des Pratiques Anormales (OPA), il a été constaté la persistance des pratiques anormales sur les corridors routiers de l'espace UEMOA. Le processus de transformation de l'OPA en Observatoire Régional des Transports est en cours et son opérationnalisation est prévue en 2023.



En matière d'aménagement du territoire communautaire, la Commission de l'UEMOA s'est attelée, au cours de l'année 2022, à prendre les textes d'application du Schéma de Développement de l'Espace Régional (SDER) afin de passer rapidement à sa mise en œuvre. Le suivi de cet outil de planification et de développement, de l'évolution de l'espace communautaire en général sera assuré à travers l'Observatoire Régional d'Analyse et de Suivi du Territoire Communautaire (ORASTEC) dont la plateforme Web-SIG est opérationnelle.



Au titre de la coopération transfrontalière, les activités ont porté, entre autres, sur (i) l'appui institutionnel, organisationnel et fonctionnel aux faîtières des Collectivités Territoriales situées dans les zones transfrontalières ; (ii) l'amélioration du cadre juridique et institutionnel dans les États pour rendre propices les initiatives sur la coopération transfrontalière et le développement local ; et (iii) l'amélioration de l'offre d'infrastructures et de services pour les populations démunies dans les zones transfrontalières.

En 2022, la mise en œuvre de l'assistance technique aux États membres pour leurs programmes d'aménagement urbain s'est poursuivie, à travers (i) la collecte de données pour alimenter la plateforme dédiée au Centre d'Excellence de l'Habitat (CEH) et la poursuite de la programmation des modules de formation de courte durée, (ii) la finalisation des rapports diagnostiques et des plans d'actions de l'appui-conseil au Burkina Faso et au Togo, (iii) la concertation des parties prenantes (BOAD, BCEAO, CRRH, Banque Mondiale et Commission de l'UEMOA) pour la définition et la préfiguration d'un instrument financier innovant pour l'aménagement urbain foncier au sein de l'espace UEMOA, et (iv) le renforcement des capacités des acteurs publics et privés dans le cadre des universités de l'habitat.



S'agissant des infrastructures, les réalisations de l'année 2022 s'inscrivent dans le cadre de la mise en œuvre du Programme d'Actions Communautaires des Infrastructures et du Transport Routiers (PACITR). Elles portent, entre autres, sur (i) le contrôle régional de la charge à l'essieu pour la préservation des infrastructures routières, (ii) la coordination de la mise en œuvre des programmes routiers régionaux, (iii) la réalisation des études techniques routières sur les corridors routiers communautaires, (iv) la mise en œuvre du Plan directeur d'aménagement des Corridors pour l'Anneau de Croissance en Afrique de l'Ouest (CACAO), et (v) la coordination régionale de la mise en œuvre du projet de l'autoroute Yamoussoukro-Ouagadougou ainsi que les projets de construction des Postes de Contrôle Juxtaposés et des stations de pesage.

En vue de faire l'état de mise en œuvre du Plan directeur CACAO, la réunion du Comité technique de suivi du Plan directeur CACAO a été organisée en octobre 2022 pour examiner le rapport sur l'état de mise en œuvre des projets prioritaires dans les cinq (5) États, à savoir le Bénin, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, le Togo et le Ghana.



Dans le cadre du suivi de la mise en œuvre du Règlement n°14/2005/CM/UEMOA relatif à l'harmonisation des normes et des procédures du contrôle du gabarit, du poids et de la charge à l'essieu des véhicules lourds de **transport de marchandises** dans les États membres de l'UEMOA, la Commission de l'UEMOA a poursuivi, en 2022, l'organisation des concertations régionales, la réalisation des missions circulaires, le suivi de la mise en œuvre des mesures arrêtées ainsi que le traitement des statistiques de pesage afin d'évaluer le niveau de respect de cette réglementation communautaire.

Au niveau des États, le déploiement du dispositif de suivi-évaluation de l'application dudit Règlement par les États membres s'est poursuivi en 2022. L'examen des statistiques de pesage de l'année 2022 montre que la tendance baissière de la surcharge, observée depuis 2018, se poursuit, assurant ainsi une amélioration de la protection du patrimoine routier.

Par ailleurs, il convient de signaler que l'opérationnalisation des Postes de Contrôle Juxtaposés (PCJ) de Malanville à la frontière entre le Bénin et le Niger, de Boundou Fourdou (frontière Sénégal-Guinée) ainsi que de Hillacondji-Sanvecondji (frontière Bénin-Togo) a permis la réduction significative des délais de passage et des coûts

de transport sur les corridors Cotonou-Niamey, Dakar-Conakry et Cotonou-Lomé.



Concernant le transport ferroviaire, le processus est en cours pour l'adoption de la Décision instituant le « Projet Régional de la Boucle Ferroviaire Abidjan-Ouagadougou-Niamey-Cotonou-Lomé », en abrégé « Projet de la Boucle Ferroviaire ». L'adoption de ladite Décision facilitera la recherche de financement pour la construction des chaînons manquants et la réhabilitation des lignes existantes.



Pour ce qui concerne le transport aérien, la réalisation des actions prioritaires du Programme Régional de Développement du Transport Aérien (PRDTA) a conduit la Commission à poursuivre la mise en œuvre du Projet d'Appui au Secteur du Transport Aérien en Afrique Centrale et Occidentale (PASTACO) financé par la Banque Africaine de Développement (BAD).

Dans le cadre de la gouvernance du secteur du transport aérien, la Commission a élaboré en coordination avec les États membres un projet de Code communautaire de l'aviation civile qui est soumis au processus interne de validation. La Commission a également pris part au salon de l'innovation de l'aviation civile et à la 41^{ème} Assemblée générale de l'Organisation de l'Aviation Civile Internationale (OACI) en marge de laquelle le Commissaire en charge des transports a été reçu en audience par le président du Conseil de l'OACI.

L'Unité Régionale de Supervision de la Sécurité et de la Sûreté de l'Aviation Civile (URSAC) de l'UEMOA a permis la mise en œuvre des fonctions dévolues à une organisation régionale de supervision de la sécurité et de la sûreté de l'aviation civile, en attendant l'opérationnalisation de l'Agence Communautaire de Supervision de la Sécurité et de la Sûreté de l'Aviation Civile (ACSAC). Les activités de la Commission se sont traduites par un renforcement des capacités de supervision de la sécurité et de la sûreté, perceptible dans le rehaussement du niveau de conformité de la mise en œuvre des mesures de sécurité et de sûreté de l'aviation civile dans les États membres. Un programme spécial d'appui aux États membres dont l'Effective Implémentation (EI) est inférieure à 60% a également été mis en œuvre par la Commission.

Concernant toujours l'URSAC, les activités menées par la Commission en 2022 ont permis d'obtenir des résultats significatifs, notamment (i) la certification des aéroports de Ouagadougou et de Cotonou, (ii) l'adoption d'un guide relatif aux mesures de reprise des activités dans le secteur des transports aériens dans le contexte de la COVID-19, (iii) l'adoption d'une nouvelle méthodologie de conduite des évaluations et menaces contre la sûreté de l'aviation civile et la gestion des risques associés à ces menaces ainsi que (iv) l'adoption d'un manuel harmonisé et complet à l'intention des inspecteurs d'aviation civile des États membres pour la certification des exploitants, des organismes de maintenance, (v) la navigabilité des aéronefs et (vi) la relecture du projet de Règlement communautaire relatif aux licences du personnel aéronautique.



Concernant le sous-secteur maritime, les activités menées par la Commission ont consisté en la mise en place de mécanismes pour l'opérationnalisation des fonds nationaux et du fonds régional de développement dudit secteur, à travers l'accompagnement des États et l'ouverture d'un compte bancaire dans les livres de la BCEAO au titre du fonds régional. La Commission a poursuivi ses actions de plaidoyer pour l'opérationnalisation effective des fonds nationaux.

La vulgarisation des textes communautaires et la coordination avec les États pour la mise en œuvre du Programme de Développement des Transports Maritime, Fluvial et Lagunaire ont été poursuivies avec la réunion du Comité Consultatif sur le transport maritime et la réunion du Comité régional de coordination des opérations de recherche et de sauvetage en mer.

Dans le contexte de la COVID-19, la Commission a joué un rôle de premier plan dans l'harmonisation et la coordination des mesures pour la gestion de la pandémie et la reprise des activités dans le secteur des transports avec les États membres et les organisations internationales.



Dans le domaine de l'énergie, la Commission a entrepris l'amélioration du cadre réglementaire et programmatique à travers notamment l'adoption de la Stratégie de Développement de Pôles Énergétiques dans l'espace UEMOA (SDPE), de la Directive relative à la promotion et au développement des énergies renouvelables

et l'appui à l'application des Directives relatives à l'efficacité énergétiques des équipements électroménagers et dans la construction des nouveaux bâtiments. La Commission poursuit le suivi conjoint avec la BOAD des projets financés sur le Fonds de Développement Énergie (FDE-IREN) ainsi que le financement de projets de réalisation de mini-centrales solaires dans les États membres. S'agissant des énergies renouvelables, la Commission de l'UEMOA a poursuivi en 2022 les activités du volet 2 du Programme Régional de Développement des Énergies Renouvelables et de l'Efficacité Énergétique (PRODERE), conformément aux conclusions de la réunion des Ministres de septembre 2018. À cet égard, un nouveau cadre contractuel a été établi avec les agences nationales en charge des énergies renouvelables, à travers la signature de conventions de Maîtrise d'Ouvrage Déléguée (MOD). De plus, dans le cadre du CAP 2025 et sur la base des acquis du PRODERE, la Commission poursuit son engagement aux côtés des États membres pour la construction de mini-centrales solaires, en vue de permettre l'accès à l'électricité des populations vivant en milieu rural.

Aussi, la Commission œuvre à l'accélération de la transition énergétique avec l'implication du secteur privé à travers l'adoption de la Directive relative à la promotion et au développement des énergies renouvelables dans les États membres de l'UEMOA. Des actions de renforcement des capacités ont été également menées à l'endroit des Experts des États membres.

Concernant l'efficacité énergétique, la Commission poursuit la mise en œuvre du Programme Régional d'Économie d'Énergie (PREE). Dans cette perspective, un nouveau Protocole d'entente entre la Commission

et l'OIF est signé pour finaliser les activités restantes du PREE. En ce qui concerne le renforcement des capacités des laboratoires de tests de performance énergétique, l'équipement de cinq (5) laboratoires a été réalisé. Parallèlement, le suivi de l'application des deux (2) Directives relatives à l'efficacité énergétique et à l'opérationnalisation des laboratoires de tests de performance se poursuit dans les États membres de l'Union.



Dans le domaine de l'économie numérique, en 2022, les trois (3) études réalisées en 2020 ont connu un début de mise en œuvre de leurs conclusions. En effet, des assistances et des appuis financiers ont été apportés aux États membres pour la digitalisation des services publics dans le cadre de projets pilotes de cases numériques visant à réduire la fracture numérique. Un Programme Régional de Développement de l'Économie Numérique (PRDEN) a été élaboré sur la base des conclusions des trois études. Le PRDEN a été approuvé par la réunion des Ministres en charge de l'Économie Numérique du 11 novembre 2022. Cinq (5) avant-projets de textes communautaires visant la promotion des usages numériques sont élaborés et soumis à la procédure d'adoption. De même, l'avant-projet de cadre législatif et réglementaire devant régir le secteur de l'économie numérique est en cours de discussion dans les États membres.



Dans le secteur de la production agricole végétale, en 2022, les efforts ont été poursuivis en matière de construction des infrastructures de conservation des récoltes, des

graines et des produits agricoles (290 300 tonnes de capacité installée), d'aménagement des terres agricoles, de construction des plateformes agricoles intégrées MICROSOL-UEMOA, des concertations dans le cadre du Comité de Haut Niveau sur la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle (CHN-SAN), sur la gouvernance de l'agriculture et de la sécurité alimentaire, de l'harmonisation des réglementations sur la gestion des intrants agricoles (pesticides, semences et engrais) et la sécurité phytosanitaire, ainsi que le renforcement de la gouvernance et de la structuration des filières agricoles végétales prioritaires (coton, maïs, riz). En effet, en 2022, en plus de la tenue des réunions statutaires, l'harmonisation des règles relatives à la gestion des intrants agricoles a été renforcée par des sessions de renforcement des capacités des experts des États membres ainsi que l'évaluation de l'état de mise en œuvre des textes réglementaires au niveau national.

Par ailleurs, spécifiquement aux pesticides, le processus conjoint UEMOA-CEDEAO-CILSS a engrangé des avancées significatives avec notamment la tenue de la session inaugurale du Comité Ouest-Africain d'Homologation des Pesticides (COAHP).

Au cours de l'exercice 2022, la Commission de l'UEMOA a poursuivi le renforcement des capacités des équipes nationales du Système d'Information Agricole Régional (SIAR), et l'appui à l'alimentation des données dans la base.

Le processus de mise en place du Système ayant suffisamment abouti, la Commission a procédé au lancement officiel du SIAR, le 4 novembre 2022. Il est désormais accessible grâce au lien ci-après : <http://siar.uemoa.int>.

Dans le domaine de l'Élevage, la Commission a consolidé ses acquis dans la lutte contre la

maladie animale du Charbon bactérien, poursuivi le processus de structuration des filières bétail-viande et avicole, et la coordination régionale des initiatives en faveur d'une meilleure gestion des ressources animales et pastorales, et d'une transhumance transfrontalière apaisée.

En outre, le renforcement de la concertation des acteurs sur les ressources animales et pastorales a été mené ainsi que la réflexion autour de la mise en place d'une économie fourragère et du développement du commerce des fourrages entre les États membres.

Elle a aussi contribué aux initiatives régionales en faveur de la lutte contre les maladies animales transfrontalières (PPR, PPCB, etc.) et la promotion de l'approche « une Seule santé » (one health).

Par ailleurs, la réalisation des infrastructures de commercialisation des animaux et produits d'origine animale dans les États membres s'est poursuivie avec les travaux d'achèvement des marchés à bétail au Bénin et au Togo.



S'agissant de la pharmacie vétérinaire, vingt-cinq (25) Autorisations de Mise sur le Marché (AMM) de produits vétérinaires dans l'espace UEMOA ont été délivrées en 2022 portant à quatre cent soixante-deux (462) le nombre total d'autorisations octroyées aux firmes pharmaceutiques. En outre, les appuis aux États membres pour la surveillance du marché des médicaments vétérinaires se sont poursuivis. Des données sur les médicaments vétérinaires ont été intégrées au Système d'Information Agricole Régional (SIAR). Par ailleurs, le contrôle post-AMM de la qualité des médicaments vétérinaires homologués se poursuit dans le cadre du réseau des laboratoires de contrôle de qualité des États

membres. Enfin, le bilan de la réforme pharmaceutique vétérinaire et le lancement de la mise en place d'un système régional de pharmacovigilance ont été réalisés.



En 2022, les interventions de la Commission de l'UEMOA **dans le domaine du foncier rural** ont été marquées par la poursuite de l'opérationnalisation de l'Observatoire Régional du Foncier rural en Afrique de l'Ouest (ORFAO) à travers le lancement dudit observatoire et le recrutement d'un professionnel chargé du foncier rural et d'un Consultant Expert en informatique et base de données chargé du management du site internet de l'ORFAO. La Commission a également poursuivi la mobilisation des parties prenantes du foncier rural ainsi que la production et la diffusion du bulletin d'information de l'ORFAO.



Dans le secteur de la pêche et de l'aquaculture, les actions ont porté, en 2022, sur la poursuite du chantier d'harmonisation des législations des États membres (projets de Décisions communautaires en cours d'adoption), la coordination régionale des interventions sur la pêche et l'aquaculture, la mise à jour du Système d'Information Régional des Pêches (SIRP) avec la mise à jour des indicateurs de suivi de la pêche continentale et la mise en place du système de suivi de la pêche artisanale maritime. À cela s'ajoute la dynamisation de la concertation entre les acteurs des filières halieutiques de la pêche artisanale et le lancement d'échanges sur les négociations concertées d'accords de pêche.



En matière de maîtrise de l'eau, d'accès à l'eau potable et à l'assainissement, de la gestion et de la gouvernance des ressources en eau, la Commission a poursuivi, en 2022, la mise en œuvre du programme BID-UEMOA d'hydraulique et d'assainissement en milieu rural, les aménagements hydrauliques multi-usages ainsi que l'aménagement dans les États membres de l'Union, à l'exception du Mali, de périmètres et de bas-fonds à des fins agro-sylvo-pastorales et halieutiques. En outre, la mise en œuvre du plan d'actions pour la Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE) a été poursuivie avec des actions de renforcement de capacités.



Dans le cadre de la préservation des ressources naturelles et de la prévention des risques biotechnologiques, le processus conjoint UEMOA-CEDEAO-CILSS a permis de finaliser l'Accord de coopération tripartite devant faciliter la mise en œuvre par les États membres, du Règlement régional sur la biosécurité. En ce qui concerne la gestion durable de la biodiversité au niveau des aires protégées, le Programme d'appui pour la préservation de la biodiversité et des écosystèmes fragiles, la promotion de la gouvernance environnementale et la lutte contre les changements climatiques en Afrique de l'Ouest (PAPBIO) et le Programme d'Appui à la Préservation des Ecosystèmes Forestiers (PAPFOR) sont mis en œuvre. Par ailleurs, le processus de mise en place et d'opérationnalisation de l'Observatoire Régional de la Biodiversité et des Aires Protégées pour l'Afrique de l'Ouest (OBAPAO) se poursuit

et un avant-projet de Directive communautaire sur les zones humides urbaines et périurbaines a été validé.



Au titre de la gestion du littoral, les avancées enregistrées concernant l'adoption des Règlements communautaires consacrant l'insertion dans le corpus juridique de l'UEMOA des Protocoles additionnels à la Convention d'Abidjan relatifs à (i) la pollution provenant de sources et d'activités terrestres, (ii) les normes environnementales associées aux activités pétrolières et gazières offshore, (iii) la gestion intégrée des zones côtières, (iv) la gestion durable de la mangrove et (v) la politique régionale de gestion intégrée des océans, sont signés et des plans d'actions pays de mise en œuvre sont élaborés dans le cadre de la mise en œuvre du Projet d'Investissement pour la Résilience des Zones Côtières en Afrique de l'Ouest (WACA ResIP) financé par IDA/Banque Mondiale.



Dans le cadre de la gestion durable des déchets, la Commission de l'UEMOA a approfondi les discussions avec la BOAD pour la mise en œuvre du projet régional de gestion des déchets et de réduction des polluants organiques persistants dans les pays de l'UEMOA. Les discussions ont permis de convenir d'un document de convention signé par les parties pour la mise en œuvre des activités régionales dudit projet. Aussi, la Commission de l'UEMOA, à la suite de l'atelier régional organisé en 2021 sur la gestion des déchets biomédicaux, a engagé des réflexions spécifiques à travers une étude régionale sur la gestion

des déchets biomédicaux.

En ce qui concerne les Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques (DEEE), un processus a été engagé par la Commission de l'UEMOA pour mener la réflexion à travers une étude régionale sur la gestion des déchets d'équipements électriques et électroniques dans un contexte de promotion des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) et des énergies renouvelables.



En ce qui concerne les Évaluations Environnementales (EE), la Commission, en collaboration avec la Commission Néerlandaise pour l'Évaluation Environnementale (CNEE), a élaboré et validé un Plan de Renforcement de Capacités en matière d'Évaluation Environnementale au profit des États membres de l'UEMOA (PRCEE/UEMOA) pour une prise en charge adéquate des pratiques d'évaluation et de sauvegarde environnementales. À la suite des ateliers de renforcement des capacités organisés en 2021, la mise en œuvre du PRCEE s'est poursuivie à travers le démarrage des processus d'élaboration de trois guides sur les Évaluations Environnementales, à savoir (i) un guide pour la réalisation des Études d'Impact Environnemental et Social, (ii) un guide pour les réalisations des audits environnementaux et sociaux, et (iii) un guide pour la réinstallation des populations.



Dans le secteur des mines et des hydrocarbures, la Commission a, en 2022, poursuivi le processus d'adoption du Code minier communautaire révisé. Elle a, par

ailleurs, apporté des appuis pour l'amélioration de la gouvernance du secteur des mines et renforcé les capacités des administrations sur les Études d'Impact Environnemental et Social et l'audit environnemental et social dans le secteur minier (cadres juridiques, outils et bonnes pratiques et celles des associations nationales des femmes du secteur extractif sur le contenu local et le genre dans le secteur minier).

La Commission a également organisé des réunions de concertation et de partage d'expériences avec les acteurs publics et privés intervenant dans le secteur minier sur l'harmonisation des dispositions contractuelles relatives à l'amont pétrolier, sur les statistiques minières, sur l'organisation de la profession du géologue et sur l'approvisionnement en hydrocarbures des États membres. Elle a entamé une étude pour l'harmonisation de la parafiscalité, la fiscalité et des dispositions commerciales applicables à l'exploitation artisanale de l'or dans les États membres. Elle a pris part à un colloque international sur les mines au Québec et à la 3^{ème} édition du Forum des Mines et du Pétrole de la CEDEAO (ECOMOF 2022, Niamey).

Dans le domaine des hydrocarbures, la Commission a, en 2022, poursuivi en interne l'examen des trois (3) projets de textes communautaires relatifs (i) aux spécifications techniques des hydrocarbures dans les États membres de l'Union, (ii) aux normes de fabrication et des conditions de distribution des bouteilles de gaz butane dans les États membres de l'UEMOA, et (iii) à l'harmonisation des règles relatives aux stocks de sécurité et à l'accroissement des capacités de stockage des produits pétroliers dans les États membres.



En matière de développement de l'entreprise, l'amélioration du climat des affaires et de l'investissement, le renforcement de la compétitivité des entreprises et la promotion de la qualité ont été poursuivis.

Pour ce qui concerne l'amélioration du climat des affaires et de l'investissement, l'Initiative Régionale pour l'amélioration du Climat des Affaires (IRCA), adoptée en septembre 2019, a connu un début de mise en œuvre en 2022 par l'installation du Comité Régional du Climat des Affaires (CORECA) qui a tenu sa première réunion les 26 et 27 octobre 2022.

Pour la promotion des Partenariats Public-Privé (PPP), la Commission de l'UEMOA a poursuivi ses actions qui ont abouti, le 30 septembre 2022, à l'adoption des textes réglementaires et de la stratégie de promotion des PPP.

Dans le cadre du renforcement de la compétitivité des entreprises, un appui financier a été apporté au Réseau des Bureaux de Restructuration et de Mise à Niveau ainsi qu'au Réseau des Bourses de Sous-traitance et de Partenariat.

Pour la promotion de la qualité dans l'Union, la Commission a poursuivi, en 2022, la formation des formateurs des États membres en management de la qualité, la mise en œuvre de son appui à deux laboratoires d'étalonnage à vocation régionale et au Système Ouest-Africain d'Accréditation (SOAC). Par ailleurs, en collaboration avec la CNUCED, la Commission a fait valider par les États membres un rapport d'étude et un avant-projet de Directive en vue de proposer un cadre communautaire de protection du consommateur dans l'Union, assorti d'un plan

d'actions pour le renforcement des capacités des acteurs. Le projet de Directive a été ensuite approuvé par les Ministres sectoriels en charge du domaine et soumis dans le processus d'adoption par le Conseil des Ministres statutaire.



Dans le secteur de l'artisanat, la Commission a organisé la réunion du Cadre de Concertation Régional sur l'Artisanat (CCRA). Ce cadre qui regroupe les Directeurs Nationaux de l'Artisanat des États membres, les Présidents des Chambres de Métiers de l'Artisanat (CMA) et les Présidents des Structures faitières des Organisations Professionnelles d'Artisans (OPA) vise des échanges sur toutes les questions d'intérêt liées au développement de l'artisanat au sein de l'Union. Aussi, deux Règlements d'exécution relatifs aux conditions d'organisation et d'admission aux différents examens dans le secteur de l'artisanat et aux référentiels de formation et de compétences ont été adoptés par la Commission de l'UEMOA dans le cadre de la mise en œuvre du Règlement 01/2014/CM/UEMOA portant Code communautaire de l'artisanat. Enfin, il a été organisé des missions de suivi de la mise en œuvre des textes du secteur et le lancement de l'étude pour l'élaboration du document projet du Programme d'Appui aux Petites Entreprises Artisanales de l'UEMOA (PAPEA-UEMOA) phase 2.

Dans le secteur du tourisme, tenant compte de la pandémie de COVID-19, la Commission, poursuivant en 2022 son objectif de rendre la destination UEMOA attractive, a impulsé une réflexion sur une nouvelle approche de relance et de résilience du secteur par la participation groupée des États membres aux

salons internationaux. De même, le chantier du compte satellite du tourisme est effectif, en partenariat avec l'Organisation Mondiale du Tourisme (OMT).



Concernant la culture, les trois Directives sur l'image adoptées en 2018 et celle relative à la lutte commune contre les atteintes aux droits de propriété littéraire et artistique adoptée en 2020 par le Conseil des Ministres sont en cours de transposition dans les législations des huit (8) États membres tandis que la Décision portant création de listes du patrimoine régional est en cours d'opérationnalisation.

Par ailleurs, d'importants efforts ont été consentis en matière d'appui technique et financier aux manifestations culturelles d'envergure de l'Union.



Dans le domaine de l'enseignement supérieur, de la recherche et de la formation professionnelle, la Commission a poursuivi son appui aux États membres dans leur dynamique d'instauration d'une culture de l'assurance qualité dans les Institutions d'enseignement supérieur et de recherche. Ainsi, en collaboration avec l'UNESCO, l'AUF et le CAMES, plus de 1 000 responsables d'Institutions d'enseignement supérieur et de recherche de l'Union ont été renforcés en assurance qualité et gouvernance universitaire. Plus particulièrement, la Commission a lancé son initiative de développement de Pôles régionaux de Formation et Recherche (PFORE). Prévue pour être adossée aux acquis du Programme d'Appui et de développement des Centres d'Excellence Régionaux au sein de l'UEMOA (PACER), cette initiative a pour ambition

d'accélérer l'innovation et les progrès technologiques dans les domaines les plus porteurs de croissance et de création d'emplois durables et décents tels que l'énergie, l'agriculture et la sécurité alimentaire, l'aménagement du territoire et la santé humaine.

Le programme de soutien à la formation et à la recherche de l'excellence a mué en programme de bourses d'excellence accompagnant des cycles complets de formation et couvrant les trois grades de la réforme Licence-Master-Doctorat (LMD).

Le processus de mise en œuvre des textes communautaires adoptés dans le domaine se poursuit, notamment l'application de la Directive n°07/2020/CM/UEMOA du 28 septembre 2020 portant organisation du baccalauréat harmonisé au sein des États membres de l'Union et le Règlement n°03/2020/CM/UEMOA du 26 juin 2020 instituant un Diplôme d'Expertise Comptable et Financière (DECOFI) au sein de l'UEMOA. À cet effet, les organes de gouvernance du cursus se mettent en place afin de renforcer la bonne mise en œuvre des activités pédagogiques et de gouvernance de l'ensemble du système de formation et d'examens de l'expertise comptable et financière au sein de l'Union.

Le processus d'installation des organes de pilotage du baccalauréat harmonisé se poursuit avec la tenue de la première session du Comité régional d'orientation stratégique, instance suprême du dispositif, constitué des Ministres sectoriels en charge de l'Enseignement Supérieur. Des textes à l'échelle nationale sont pris dans certains pays de l'Union en vue de la mise en place effective du Comité scientifique régional pour l'harmonisation adéquate du baccalauréat dans l'espace communautaire.

En matière de formation professionnelle et d'insertion des jeunes, le déploiement du Programme Régional pour la Formation Professionnelle (PRoFoR) en synergie d'actions avec la Coopération Suisse se poursuit.



Au titre de la santé et de la protection sociale, les efforts de la Commission en 2022 ont porté sur le renforcement des capacités des États membres dans les domaines de la réglementation pharmaceutique, de la prévention et de la réponse aux épidémies, notamment au niveau des points d'entrée aux frontières terrestres.



En ce qui concerne la paix et la sécurité, la Commission s'était fixé comme objectif d'améliorer les capacités d'intervention des États membres dans la prévention des crises et conflits dans l'espace UEMOA. Pour atteindre cet objectif, trois (3) actions ont été mises en œuvre. Il s'agit de : (i) l'informatisation et l'interconnexion des postes de police frontaliers dans l'espace UEMOA ; l'amélioration des capacités d'alerte et de réponse des États membres de l'UEMOA ; le renforcement des capacités d'intervention des États membres de l'UEMOA en matière de lutte contre le terrorisme et les autres criminalités.

Ces actions se sont déclinées en des activités qui se mènent dans le cadre de la mise en œuvre du Cadre d'Actions Prioritaires 2025 de la Commission de l'UEMOA dont le livrable tangible obtenu en 2022 est l'élaboration du projet d'informatisation et d'interconnexion des postes de police frontaliers dans l'espace UEMOA (Projet 2i-PPF adopté

par les Ministres en charge de la Sécurité dans l'espace UEMOA, le 11 novembre 2022 à Lomé au Togo.



Pour ce qui est du Genre dans l'espace UEMOA, l'année 2022 a été consacrée à la poursuite de l'opérationnalisation de la Stratégie Genre de l'Union (2018-2027), adoptée par Décision n°03-2018/CM/UEMOA du 29 juin 2018, avec comme axe privilégié « l'institutionnalisation du Genre dans les États membres et dans les Organes de l'UEMOA ».

Pour favoriser cette opérationnalisation dans les États membres, un schéma organisationnel type d'institutionnalisation du Genre dans les Ministères et dans les Institutions des États membres a été élaboré.

En se basant sur les systèmes de planification nationaux, le schéma organisationnel propose des processus et des outils nécessaires pour intégrer le Genre dans les politiques publiques à chaque niveau (Macro, Méso et Micro), constituant ainsi une innovation structurelle visant à rendre effective la transversalité du Genre dans tous les secteurs.

Pour ce qui est de la Commission de l'UEMOA, une proposition de Code d'éthique sensible au Genre a été conçue à l'attention du personnel de la Commission comme contribution à l'élaboration de son Code d'éthique.

En ce qui concerne le suivi annuel de la mise en œuvre des réformes, politiques, programmes et projets communautaires, dans la dynamique de pérennisation des acquis et du maintien du niveau d'engagement actuel des États membres, la Commission

a organisé, du 1^{er} au 9 novembre 2022 dans tous les États membres à l'exception du Mali, la huitième édition de la revue annuelle au niveau technique des réformes, politiques, programmes et projets communautaires.

Au total, cent vingt-sept (127) textes communautaires et soixante-trois (63) programmes et projets communautaires ont été passés en revue en 2022 contre cent seize (116) textes et soixante-huit (68) programmes et projets communautaires en 2021. Des résultats issus des travaux, il ressort que la plupart des États membres ont maintenu leur performance. Le taux de mise en œuvre des réformes communautaires à l'échelle de l'Union est de 75,34% en 2022 contre 77,48% en 2021, soit un recul de 2,14 points de pourcentage dû à l'introduction de onze (11) nouveaux textes communautaires dans la revue annuelle, édition 2022.

Concernant les soixante-trois (63) programmes et projets communautaires en cours d'exécution dans les huit États membres pour un montant global de 236 milliards de francs CFA financés par la Commission, le taux de décaissement est de 74% en 2022 contre 77% en 2021. L'ensemble des programmes et projets de l'Union enregistre un indice de performance de 44% en 2022 comme en 2021. Quant au taux d'exécution physique, il est de 79% en 2022 contre 77% en 2021.

Il faut noter que les interventions de l'Union intègrent également les activités des autres Organes dont l'état des résultats enregistrés en 2022 est présenté dans le point suivant.

3. Activités des autres Organes de l'Union

Au cours de l'année 2022, les autres Organes ont conduit des activités dans le cadre de leurs missions.

Ainsi, la Cour de Justice a réalisé des activités judiciaires et mené des actions relatives à la communication, à la coopération judiciaire et au renforcement des capacités de ses membres et des acteurs nationaux.

La Cour des Comptes a vérifié les comptes de l'ensemble des Organes de l'UEMOA, ainsi que ceux du Conseil Régional de l'Épargne Publique et des Marchés Financiers (CREPMF). Elle a réalisé des travaux d'harmonisation des procédures et des normes communes de contrôle, renforcé les capacités des juridictions financières des États membres et participé à des réunions statutaires et à diverses rencontres.

En ce qui concerne le Comité Interparlementaire (CIP), il a tenu ses réunions statutaires, organisé des séminaires d'imprégnation des chantiers de l'UEMOA et assuré la diplomatie parlementaire.

La Chambre Consulaire Régionale (CCR) a contribué à accroître le niveau d'implication effective du secteur privé dans le processus d'intégration économique et sociale au sein de l'UEMOA, à travers une large implication de ses Organisations membres. Elle a mis à la disposition des décideurs (États, Organes de l'Union) des recommandations et suit leur mise en œuvre.

S'agissant du Conseil des Collectivités Territoriales (CCT), il a, en 2022, réalisé des missions de plaidoyer auprès de la Commission de l'UEMOA et des Partenaires Techniques et Financiers pour mobiliser des financements et mettre en œuvre des programmes au profit des Collectivités Territoriales.

Pour ce qui concerne **le Conseil du Travail et du Dialogue Social (CTDS)**, il a transmis à la Commission, au cours de l'année 2022, deux (2) avis portant sur « l'intégration de l'économie rurale et de l'économie informelle dans le dialogue social » et « la démarche Prévention-Productivité et Développement Durable : enjeux et perspectives pour le développement des pays de l'UEMOA dans le contexte de la pandémie de COVID-19 » adoptés lors de sa 13^{ème} session tenue du 15 au 16 novembre 2022 à Dakar (Sénégal).



4. Recadrage des priorités et réformes internes

Les activités menées par la Commission au titre de l'année 2022 ont été bâties autour des actions issues du Cadre d'Actions Prioritaires « CAP 2025 ». En effet, pour imprimer sa marque à la marche de l'Union, conformément aux orientations des plus Hautes autorités de l'Union, la Commission s'est dotée d'une feuille de route dénommée **Cadre d'Actions Prioritaires (CAP) 2021-2025 qui traduit sa vision et ses priorités durant le mandat du Collège des Commissaires** qui a pris fonction le 10 mai 2021.

Le CAP 2025 est un instrument de planification et de pilotage des interventions phares de la Commission au cours des quatre (4) prochaines années de 2021 à 2025. Il fixe les priorités structurantes, des objectifs stratégiques et des résultats concrets à atteindre à l'horizon 2025, tant au regard des missions assignées par le Traité modifié, des orientations des plus Hautes autorités de l'UEMOA qu'à la lumière des enjeux et défis actuels ou émergents auxquels font face la Commission et les États membres de l'Union.

Le « CAP 2025 » de la Commission de l'UEMOA, c'est une vision adossée à des objectifs stratégiques déclinés en trois (3) axes d'intervention que concrétiseront vingt-trois (23) actions phares en cohérence avec les dispositions clés du Traité modifié.

Cette vision vise à faire de la Commission de l'UEMOA, à l'horizon 2025, une institution moderne et performante dans ses relations avec les États membres, les populations et tous les acteurs de la vie économique et sociale.

Pour traduire la vision en une réalité, la Commission s'est fixé trois objectifs stratégiques :

- accélérer la convergence économique et approfondir le marché commun ;
- consolider les actions sectorielles structurantes pour un espace économique viable ;
- renforcer la gouvernance et la performance organisationnelle.



Axes stratégiques du CAP 2025



5. Bilan et perspectives

En 2022, les Organes de l'UEMOA ont réalisé les priorités inscrites dans leur Projet Annuel de Performance (PAP). Ce PAP, élaboré conformément au Cadre d'Actions Prioritaires (CAP 2025) de la Commission, tient compte des priorités des plus Hautes autorités de l'Union, en l'occurrence les instructions des Chefs d'État et de Gouvernement de l'Union et les défis auxquels font face la Commission, les populations, les entreprises et les États membres de l'Union.

Au terme de l'exécution des activités au titre de l'exercice budgétaire 2022, les performances de la Commission sont maintenues par rapport à 2021. Le taux d'exécution financier de l'Union est estimé à 86,35% en 2022 contre 86,81% en 2021. Le taux d'exécution physique s'est établi à 88,76% en 2022 contre 87,87% en 2021.

Ces performances réalisées en 2022, en dépit des multiples crises que traversent les États membres et des contraintes liées à la pandémie de COVID-19, ont bénéficié du dynamisme des économies nationales et d'un environnement international peu favorable, d'une part, et des actions de la Commission et des autres Organes de l'Union ainsi que de l'implication des États membres pour impulser le processus d'intégration régionale, d'autre part.

En ce qui concerne les perspectives, en 2023, les interventions de l'Union seront orientées notamment par la poursuite de la mise en œuvre des priorités contenues dans le Cadre d'Actions Prioritaires « CAP 2025 ».

Introduction

En 2022, l'activité économique connaîtrait une amélioration dans tous les États membres de l'Union, en rapport avec le dynamisme de tous les secteurs d'activité. Le taux de croissance économique serait de 5,8%, après 6,1% en 2021, dans un contexte de ralentissement de l'économie mondiale avec une croissance de 3,2% contre 6,0% en 2021, selon le Fonds Monétaire International (FMI).

Par État membre, le taux de croissance économique en 2022 se présenterait comme suit : **Bénin (+6,0%), Burkina Faso (+4,0%), Côte d'Ivoire (+6,8%), Guinée-Bissau (+4,7%), Mali (+3,7%), Niger (+7,1%), Sénégal (+4,8%) et Togo (+5,8%)**.

L'activité économique évoluerait dans un contexte d'ensemble de l'Union marqué par des pressions sur les prix avec un taux d'inflation de 7,5% contre 3,6% en 2021, et un accroissement de la masse monétaire, consécutif à la progression des créances intérieures atténuée par la dégradation des Actifs Extérieurs Nets (AEN).

Le présent rapport analyse l'évolution récente de la conjoncture externe et interne de l'Union, les avancées réalisées par les Organes de l'UEMOA en 2022 pour renforcer l'intégration régionale, les perspectives économiques et les défis du processus d'intégration régionale. Il est structuré en quatre (4) parties :

- la situation économique, financière et monétaire de l'Union ;
- l'état d'avancement du processus d'intégration régionale ;
- la gouvernance institutionnelle ;
- les difficultés, les recommandations et les perspectives.





01

Première partie :

Situation économique, financière
et monétaire de l'Union



3,6%

de taux de croissance économique en Afrique subsaharienne en 2022 contre 4,7% en 2021

1.1. Environnement international

En 2022, le taux de croissance du PIB réel mondial ralentirait à 3,2% contre 6,0% en 2021 consécutif aux effets négatifs des tensions géopolitiques, notamment la crise russo-ukrainienne et son corollaire de relèvement de l'inflation à l'échelle mondiale qui, à son tour, s'est traduite par le durcissement des conditions de financement aux États-Unis et dans la zone euro, entre autres. Dans les pays industrialisés, le taux de croissance ressortirait à 2,4% en 2022, après 5,2% en 2021. Dans les économies émergentes et en développement, le PIB réel chuterait de 6,6% en 2021 à 3,7% en 2022. En Afrique subsaharienne, l'activité

économique progresserait à un rythme de 3,6% en 2022 contre 4,7% en 2021, en lien avec la faible croissance dans les pays partenaires, l'évolution négative des termes de l'échange et le durcissement des conditions financières sur les marchés internationaux.

Les prix à la consommation au niveau mondial connaîtraient de très fortes pressions à la hausse, en raison des conséquences de la crise russo-ukrainienne sur les prix des produits alimentaires et énergétiques. En Afrique subsaharienne, la hausse des prix s'accélélerait en ressortant à 14,4% en 2022.

Tableau 1 : Taux de croissance économique mondial entre 2019 et 2022 (en %)

	2019	2020	2022 (p)
Monde	-3,1	6,0	3,2
Pays avancés	-4,5	5,2	2,4
- USA	-3,4	5,7	1,6
- Zone euro	-6,3	5,2	3,1
- Japon	-4,6	1,7	1,7
Pays émergents et pays en développement	-2,1	6,6	3,7
- Chine	2,3	8,1	3,2
Afrique subsaharienne	-1,7	4,7	3,6
- Afrique du Sud	-6,4	4,9	2,1
- CEDEAO	-0,6	4,4	3,7
• Nigeria	-1,8	3,6	3,2
• Ghana	0,4	5,4	3,6

Source : FMI, WEO octobre 2022 (p) prévision

Sur les marchés des matières premières, les cours des produits de base seraient en hausse en 2022. Le prix annuel moyen du baril de pétrole s'établirait à 100 dollars US en 2022, soit un accroissement de plus de 40,0% par rapport à 2021.

S'agissant de la politique monétaire, en réponse à la persistance des pressions inflationnistes, les banques centrales ont opéré un retournement de tendance en resserrant leur politique monétaire.

Sur les marchés des changes, au cours de la période allant du début de l'année jusqu'au 31 octobre 2022, l'euro a évolué à la baisse face aux principales devises, excepté le yen. Sur le marché ouest-africain, au terme des six (6) premiers mois de l'année 2022, le franc CFA a évolué de façon contrastée face aux différentes monnaies de la région. Ainsi, il s'est déprécié par rapport au dalasi, au naira, au dollar libérien et au franc guinéen. En revanche, il s'est apprécié par rapport à la leone et au cedi.

100 \$US

le cours annuel moyen du baril de pétrole en 2022, soit une hausse de 40,0% par rapport à 2021

1.2. Évolution de la situation économique dans l'UEMOA



En 2022, la croissance économique de l'Union se situerait à 5,8%, après 6,1% en 2021, en lien avec la bonne tenue de tous les secteurs d'activité dans un contexte de hausse des prix. Le taux d'inflation annuel moyen serait de 7,5%, après 3,6% en 2021, du fait notamment de l'augmentation des prix des produits alimentaires et boissons non alcoolisées dans tous les États membres de l'Union. L'exécution des opérations financières

des États en 2022 se traduirait par une aggravation du déficit budgétaire global qui représenterait 6,1% du PIB contre 5,5% en 2021. La situation extérieure de l'Union se traduirait, en 2022, par un solde global déficitaire de 2 714,4 milliards de francs CFA contre un excédent de 475,7 milliards de francs CFA un an plus tôt. À fin décembre 2022, la masse monétaire serait en hausse de 10,9% en glissement annuel.

5,8%

de taux
de croissance
économique de
l'Union en 2022
contre 6,1%
en 2021

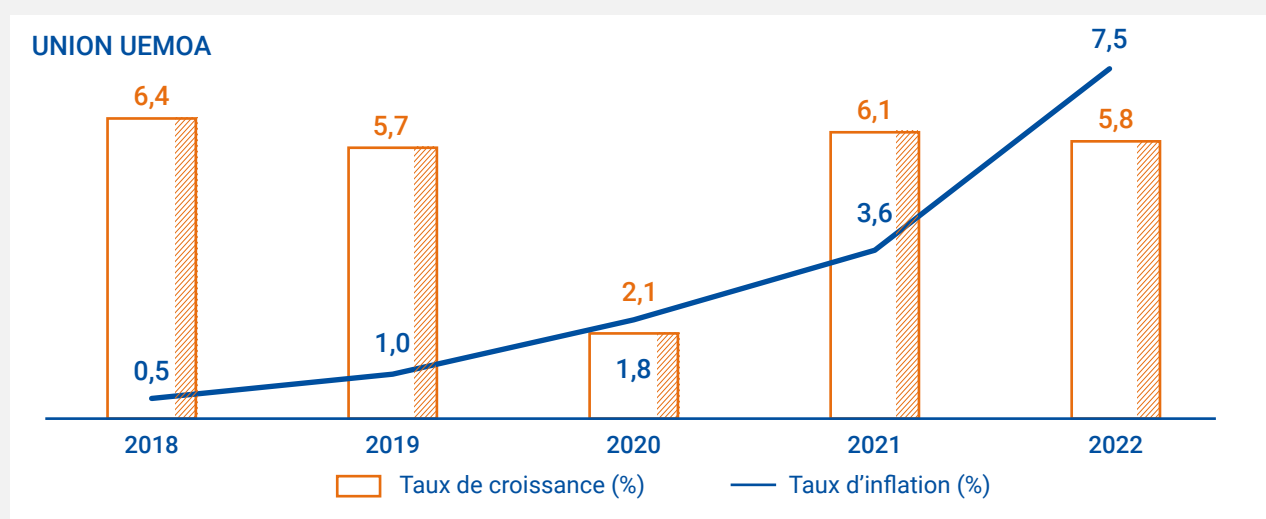
1.2.1. Production

La poursuite de la dynamique de croissance au sein de l'Union en 2022 serait en lien avec le regain d'activité dans l'ensemble des secteurs, en dépit de la persistance de la crise sécuritaire, des tensions géopolitiques internationales et de la crise sanitaire.

L'activité au niveau du secteur primaire progresserait sous l'impulsion de la hausse de la production vivrière après la baisse constatée en 2021 et de l'offre de produits de rente, notamment la hausse de la production de coton profitant en particulier d'une bonne pluviosité et de la mise en œuvre des programmes nationaux de développement agricole. Le rythme de progression de l'activité au niveau du secteur secondaire se maintiendrait sous l'effet du dynamisme des activités extractives, du regain des activités manufacturières et de l'intensification de la mise en œuvre des projets structurants. Le secteur tertiaire progresserait en liaison avec le dynamisme retrouvé des activités de commerce, de transports et du tourisme.

Par État membre, le taux de croissance économique en 2022 se présenterait comme suit : Bénin (+6,0%), Burkina Faso (+4,0%), Côte d'Ivoire (+6,8%), Guinée-Bissau (+4,7%), Mali (+3,7%), Niger (+7,1%), Sénégal (+4,8%) et Togo (+5,8%).

Graphique 1 : Évolution du taux de croissance et du taux d'inflation au sein de l'Union sur la période 2018-2022



Source : Commission de l'UEMOA, Rapport de la surveillance multilatérale de décembre 2022

7,5%

du taux d'inflation
annuel moyen de
l'Union en 2022
contre 3,6% en
2021

1.2.2. Prix et inflation

En 2022, le taux d'inflation annuel moyen serait de 7,5% contre 3,6% en 2021. Par pays, le taux d'inflation se présenterait comme suit : Bénin (+1,2%), Burkina Faso (+14,5%), Côte d'Ivoire (+5,1%), Guinée-Bissau (+7,7%), Mali (+10,0%), Niger (+4,2%), Sénégal (+9,8%) et Togo (+7,3%). Seul le Bénin enregistrerait un taux en dessous de 3%.

1.2.3. Finances publiques et dette publique

L'exécution des opérations financières des États membres en 2022, dans un contexte particulier de lutte contre l'inflation, se traduirait par une dégradation du solde budgétaire global, expliquée, principalement, par une hausse des dépenses publiques plus importante que celle des recettes.

Les recettes totales et dons progresseraient de 8,9% pour représenter 17,4% du PIB, tirés principalement par l'augmentation des recettes fiscales de 8,7%. Il en résulterait un taux de pression fiscale de 13,4% contre 13,5% en 2021. Cette évolution s'expliquerait par le dynamisme de l'activité économique ainsi que les retombées des réformes engagées par les États membres pour une meilleure administration de l'impôt et l'élargissement de l'assiette fiscale. Par État membre, le taux de pression fiscale

en 2022 se présenterait comme suit : Bénin (11,5%), Burkina Faso (14,9%), Côte d'Ivoire (12,0%), Guinée-Bissau (9,1%), Mali (14,0%), Niger (11,0%), Sénégal (18,1%) et Togo (13,4%).

Les recettes non fiscales seraient en baisse de 6,7% pour représenter 1,7% du PIB, et s'explique, entre autres, par le repli des encaissements au titre de la vente de la licence 4G (Burkina Faso) et la baisse des recettes exceptionnelles mobilisées par certains États membres en 2021.

Les dons progresseraient de 25,3% pour représenter 1,7% du PIB avec la poursuite des appuis budgétaires.

Les dépenses totales et prêts nets en 2022 augmenteraient de 11,9% pour représenter 23,4% du PIB en 2022, sous l'impulsion des dépenses courantes et d'investissement. Les dépenses

courantes progresseraient de 6,2%, tirées par la hausse de 10,1% des dépenses de personnel et celle des charges d'intérêts de la dette de 15,9%. Les transferts de subventions augmenteraient de 6,6% en 2022. Les dépenses d'investissement s'accroîtraient de 21,3%, sous l'effet de la poursuite des travaux de construction d'infrastructures socioéconomiques contenus dans les différents plans de développement.

Au total, le déficit budgétaire global représenterait 6,1% du PIB en 2022 contre 5,5% en 2021. Hors dons, il se situerait à 7,7% contre 6,9% en 2021.

Le taux d'endettement de l'Union en 2022 s'établirait à 56,9% contre 54,6% en 2021, soit une progression de 2,2 points de pourcentage. Il convient de noter que la dette intérieure continue de progresser rapidement dans plusieurs États membres, en lien avec les interventions sur le marché financier régional.

56,9%
de taux
d'endettement
de l'Union en 2022,
soit une progression
de 2,2 points par
rapport à 2021

1.2.4. Commerce extérieur et balance des paiements

Les échanges extérieurs des États membres de l'UEMOA en 2022 se ressentiraient des effets des chocs sur les prix des matières premières ainsi que l'orientation des politiques monétaires. Le solde global de la balance des paiements ressortirait déficitaire de 2 714,4 milliards de francs CFA contre un excédent de 475,7 milliards de francs CFA en 2021, en lien avec une dégradation du compte courant et du compte financier.

Le déficit courant augmenterait de 2 668,7 milliards de francs CFA pour s'établir à 8 128,4 milliards de francs CFA en 2022, en raison de l'aggravation du déficit de la balance des biens et services (+48,2%) ainsi que de celui du revenu primaire

(+8,7%). Rapporté au PIB, le déficit courant passerait de 5,5% en 2021 à 7,4% en 2022, niveau historique jamais atteint pour les États membres de l'Union.

L'excédent du compte de capital progresserait de 13,5% pour ressortir à 1 656,5 milliards de francs CFA après une réalisation de 1 459,7 milliards de francs CFA une année plus tôt, en relation notamment avec la hausse des dons-projets dans certains États membres de l'Union (Burkina, Guinée-Bissau, Sénégal et Togo).

Ainsi, le ratio des réserves en mois d'importations passerait de 5,4 en 2021 à 4,4 en 2022.

2 714,4
milliards de FCFA
de déficit en 2022
contre un excédent
de 475,7 milliards
de FCFA en 2021

29

1.2.5. Situation monétaire

Afin de favoriser le retour progressif de l'inflation dans la zone cible, le Comité de Politique Monétaire de l'UMOA a relevé à deux (2) reprises les taux directeurs de la BCEAO. Ainsi, le taux d'intérêt minimum de soumission aux appels d'offres d'injection de liquidité est passé de 2,0% en début d'année à 2,5% le 16 septembre et le taux d'intérêt du guichet de prêt marginal de 4,0% à 4,5% à la même période.

À fin décembre 2022, la masse monétaire serait en hausse de 10,9% en glissement annuel. Cette évolution serait portée par l'augmentation de 7 164,5 milliards de francs CFA des créances intérieures

atténuée par la baisse de 2 714,4 milliards de francs CFA des actifs extérieurs nets, reflétant le profil des échanges extérieurs.

Les créances nettes sur les Administrations Publiques Centrales (APUC) augmenteraient de 3 909,7 milliards de francs CFA, en liaison avec le recours au marché régional de la dette publique par les États pour le financement de leur déficit. En ligne avec la dynamique de l'activité dans les pays de l'Union, les créances sur l'économie s'accéléraient en 2022, en progressant de 11,9% après la hausse de 11,6% observée en 2021.



The background of the slide is a blue-tinted image of a pen resting on a document. The document contains a table with columns labeled 'Comptes' and 'Montants'. The numbers '312' and '4.238' are visible in the table cells. The number '02' is prominently displayed in white, underlined, in the lower-left quadrant of the blue section.

02

Deuxième partie :
État d'avancement
du processus
d'intégration régionale

2.1. Gouvernance et convergence économiques



2.1.1. Surveillance multilatérale

Résultats clés de la surveillance multilatérale

En 2022, l'exercice de la surveillance multilatérale s'est réalisé conformément aux dispositions de la Recommandation n°02/2020/CM/UEMOA du 26 juin 2020. Il ressort de cet exercice, des résultats macroéconomiques favorables, sous

l'effet de la mise en œuvre des plans de relance économique des États membres qui ont bénéficié des soutiens des institutions communautaires pour assurer la résilience des économies.

Dans le rapport de juin 2022, les orientations de politique économique des États membres au titre de l'année 2023, adoptées par le Conseil des Ministres de l'Union, ont porté principalement sur la nécessité de :

- (i) renforcer la promotion, l'organisation et la modernisation des filières de production vivrière ainsi que leur financement dans le cadre de la mise en œuvre des plans d'investissements agricoles ;
- (ii) soutenir le développement des cultures irriguées en encourageant les initiatives d'aménagement de périmètres agricoles et la création de véritables filières de production vivrière intégrées et rentables ;
- (iii) promouvoir la production locale d'intrants agricoles ;
- (iv) amorcer la transition énergétique fondée, entre autres, sur la diversification des sources énergétiques par l'utilisation de sources renouvelables et alternatives ainsi que la promotion de l'efficacité énergétique en vue de garantir un accès, à moindre coût, aux populations et aux entreprises.

Quant au rapport de décembre 2022, il a été consacré à l'analyse des perspectives économiques et financières sur la période 2023-2027. Cette analyse indique que la dynamique de croissance se poursuivrait à moyen terme, en rapport avec l'intensification de la mise en œuvre des programmes de développement. En outre, le retour à une consolidation budgétaire pour les États membres de l'Union est prévu à partir de 2025. Aussi, le Conseil des Ministres a adopté la Recommandation relative aux perspectives économiques et financières des États membres de l'UEMOA sur la période 2023-2027.

Assistance et suivi des économies des États membres

Dans le cadre du suivi des économies, la Commission a achevé la mission circulaire relative au diagnostic de l'état actuel de la mise en œuvre du Règlement n°09/2007/CM/UEMOA du 04 juillet 2007 portant cadre de gestion de la dette publique dans l'Union.

La Commission a également organisé une rencontre régionale en vue d'identifier les

approches pour le suivi de la vulnérabilité des économies. Par ailleurs, dans le cadre de la mise en œuvre des actions prioritaires du CAP 2025, la Commission a lancé l'étude de faisabilité pour la création d'un fonds de stabilisation macroéconomique au sein de l'Union. Le rapport de la mission circulaire de collecte des données est disponible.

2.1.2. Harmonisation des cadres juridique et comptable



Finances publiques

En dépit des difficultés liées à la COVID-19, les actions de modernisation de la gestion des finances publiques des États membres ont été poursuivies par la Commission. À cet effet, elle a, avec l'appui de ses partenaires techniques, poursuivi l'élaboration des guides didactiques pour accompagner les États membres dans la mise en œuvre des principales innovations du cadre harmonisé de la gestion des finances publiques. Ainsi, le guide sur le contrôle interne comptable et celui du contrôle interne budgétaire ont été élaborés et validés par les États membres au cours des ateliers virtuels. Dans le cadre du renforcement des capacités, une mission d'assistance

sur la mise en œuvre de la Directive n°10 relative au Tableau des Opérations Financières de l'État (TOFE) a été réalisée dans les États membres. En outre, les capacités des acteurs des Collectivités Territoriales ont été renforcées à travers un atelier de formation sur l'application du principe de la sincérité budgétaire au niveau des budgets locaux. Quant aux Assistants des Commissions des Finances des Assemblées nationales des États membres de l'UEMOA, leur neuvième séminaire de formation s'est tenu en visioconférence sur l'examen des documents servant au Débat d'Orientation Budgétaire (DOB).

Appui aux Administrations fiscales et aux organismes de la profession comptable

La Commission a continué à faire le suivi de la mise en œuvre des réformes fiscales à travers l'organisation des ateliers et réunions au cours desquels des échanges ont eu lieu avec les représentants des États membres.

Dans ce cadre, il est engagé un processus de révision du Règlement n°08/2008/CM/UEMOA du 26 septembre 2008 portant adoption des règles visant à éviter la double imposition au sein de l'UEMOA et des règles d'assistance administrative en matière fiscale. Il s'agit d'adapter le Règlement à l'évolution des standards internationaux en matière de prévention de la double imposition ainsi

que de la fraude et l'évasion fiscales internationales.

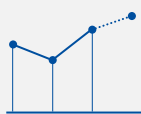
S'agissant de l'amélioration de la mobilisation des recettes fiscales, la Commission de l'UEMOA en relation avec la Celle de la CEDEAO a lancé la mise en œuvre du Programme d'Appui à la Transition Fiscale en Afrique de l'Ouest (PATF), un programme financé par l'Union Européenne au profit des pays de la CEDEAO et de la Mauritanie. Le PATF a apporté aux administrations fiscales des États membres de la CEDEAO des appuis techniques en matière de gestion de la TVA et d'évaluation des dépenses fiscales.

Appui aux réformes des Marchés Publics dans l'espace UEMOA

En ce qui concerne le volet des réformes de la commande publique, la Commission a mis l'accent sur l'adoption des textes d'application des Directives n°04/2005/CM/UEMOA du 09 décembre 2005 portant procédure de passation, d'exécution et de règlement des marchés publics et des délégations de service public et

n°05/2005/CM/UEMOA du 09 décembre 2005 portant contrôle et régulation en la matière.

À cet effet, une étape de concertation des représentants de États membres a été mise en œuvre conformément aux articles 39, 40, 41 de la Directive n°04/CM/UEMOA. Cette approche participative



s'est matérialisée par plusieurs réunions du Groupe de Travail (GT) par visioconférence en février et en avril 2022.

La réforme des marchés publics s'inscrit dans le processus de modernisation des Finances Publiques prescrite par la Directive n°01/2009/CM/UEMOA du 27 mars 2009 portant adoption du Code de transparence dans la gestion des finances publiques au sein de l'UEMOA. Par ce biais, les États membres ont voulu insuffler un degré adéquat de transparence et de bonne gouvernance à différents niveaux des procédures de la commande publique en vue d'atteindre les objectifs de l'Union.

Pour renforcer les nouveaux dispositifs issus de la transposition, des mesures d'accompagnement se sont avérées nécessaires, notamment la garantie d'un degré adéquat de publicité des

opportunités d'affaires en relation avec la commande publique. Dans ce cadre, la Commission a élaboré un projet de Décision portant détermination des seuils communautaires de publicité des marchés dans l'Union. Ce texte a pour objectif général de fixer les seuils de publication pour les marchés de travaux, de fournitures, de services courants et des prestations intellectuelles, ainsi que la définition du contenu, du mode de communication et des modalités de publication des avis indicatifs et des avis communautaires spécifiques de marchés, en vue d'assurer une compétition transparente entre acteurs économiques du domaine de la commande publique au sein de l'espace UEMOA. Ces seuils ont été validés par l'Observatoire Régional des Marchés Publics (ORMP) lors de sa réunion tenue du 6 au 10 décembre 2021 à Ouagadougou.

2.1.3. Prévisions et études économiques

En 2022, la Commission a poursuivi la mise à jour des bases de données économiques et financières, notamment l'actualisation des indicateurs économiques régionaux sur le secteur réel et les finances publiques dans le cadre de l'élaboration des annexes statistiques aux rapports d'exécution de la surveillance multilatérale et dans la perspective de la rédaction du Rapport du Comité de Convergence de la Zone Franc. Elle a également rédigé et publié les notes trimestrielles sur la conjoncture économique régionale.

Dans le but de mettre à la disposition des utilisateurs de la Base de Données de la Surveillance Multilatérale (BDSM) des informations statistiques en ligne avec les dernières recommandations internationales en matière d'élaboration de statistiques économiques et financières, la Commission a poursuivi les travaux pour la mise en production effective de la plateforme en ligne de la BDSM, une des activités inscrites au CAP-2025. Dans ce cadre, elle a organisé deux (2) ateliers de formation à l'attention des points focaux sectoriels (secteur réel, TOFE, dette, balance des paiements, etc.), des Comités Nationaux de Politique

Économique (CNPE) pour la mise à jour de la BDSM. Une première version de la plateforme en ligne a été développée et a fait l'objet de la formation à l'endroit des administrateurs (Secrétaires Permanents des CNPE) et des gestionnaires de données lors de la deuxième réunion des correspondants des CNPE pour la mise à jour de la BDSM. Pour rappel, la migration de la BDSM vers cette plateforme en ligne vise à renforcer la cohérence des données et à faciliter leur mise à jour par les CNPE ainsi que leur transmission régulière à la Commission, tout en mettant à la disposition du grand public un outil ergonomique et convivial.

La Commission a également élaboré le cadrage macroéconomique de l'Union à l'aide des Modèles Quasi-Comptables (MQC) de prévision. La mise à jour du modèle de chacun des États membres de l'Union a permis d'élaborer le cadrage macroéconomique des États membres et de l'Union pour la période 2021-2025, mais aussi de procéder à la publication de la deuxième et de la troisième éditions de la note y relative, respectivement consacrées au cadrage macroéconomique 2022-2026 de l'Union et à sa version révisée.

Les travaux en vue de l'élaboration de la 3^{ème} édition du rapport régional de suivi des Plans Nationaux de Développement et/ou Stratégies de Réduction de la Pauvreté (PND/SRP) en lien avec les Objectifs de Développement Durable (ODD), qui procède à l'évaluation des performances à caractère économique et social au sein de l'Union, ont été menés. Le rapport a permis d'apprécier l'impact de la pandémie de COVID-19 sur la mise en œuvre des Plans Nationaux de Développement et Stratégies de Réduction de la Pauvreté (PND/SRP) et la trajectoire des indicateurs vers les cibles ODD, à travers une analyse consolidée des principaux indicateurs de l'Union issus des bilans nationaux de mise en œuvre des PND/SRP axés sur les ODD pour la période 2020-2021.

Par ailleurs, la Commission a lancé la première phase du projet de construction de nouvelles Matrices de Comptabilité Sociale (MCS) avec des années de base récentes, comprises entre 2017 et 2019.

Cette première phase, consacrée à quatre (4) États membres, à savoir le Bénin, le Burkina Faso, le Sénégal et le Togo, a été mise en œuvre grâce à la signature des conventions entre la Commission et AFRISTAT, d'une part, et entre la Commission et les Instituts Nationaux de Statistique (INS) des États membres, d'autre part. Pour rappel, cette activité est aussi inscrite au CAP 2025.

Enfin, plusieurs notes techniques d'analyse ont été produites afin d'étudier l'impact de l'invasion russe en Ukraine et des sanctions de la CEDEAO contre le Mali sur les économies des États membres de l'Union, l'évolution de la pauvreté au sein de l'Union, ainsi que sur les perturbations sur les chaînes d'approvisionnement mondiales, entre autres. Des notes mensuelles sur l'évolution de la pandémie de COVID-19 dans les États membres de l'Union et des notes techniques élaborées sur la base des différentes éditions des perspectives de l'économie mondiale du FMI ont été régulièrement rédigées.

2.1.4. Développement du système statistique régional

Concernant la production de statistiques, les Indices Harmonisés des Prix à la Consommation (IHPC base 2014) ont été produits pour les États membres et pour l'Union. Cela a permis de suivre l'évolution des prix dans l'Union et d'alimenter les réflexions sur les mesures anti-inflationnistes prises dans les différents États.

Par ailleurs, des appuis financier et technique dans le cadre de la mise en œuvre du Projet de rénovation de l'IHPC ont été apportés aux États membres et à AFRISTAT. Les collectes des prix de base ont été entamées durant l'année 2022 et seront finalisées en 2023. En rappel, la rénovation de l'IHPC pour être en phase avec les habitudes de consommation des citoyens de l'Union et aussi les derniers développements méthodologiques au plan international fait partie des activités du CAP 2025.

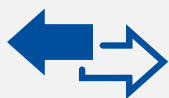
En outre, le Programme d'Harmonisation

et de Modernisation des Enquêtes sur les Conditions de Vie des Ménages (PHMECV) dans les États membres de l'UEMOA, d'un montant d'environ 22 milliards de francs CFA et financé sur don de la Banque Mondiale à la Commission de l'UEMOA, a enregistré la collecte des données de la deuxième enquête dans les huit (8) États membres de l'Union. Les travaux de traitement des données ont également démarré durant l'année et se poursuivront en 2023 en vue d'une publication des résultats ainsi que des micro-données sur le site web dédié au PHMECV (<https://phmecv.uemoa.int>).

Quant au développement des statistiques du commerce international des services, mené avec l'appui technique de la CNUCED, les États membres ont reçu une formation sur l'application informatique commandée par la Commission en vue de faciliter la conduite des enquêtes sur le commerce international des services.



2.2. Marché commun, liberté de circulation et droit d'établissement



2.2.1. Édification du marché commun et développement des échanges commerciaux

Renforcement de l'Union Douanière

En 2022, la Commission a organisé deux réunions du Groupe de Travail du TEC, Valeur en douane, Procédures et régimes douaniers, qui ont permis notamment d'examiner les avant-projets de texte sur les structures de gouvernance du régime de la libre pratique. L'avant-projet de Règlement instituant le régime de la libre pratique a également été examiné et validé par les Experts des États. Ces travaux ont été sanctionnés par des recommandations proposées au Comité Consultatif de l'Union Douanière et de la Libre Circulation.

En outre, la Commission a poursuivi ses efforts en vue de contribuer efficacement à la finalisation du processus de migration de la version du Système Harmonisé (SH) de désignation et de codification des marchandises SH 2017 à la version SH 2022 du TEC CEDEAO/UEMOA.

Ces efforts ont abouti à l'adoption en juin 2022 de deux Règlements :

- le Règlement n°02/2022/CM/UEMOA du 24 juin 2022 modifiant l'Annexe du Règlement n°02/97/CM/UEMOA du 28 novembre 1997, portant adoption du Tarif Extérieur Commun (TEC) de l'Union Économique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA), basé sur la version 2022 du Système Harmonisé de désignation et de codification des marchandises ;
- le Règlement n°03/2022/CM/UEMOA du 24 juin 2022 portant définition de la liste des marchandises composant les catégories dans la nomenclature tarifaire et statistique de l'Union Économique et Monétaire Ouest Africaine basée sur la version 2022 du Système Harmonisé de désignation et de codification des marchandises.

Par ailleurs, en vue de concourir au renforcement des capacités des États membres dans la mise en œuvre du TEC, la Commission a réédité la formation sur l'évaluation en douane des marchandises au profit des États membres.

Développement des échanges commerciaux

En matière de facilitation et développement des échanges commerciaux, en 2022, les principales réalisations sur cette action ont été en faveur de (i) la facilitation des échanges commerciaux, (ii) la promotion des produits originaires de l'Union, (iii) l'accès aux marchés étrangers des produits de l'Union.

En matière de facilitation des échanges, le projet de texte sur la dématérialisation des opérations commerciales et douanières a été validé par les Experts statutaires. Il sera soumis pour adoption en 2023, aux Ministres statutaires. Son adoption marquera une évolution positive dans le corpus réglementaire en matière de commerce. Ce texte permettra en effet de saisir les opportunités offertes par les Technologies de l'Information et de la Communication dans le développement du commerce au sein de l'espace communautaire. Par ailleurs, des actions de renforcement de capacités ont été réalisées notamment dans les domaines du commerce électronique et des guichets uniques du commerce extérieur.

Dans le cadre de la promotion des produits de l'espace UEMOA, la Commission a renforcé ses initiatives en vue de contribuer à accroître et à diversifier l'offre de produits exportables. À ce titre, la Commission a célébré la 3^{ème} édition de l'initiative « Mois d'octobre, mois du consommer local », du 25 au 29 octobre 2022, marquée par l'organisation d'une exposition vente de produits locaux de l'espace UEMOA avec la participation d'exposants venant de l'ensemble des États membres. Une formation sur le thème de l'emballage et la qualité a été faite à l'endroit d'une trentaine d'exposants. Parallèlement, un panel a été organisée sur le thème « Consommation des produits locaux, un levier d'accroissement des investissements productifs, de développement et d'intégration régionale ».

Par ailleurs, le développement des chaînes de valeur régionales contribuerait davantage à la résilience des économies de l'Union face aux chocs exogènes. Outre les filières prioritaires qui font l'objet d'un suivi rapproché, un plan d'actions de développement du commerce de

l'anacarde a été élaboré.

La Commission a poursuivi ses actions de renforcement des capacités en faveur de la mise en œuvre des accords commerciaux. À cet effet, des subventions d'un montant total de 80 millions de francs CFA ont été octroyées aux États membres. Pour mieux accompagner les États membres dans le cadre de leur participation à la 12^{ème} Conférence Ministérielle de l'OMC, qui a eu lieu à Genève du 12 au 17 juin 2022, la Commission a assuré, avec la collaboration du Secrétariat de l'OMC, le renforcement des capacités des délégués. Cet atelier préparatoire a permis de consolider les acquis des précédentes formations réalisées en 2021 et aux États membres de s'approprier les questions d'actualité en discussion à l'OMC.

Cet accompagnement de la Commission a permis, en particulier, d'enregistrer à Genève six (6) déclarations ministérielles d'États membres de l'UEMOA (Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Bénin, Niger, Sénégal et Togo) dont la déclaration au nom de l'Union, notifiée à l'OMC par la République Togolaise, et celle, au nom de l'initiative sectorielle en faveur du coton (C-4), notifiée par le Burkina Faso. S'agissant de la mise en œuvre de l'Accord sur la ZLECAf, la Commission a participé à la deuxième réunion de coordination des Chefs des Communautés Économiques Régionales (CER) de la Zone de Libre-Échange Continentale Africaine (ZLECAf), à Arusha, en Tanzanie, du 6 au 7 juin 2022. En outre, un projet de plan d'actions pour l'accompagnement à la mise en œuvre de la ZLECAf a été élaboré.

S'agissant du renforcement des moyens d'intervention de la Commission pour la promotion des échanges intracommunautaires, l'année 2022 a été marquée par l'opérationnalisation du projet Talent Africain à l'International (TAI) dont l'objet est de faciliter l'insertion des jeunes dans le monde entrepreneurial en leur faisant partager des expériences en entreprise. Dans ce cadre, deux (2) textes (Protocole d'accord et convention) encadrant la mise en œuvre du projet Talents Africains à l'International ont été signés avec l'ensemble des parties prenantes.

+ 7 000
produits
originaux de
l'Union

Promotion de la libre circulation et du droit d'établissement

La Commission de l'UEMOA a apporté des appuis techniques aux États, au cours de l'année 2022 pour l'application des textes communautaires et a poursuivi ses actions d'identification des barrières non tarifaires, de plaidoyer et de sensibilisation.

Quatre-vingt-deux (82) nouvelles reconnaissances de l'origine communautaire UEMOA des produits ont été enregistrées et notifiées aux États membres. Ainsi, ces reconnaissances portent le total des produits originaires à plus de 7 000.

Sur les projets originaires, il est à noter l'élaboration en cours d'une plateforme collaborative entre les États et la Commission dont l'objectif est la dématérialisation totale de la procédure d'octroi de l'origine communautaire. La plateforme a fait l'objet d'une première présentation aux Experts des États membres réunis à Lomé du 19 au 24 décembre 2022. Cette activité a permis de recueillir leurs observations qui seront prises en charge avant l'opérationnalisation de ladite plateforme.

La Commission a profité de l'atelier de Lomé pour présenter aux Experts des États son futur dispositif d'alerte des entraves à la libre circulation et au droit d'établissement.

Une session de renforcement des capacités des Experts des États membres a été réalisée sur les règles d'origine. Cette session qui a formé trente (30) Experts des États membres a été rendue

possible grâce à l'appui technique de l'Organisation Mondiale des Douanes (OMD). Grâce à cette formation, des Experts ont pu obtenir leur accréditation auprès de l'OMD comme maîtres formateurs sur les règles d'origine.

Par ailleurs, en complément du recueil de textes communautaires relatifs à la libre circulation et au droit d'établissement, destiné aux États membres, la Commission de l'UEMOA a entrepris la réalisation d'un film documentaire sur la libre circulation et le droit d'établissement qui sera diffusé dans les États membres en français et en portugais.

En ce qui concerne la **libre circulation des personnes** non ressortissantes de l'Union, la Commission de l'UEMOA a poursuivi ses travaux en vue de l'institution d'un Visa unique de l'UEMOA. Quatre (4) projets de texte sont ainsi en cours de finalisation.

S'agissant de la libre circulation des services, la Commission de l'UEMOA a poursuivi ses réflexions en vue du déroulement de la feuille de route issue du document cadre qui définit les actions prioritaires à réaliser sur les cinq (5) prochaines années (2021-2025) dans le domaine spécifique de la libre circulation des services.

En 2022, un accent particulier a été mis sur la Guinée-Bissau dont une cinquantaine d'Experts ont été formés sur la législation communautaire relative à la libre circulation et au droit d'établissement.



Réalisation
d'un film
documentaire sur
la libre circulation
et le droit
d'établissement



2.2.2. Surveillance commerciale et régulation du marché des biens et services

Surveillance commerciale

Dans le cadre de l'élaboration du rapport régional de la surveillance commerciale pour l'année 2022 et pour l'élaboration des rapports nationaux, la Commission a octroyé une subvention aux Ministères en charge du Commerce qui coordonnent les Comités nationaux. Un atelier régional organisé en décembre 2022 a permis de valider les constatations faites au cours de l'année. Plusieurs manquements ont été constatés et des recommandations

ont été formulées pour réduire, voire éliminer les entraves tarifaires et non tarifaires. Au nombre des manquements, il a été rapporté le renforcement des entraves à la libre circulation du fait de l'insécurité dans certains pays, les restrictions au commerce, l'existence de taxes additionnelles au TEC et des exonérations non conformes notamment au niveau du Prélèvement Communautaire de Solidarité (PCS).



Régulation de marché des biens et services

En matière de régulation de la concurrence, des actions visant à assainir la concurrence entre les acteurs économiques pour le bien-être des consommateurs ont été poursuivies en 2022.

- Au titre de l'instauration d'une concurrence saine et loyale dans le marché des biens et services de l'Union

Dans le cadre de la surveillance du fonctionnement des marchés qui consiste en l'instauration d'une concurrence saine et loyale dans le marché des biens et services de l'Union, la Commission de l'UEMOA a adopté, au cours de l'année 2022, huit (8) Décisions relatives à plusieurs affaires contentieuses et non contentieuses de concurrence dans différents secteurs d'activité de l'Union. Dans ce cadre, il convient, à titre illustratif, de souligner que les différentes interventions de la Commission ont favorisé une baisse de 30% des coûts des prestations du délégataire de l'assistance en escale aéroportuaire à Abidjan et un traitement équitable des compagnies aériennes bénéficiaires des services du délégataire, la cessation de certaines pratiques anticoncurrentielles dans les secteurs de la conservation mortuaire à Abidjan, de la brasserie au Bénin et du sucre au Mali.

De même, la Commission a accordé respectivement une (1) exemption individuelle en vue de la mise en fonction d'une plateforme d'interopérabilité technique entre les services de transfert du mobile money au sein de l'Union et deux (2) attestations négatives

pour la réalisation d'une opération de concentration dans le secteur bancaire et dans le secteur des assurances.

Il convient de souligner que la Commission de l'UEMOA a réalisé trois (3) enquêtes de concurrence : en Guinée-Bissau dans le secteur des télécommunications, au Bénin dans le secteur des produits de santé et en Côte d'Ivoire dans le secteur de la monnaie électronique. De même, une enquête et revue des aides publiques a été réalisée au Niger en vue d'examiner la compatibilité des aides publiques accordées par l'État aux entreprises.

Des séances d'audition d'entreprises du secteur des hydrocarbures en Côte d'Ivoire ont été organisées. Elles ont permis de recueillir les déclarations des entreprises dans le cadre de leur demande d'attestation négative concernant une opération d'acquisition.

Par ailleurs, elle a organisé deux (2) sessions annuelles du Comité Consultatif de la Concurrence qui ont permis de recueillir les avis et orientations des membres du Comité sur les affaires en instance d'instruction. Une réunion annuelle des structures nationales de propriété intellectuelle a été tenue.

3 enquêtes

de concurrence
réalisées par la
Commission de
l'UEMOA

30%

de baisse des coûts
des prestations
du délégataire
de l'assistance en
escale aéroportuaire
à Abidjan

- Au titre du renforcement de l'efficacité des dispositifs et des mécanismes d'administration des règles de concurrence des Organes de l'Union et des États membres

Afin d'assurer l'efficacité des mécanismes communautaires et nationaux d'administration des règles de concurrence, la Commission de l'UEMOA a organisé plusieurs activités de renforcement des capacités à l'intention, d'une part, des cadres des Organes de l'Union et des États membres chargés d'appliquer les règles de concurrence et, d'autre part, des acteurs de la société civile et du secteur privé afin de mieux promouvoir la culture de la concurrence. À ce titre, les sessions de formation des cadres de l'Union, les séminaires nationaux et régionaux et des missions d'appui technique ont été réalisés.

En vue de permettre l'établissement des fondements juridiques d'un partage des compétences décisionnelles en matière de concurrence entre la Commission de l'UEMOA et les États membres, la Commission a organisé un atelier régional de validation des projets de texte sur la concurrence.

Afin d'éviter les contrariétés dans la mise en œuvre des règles de concurrence en Afrique de l'Ouest, la Commission de l'UEMOA, la Commission de la CEDEAO et l'Autorité Régionale de la Concurrence de la CEDEAO ont finalisé un projet d'accord destiné à une mise en œuvre harmonisée des règles de concurrence dans l'Union. Ce projet d'accord part du postulat

que les législations de concurrence de l'UEMOA et de la CEDEAO peuvent être appliquées de façon parallèle si des mesures appropriées sont arrêtées sur la base des fondements juridiques énoncés dans le Traité de l'UEMOA et les Actes additionnels de la CEDEAO. Sur cette base, il fixe les principes de base de la coopération entre les deux autorités de concurrence, à savoir l'Autorité Régionale de la Concurrence de la CEDEAO et la Commission de l'UEMOA, et détermine les règles de répartition de compétence fondées sur le principe de l'affectation des échanges consacré par l'Acte additionnel A/SA.1/12/08 portant adoption des Règles communautaires de la concurrence et de leurs modalités d'application au sein de la CEDEAO.

Par ailleurs, il convient de préciser qu'avant même la finalisation dudit projet d'accord de coopération, l'ARCC et la Direction de la concurrence de la Commission de l'UEMOA ont déjà démarré la coopération dans la formation et le renforcement des capacités, l'élaboration des politiques et programmes, la participation des structures aux Comités consultatifs de la concurrence, la connaissance des programmes de travail annuels respectifs de chacune des autorités et le partage des cadres de concurrence et des expériences, etc.

2.3. Négociations d'accords commerciaux

La Commission a contribué au renforcement des capacités des États membres pour une mise en œuvre réussie de la ZLECAf. Elle a coordonné la participation des États membres à la 12^{ème} Conférence de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC), conformément aux dispositions du Traité modifié de l'UEMOA.

2.3.1. Accords au niveau sous régional ou continental

Dans le cadre de la mise en œuvre des accords commerciaux au niveau sous régional ou continental, la Commission s'emploie à accompagner les États pour une mise en œuvre réussie de l'accord sur la ZLECAf.

Les défis auxquels l'espace UEMOA est confronté sont connus et se posent avec plus d'acuité dans ce nouveau contexte de mise en place de la ZLECAf. Au nombre des défis, il y a ceux de la production, de la transformation des produits agricoles et miniers, de la maîtrise du coût de l'énergie, du renforcement des infrastructures de transport, de la formation des ressources humaines qualifiées, de l'innovation, de la dématérialisation ou de la digitalisation des procédures, du développement du commerce des services et du suivi-évaluation de la mise en œuvre des accords.

Pour apporter une réponse à ces défis majeurs, la Commission a élaboré un projet de plan d'actions. Il sera complété par une stratégie d'appui à la mise en œuvre de la ZLECAf avec un focus sur l'accompagnement nécessaire au

secteur privé. La stratégie bénéficie de l'accompagnement financier du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD).

Par ailleurs la Commission a formé les Experts des États membres sur la problématique de la ZLECAf les 6 et 7 décembre 2022 en partenariat avec la Commission Économique pour l'Afrique (CEA). La formation a été l'occasion de présenter le contenu de l'accord relativement *à la libéralisation des biens et services, à l'investissement et au commerce des femmes et des jeunes.*

Sur l'état de mise en œuvre de l'Accord de Partenariat Économique Intérimaire entre l'Union Européenne et la Côte d'Ivoire (APEI/UE-CI), la Commission a participé, en novembre 2022, à la réunion des Ministres en charge du Commerce de l'espace CEDEAO. Au cours de cette rencontre, les deux Commissions (UEMOA et CEDEAO) se sont engagées à relancer les discussions sur les Accords de Partenariat Économique au cours de l'année 2023.



Formation des Experts des États membres sur la problématique de la ZLECAf

2.3.2. Accords au niveau international

Les activités dans le cadre du suivi des accords au niveau international se sont poursuivies à travers l'accompagnement des États membres pour une participation fructueuse à la 12^{ème} Conférence de l'OMC. Dans le cadre de leur participation à la 12^{ème} Conférence Ministérielle de l'OMC, qui a eu lieu à Genève du 12 au 17 juin 2022, la Commission a assuré, avec la collaboration du Secrétariat de l'OMC, le renforcement des capacités des délégués.



2.4. Coordination et financement des chantiers communautaires



2.4.1. Programme de coopération

Dans le cadre de l'opérationnalisation de l'axe 3 de son plan stratégique dédié aux synergies et partenariats, et dans un contexte de réduction des ressources propres de l'Union, la Commission de l'UEMOA travaille à améliorer ses relations de coopération avec ses partenaires traditionnels (Union Européenne, France, Banque Mondiale et BAD), à développer de nouvelles relations de coopération (Coopération Suisse, GIZ, Japon, etc.) et à renforcer les synergies avec les autres Organisations Intergouvernementales d'Afrique de l'Ouest, particulièrement la CEDEAO.

Pour atteindre ces résultats, la Commission a défini une stratégie de coopération et inscrit, dans son CAP 2025, l'Action phare « Renforcement des capacités de mobilisation des partenariats et d'absorption des ressources extérieures » dans l'optique d'accroître la mobilisation des ressources extérieures pour le financement des chantiers communautaires de l'UEMOA. Les activités prévues s'articulent autour du renforcement de ses capacités institutionnelles et organisationnelles,

et de l'amélioration de ses relations avec ses Partenaires Techniques et Financiers.

S'agissant du renforcement de ses capacités institutionnelles et organisationnelles, en matière de coopération, la Commission a réalisé une étude ayant abouti à la proposition d'un nouveau dispositif interne et des outils efficaces de gestion de sa coopération. Les projets de texte du nouveau dispositif ont fait l'objet de validation au cours d'un atelier tenu en mai 2022. Il est notamment prévu la mise en œuvre d'un Comité de mobilisation et d'absorption des ressources extérieures, l'adoption d'un guide de conduite des actions de la coopération et la mise en place d'une plateforme de gestion de l'aide extérieure. Ces actions visent à améliorer la coordination de la mobilisation et du suivi des ressources extérieures. Par ailleurs, s'agissant des capacités d'absorption des ressources extérieures, la Commission a élaboré un projet de manuel type de gestion des opérations financées sur les ressources extérieures qui est dans le circuit de validation interne.



2.4.1.1 Coopération avec les partenaires

Au titre de la coopération avec l'Union Européenne

L'Union Européenne demeure le principal bailleur de fonds de l'UEMOA et de ses États membres.

Au titre du Programme Indicatif Régional (PIR) du 11^{ème} Fonds Européen de Développement, l'année 2022 a été marquée par la poursuite de la mise en œuvre des projets relatifs à la résilience, à la sécurité alimentaire et nutritionnelle, au pastoralisme et à la transhumance, aux ressources naturelles, à l'énergie, à l'économie numérique et à la transition fiscale.

Au titre du pastoralisme, de la transhumance et des ressources naturelles, la mise en œuvre des projets a été confrontée aux conséquences de la crise sécuritaire qui a impacté négativement leur performance. En raison du contexte difficile, la mise en œuvre du portefeuille de projets et programmes a connu un bilan mitigé.

L'année 2022 consacre la poursuite de la mise en œuvre opérationnelle du PARCI 2

à travers son Devis-Programme Pluriannuel (DPP) qui devra consolider les actions de la première phase du PARCI. Un avenant prorogeant la durée de la mise en œuvre opérationnelle du DPP a été signé.

Depuis le 9 juin 2021, l'instrument financier dit « de voisinage, de coopération au développement et de coopération internationale » (NDICI) remplace les instruments précédents dont le Fonds Européen de Développement (FED), pour la période 2021-2027. Il prévoit un Programme Indicatif Pluriannuel (PIP) unique d'intervention de l'UE pour toute l'Afrique subsaharienne. À ce titre, des enveloppes financières indicatives sont prévues dont 11,6 milliards d'euros (soit 7 609 milliards de francs CFA) au profit de l'Afrique de l'Ouest, soit 40 % de l'enveloppe totale de l'Afrique subsaharienne. Les concertations tripartites entre l'UEMOA, la CEDEAO et l'UE sont en cours pour la programmation de l'enveloppe.



L'Union européenne,
prévoit d'octroyer
7 609
milliards de FCFA
à l'Afrique
occidentale





Le montant du
reliquat de l'aide
budgétaire française
s'élève à
2 415 669
856 de francs CFA

44

200 000
euros,
montant mobilisé
par la Commission
pour organiser la
table ronde des
bailleurs de fonds

Une subvention de
520 000
euros
octroyée au Projet
TAI par le Ministère
de l'Europe et des
Affaires Etrangères

Au titre de la coopération avec la France

La Commission et la Direction Régionale Grand Sahel de l'Agence Française de Développement (AFD) ont tenu en 2022 des rencontres techniques de suivi de portefeuille de leur coopération. Par ailleurs, les négociations sont en cours pour la programmation du reliquat de l'aide budgétaire française à l'UEMOA. Le montant de ces reliquats est estimé à 2 415 669 856 de francs CFA. Les points d'affectation proposés sont relatifs à la sécurité alimentaire et au renforcement des capacités des Organes de l'Union.

• Partenariat stratégique

La Commission de l'UEMOA et la partie française ont signé en 2010 et 2012 des accords de partenariat stratégique et dans le domaine du renforcement des capacités. Avec l'expiration de ces accords, les parties ont convenu de procéder à leur actualisation. Il sera question de dresser un bilan exhaustif des actions en cours afin de cerner au mieux le futur partenariat.

• Coopération transfrontalière

Dans le cadre de la mise en œuvre des Schémas d'Aménagement Transfrontaliers Intégrés (SATI), les faitières des Collectivités Territoriales ont identifié des projets prioritaires à mettre en œuvre dans les zones transfrontalières. La Coopération Suisse appuie déjà l'initiative à travers le Programme de Coopération Transfrontalière et Locale (PCTL 1 et 2). Des requêtes pour le financement de ces projets ont été soumises à la partie française.

• Économie numérique

Dans le cadre de la mise en œuvre du Programme Régional de Développement de l'Économie Numérique, la Commission a bénéficié de l'appui de la BID pour la rédaction du document de programme et, grâce à l'AFD, mobilisé 200 000 euros de la plateforme Digital 4 Development hub UE-UA (D4D) pour l'organisation d'une table ronde des bailleurs de fonds. Par ailleurs, l'Ambassade de France a appuyé la Commission dans l'organisation du séminaire régional de sensibilisation sur les comportements délictuels sur les réseaux sociaux.

• Commerce et douanes

Dans le cadre de la mise en œuvre des actions prioritaires de son CAP 2025, la Commission a prévu la mise en place du régime de la libre pratique au sein de l'Union, la mise en œuvre du plan d'actions pour l'opérationnalisation de la ZLECAf, la mise en place d'un portail

régional d'information et de promotion commerciale ainsi que l'élaboration d'un document programme pour la promotion des produits locaux et régionaux. À cet effet, elle a sollicité l'appui technique de la partie française à travers la soumission d'une requête pour la mise à disposition d'assistants techniques internationaux. Des échanges ont été entamés au niveau technique avec le projet Facilité d'orientation et de coordination de l'expertise en gouvernance financière (FORCE) de l'AFD.

• Projet Talents Africains à l'International

Le projet Talents Africains à l'International (TAI) s'inscrit dans le cadre général d'un vaste projet de renforcement des capacités pour le Management Opérationnel des Programmes de Soutien aux Exportations (MOPSE) pour lequel le Réseau des Organismes de Promotion du Commerce des États membres de l'UEMOA (ROPCE/UEMOA) a convenu avec Business France d'une Déclaration d'Intention de collaboration pour le développement économique mutuel à l'international.

Il vise à offrir aux jeunes, aux PME et à la diaspora, des opportunités d'emplois entre deux pays et de développement des échanges commerciaux intracommunautaires pour les États membres de l'UEMOA. La phase pilote sera mise en œuvre dans quatre (4) pays (Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Sénégal), conformément aux recommandations de l'étude de faisabilité et après dialogue avec les OPC et Institutions des pays de l'UEMOA.

Il bénéficie d'une subvention de 520 000 euros du Ministère de l'Europe et des Affaires Étrangères français pour sa phase d'amorçage (18 mois). La Commission a apporté en 2022 une contribution au financement du projet à hauteur de 64,9 millions de francs CFA sous forme d'une subvention au CESAG.

Au titre de la coopération avec la Banque Mondiale

La Banque Mondiale est un partenaire clé qui soutient l'UEMOA et ses États membres dans le développement de la région et l'approfondissement du processus d'intégration régionale. Au niveau de la Commission, la Banque intervient dans plusieurs secteurs au titre desquels :

- **les statistiques (Programme d'Harmonisation et de Modernisation des Enquêtes sur les Conditions de Vie des Ménages-PHMECV) :**

Le PHMECV, démarré au 2^{ème} semestre de 2017, est financé par la Banque Mondiale à hauteur de 40,5 millions de dollars US pour une période de cinq (5) ans. La première enquête a été réalisée et ses résultats sont publiés sur un site web dédié mis en place par la Commission (<https://phmecv.uemoa.int>). La deuxième enquête a pu également être mise en œuvre sur le terrain malgré les défis sécuritaires et sanitaires (COVID-19).

Ainsi, l'ensemble des États membres a pu conduire la collecte des données de manière satisfaisante en deux vagues comme initialement prévu dans la méthodologie de l'enquête. Comme perspectives, la Commission travaille sur l'élaboration de son nouveau programme statistique régional. Elle espère pouvoir compter sur l'appui de la Banque Mondiale, notamment dans la réalisation d'une troisième enquête sur les conditions de vie des ménages de l'Union et la rénovation des comptes nationaux.

- **l'érosion côtière (Projet d'Investissement pour la Résilience des zones côtières en Afrique de l'Ouest-WACA ResIP) :**

La Commission et la Banque Mondiale ont signé, en avril 2018, une convention pour la mise en œuvre de la composante régionale « **Renforcer l'intégration régionale** » du projet WACA ResIP, d'un coût global de 218,58 millions de dollars US. La préparation du deuxième projet d'investissement (WACA ResIP2) est en bonne voie et concerne le Ghana, la

Gambie, la Guinée-Bissau et l'UEMOA (composante régionale). Le coût global du WACA ResIP2 est évalué à 241 millions de dollars US dont 16 millions de dollars US pour la composante régionale ;

- **l'habitat social (Projet Régional pour le Financement de l'Habitat Social) :**

En raison des retards dans la mise en œuvre du projet, la Banque Mondiale, sur demande de la Commission de l'UEMOA, a accordé une prorogation de la durée du PFLA UEMOA jusqu'au 31 décembre 2023 ;

- **la facilitation des échanges (Programme Régional de Facilitation des Échanges-FEAO) :**

Dans le cadre du 11^{ème} Fonds Européen de Développement, l'Afrique de l'Ouest bénéficie d'un appui du Groupe de la Banque Mondiale, de l'Union Européenne, de l'USAID, de la GIZ et du Royaume des Pays-Bas pour la mise en œuvre du Programme FEAO. La Banque Mondiale appuie spécifiquement la Commission à travers l'octroi d'un financement pour l'organisation d'ateliers nationaux de vulgarisation des études et enquêtes réalisées par le programme.

Cet accord financier est arrivé à terme le 31 décembre 2021. De nouvelles activités ont été identifiées par la Banque et la Commission en vue de la signature d'un nouvel accord financier portant notamment sur la mise en place d'un mécanisme de mesure et de suivi de performance des postes frontaliers terrestres de l'espace UEMOA. Cet accord est en cours de validation au niveau du Groupe de la Banque Mondiale avant soumission aux instances de la Commission.



Le PHMECV
financé par
la Banque Mondiale
à hauteur de

40,5
millions
de dollars

218,58
millions
de dollars US,
coût global
du WACA ResIP2



4,5 milliards
de FCFA, coût de mise
en œuvre du PProFor

Au titre de la coopération avec la Suisse

Dans le domaine de la gouvernance locale, les programmes financés par la Coopération Suisse se sont poursuivis en 2022. Il s'agit notamment (i) du Programme de Coopération Transfrontalière Locale (PCTL) phase 2 et (ii) du Programme Régional d'Appui à la Décentralisation Financière (PRADEF). Une revue de portefeuilles s'est tenue en 2022 et a permis d'identifier les forces et les faiblesses ainsi que les goulots d'étranglement dans la mise en œuvre desdits programmes.

Dans le domaine de l'enseignement supérieur et de la formation

professionnelle, le Programme régional pour la Formation professionnelle (PProFor), estimé à 4,5 milliards de francs CFA pour une durée de quatre, a démarré ses activités.

Le PProFor comporte trois (3) axes : la mutualisation des ressources et des outils de formation dans les pays de l'UEMOA, la réflexion autour d'un dispositif de formation des formateurs en formation professionnelle et l'identification d'institutions de portage du dialogue politique et du plaidoyer en faveur de l'emploi des jeunes et de la formation professionnelle dans la sous-région.

2.4.1.2 Coopération avec les Organisations sous régionales et régionales

Au titre de la coopération avec la BOAD



La Commission de l'UEMOA et la BOAD ont convenu, depuis 2014, de mettre en place un cadre organisationnel de coopération visant à favoriser plus de cohérence et de synergies dans les actions qu'elles initient. Le dispositif d'opérationnalisation dudit cadre de coopération prévoit deux instances, à savoir la réunion des Experts et la réunion des Chefs d'Institution, selon une périodicité semestrielle pour la première instance et annuelle pour la seconde.

La 3^{ème} réunion du cadre de coopération entre les deux Institutions s'est tenue en mars 2022 à Lomé, au siège de la Banque.

Organisée à un niveau technique, cette réunion a permis d'examiner :

- (i) l'état de mise en œuvre des diligences adoptées par la précédente rencontre ;
- (ii) les nouveaux dossiers d'intérêt commun ;
- (iii) un projet d'accord de coopération entre les deux Institutions qui a, par la suite, été finalisé dans le cadre d'une concertation le 24 juin 2022.

La 4^{ème} réunion du cadre de coopération s'est tenue en décembre 2022. Elle a permis de préparer la réunion des Chefs d'Institution prévue en 2023.

En outre, dans l'optique de promouvoir les meilleures pratiques de gestion écologiquement rationnelle des déchets permettant de réduire les émissions de polluants non intentionnels (dioxines et furannes), de mercure, de CO₂ et de méthane, les États de l'UEMOA ont bénéficié d'un don de 7,876 milliards de francs CFA du Fonds pour l'Environnement Mondial et d'un prêt de 65,339 milliards de francs CFA de la BOAD pour la mise en œuvre du Projet

Régional d'Appui à la Gestion Durable des Déchets et de Réduction des Émissions de Polluants Organiques Persistants non intentionnels (UPOP). Le lancement du projet est intervenu en mai 2022. Les États membres contribuent à hauteur de 6 milliards de francs CFA de contrepartie.

D'un coût total de 73,274 milliards de francs CFA, la mise en œuvre du projet est prévue pour une durée de 5 ans sous la coordination de la Commission de l'UEMOA, à travers la composante régionale. Les municipalités des États bénéficiaires assureront la mise en œuvre des composantes nationales.

Au titre de la coopération avec les OIG de l'Afrique de l'Ouest y compris la CEDEAO



À l'issue de consultations entre plusieurs Organisations Intergouvernementales (OIG) de la région, un Protocole d'accord portant création du cadre de concertation, de coopération et de partenariat entre les OIG de l'Afrique de l'Ouest a été signé le 14 juin 2013 à Ouagadougou, en marge de la 11^{ème} Rencontre interinstitutionnelle UEMOA-CEDEAO.

En plus de l'UEMOA et de la CEDEAO, les autres parties signataires sont les suivantes : (i) l'Autorité du Bassin du Niger (ABN), (ii) le Centre Africain pour les Applications de la Météorologie au Développement (ACMAD), (iii) l'Autorité de Développement Intégré de la Région du Liptako-Gourma (ALG), (iv) le Comité Permanent Inter-États de Lutte contre la Sécheresse au Sahel (CILSS), (v) le Conseil de l'Entente (CE) ; (vi) l'Organisation du Corridor Abidjan-Lagos (OCAL).

Les autres OIG qui manifesteront ultérieurement leur désir pourront, elles aussi, adhérer au Protocole d'accord.

Plusieurs années après la signature du Protocole, le constat a été fait que sa mise en œuvre n'est pas effective à cause d'obstacles tels que l'insuffisance du budget alloué aux OIG dans la réalisation des activités prévues, ainsi que le portage politique limité des autorités de ces OIG.

En vue de l'opérationnalisation du Protocole, la Commission de l'UEMOA a fait conduire, en 2021 sur les ressources de l'Union Européenne (ATI/PARCI), une étude qui a permis de proposer un plan d'actions triennal pour favoriser les synergies entre les OIG dans la mise en œuvre des chantiers régionaux, en misant sur la coordination, la complémentarité et l'efficacité.

Afin de lancer le déploiement de ce plan d'actions triennal, la Commission, en collaboration avec les OIG parties prenantes, a organisé les 20 et 21 décembre 2022 une réunion de travail du Comité Régional d'Intégration (CIR). Cette réunion a permis de faire des propositions

à l'endroit du Conseil Supérieur de l'Intégration qui se réunira en 2023.

En ce qui concerne particulièrement la CEDEAO, l'étude diagnostique pour l'élaboration d'une stratégie de coopération et de convergence entre la CEDEAO et l'UEMOA, démarrée en novembre 2020, s'est achevée au cours du premier semestre de 2021. La coopération entre les Commissions de l'UEMOA et de la CEDEAO s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre de l'accord de coopération et de partenariat signé le 5 mai 2004 suite aux décisions issues du 22^{ème} sommet des Chefs d'État et de Gouvernement de la CEDEAO à Lomé en décembre 1999 et aux orientations fixées par le Conseil des Ministres de l'UEMOA en janvier 2000 à Bamako, relatives à l'accélération du processus d'intégration en Afrique de l'Ouest.

Cet accord de coopération de 2004 a créé entre les deux Institutions un mécanisme de concertation et de coordination à travers un dispositif institutionnel dénommé Secrétariat Technique Conjoint (STC). L'objectif fondamental de cette structure est de favoriser la coordination et la conduite cohérente du processus d'intégration régionale par une gestion harmonisée des chantiers communautaires. Les activités et travaux du STC ont donné un dynamisme au processus de convergence entre l'UEMOA et la CEDEAO à travers la coopération entre les Commissions des deux Institutions d'intégration régionale.

Ainsi, depuis 2014, il a été remarqué un dynamisme accru dans la coopération entre les deux organisations régionales, porté par une conscience claire des défis communs et de l'obligation d'y apporter des solutions. Cette évolution s'est traduite par la régularité des rencontres, tant au plan technique que politique, le nombre croissant de dossiers traités dans le cadre du STC et l'attention portée par les Chefs d'institution à la mise en œuvre de leurs instructions.

15 projets
financés par
le FDE à hauteur
de 244,93 milliards
de francs CFA

Toutefois, des contraintes sur le processus de coopération et de convergence apparaissent. Ces contraintes sont de quatre (4) ordres :

- (i) des positions arrêtées collectivement au niveau des huit (8) États membres non suffisamment portées au niveau de la CEDEAO,
- (ii) le décalage entre la nature des représentations dans les rencontres interinstitutionnelles des Ministres statutaires au niveau de la CEDEAO (Ministres des Affaires Étrangères) et Ministères techniques au niveau de l'UEMOA (Ministres des Finances),
- (iii) la réduction du nombre de réunions techniques ainsi que du nombre de participants à ces réunions ;
- (iv) la réduction des ressources allouées au STC et à ses activités.

L'étude a permis de faire un diagnostic et un état des lieux de la coopération entre l'UEMOA et la CEDEAO. Les conclusions et recommandations de cette étude serviront à élaborer une stratégie de coopération et de partenariat entre les deux Institutions.

La 19^{ème} réunion du Secrétariat Technique Conjoint (STC) UEMOA/CEDEAO s'est tenue en mai 2022 à Dakar, sous le format des Commissaires de l'UEMOA

et de la CEDEAO. Elle a permis de noter des avancées en matière de concurrence, des transports, des infrastructures, du Code des Investissements, d'agriculture, de coopération avec l'Union Européenne, de compétitivité du secteur privé et de coopération juridique. En effet, le maintien des concertations régulières dans ces domaines a permis d'élaborer des projets de textes conjoints et harmonisés.

Fonds structurels

Au cours de l'année 2022, la Commission a poursuivi les réformes engagées dans le cadre des fonds structurels à travers :

- l'atelier régional de validation des outils de planification et de programmation des fonds structurels ;
- l'atelier de validation de l'étude portant sur une stratégie de mobilisation de ressources additionnelles au profit des fonds structurels.

La Commission s'est également attelée au suivi des programmes et projets en cours d'exécution en vue de leur parachèvement conformément aux instructions de la Conférence des Chefs d'État et de Gouvernement. Ce mécanisme de suivi a permis d'enclencher le processus de clôture d'une bonne partie du portefeuille de projets confiés aux agences d'exécution (MOD).

Les fonds structurels ont permis de prendre en charge la contrepartie et la bonification des taux d'intérêt des prêts

accordées par les Institutions financières (BOAD, BIDC, BID...) aux États membres pour un montant de plus de 47 milliards de francs CFA. À ce titre, la Commission a procédé au remboursement des parts bonifiées échues présentées par les États bénéficiaires.

Les projets du Programme d'urgence de l'Initiative Régionale pour l'Énergie Durable (IRED) ont été financés à travers le Fonds de Développement de l'Énergie (FDE). Le FDE a été doté d'un montant global de 257,2 milliards de francs CFA, mobilisé par la BCEAO et la Commission de l'UEMOA à hauteur de 250 milliards de francs CFA et le Royaume de Belgique pour 11 millions d'euros, soit 7,2 milliards de francs CFA.

Le FDE a financé quinze (15) projets pour un montant global de 244,93 milliards de francs CFA dont treize (13) portés par les États membres de l'UEMOA concernant le développement de l'offre énergétique et deux (2) par la Commission de l'UEMOA portant sur l'efficacité énergétique.

2.5. Programme économique régional et politiques sectorielles de l'Union

2.5.1. Programme Économique Régional (PER)

Depuis son adoption en 2004, le PER a démontré son rôle central dans l'approfondissement du processus d'intégration régionale et la visibilité des actions de l'UEMOA par son caractère fédérateur des interventions de tous les acteurs de l'intégration régionale (États membres et Institutions communautaires).

Le PER II comporte
102 projets

Le PER II comporte 102 projets et programmes communautaires répartis comme suit :

- **Axe 1** : Cohésion sociale et territoriale, bonne gouvernance et approfondissement de l'intégration économique : (16 projets) ;
- **Axe 2** : Développement des infrastructures économiques : (59 projets) ;
- **Axe 3** : Appui à l'émergence d'un appareil productif performant, durable et intégré : (20 projets) ;
- **Axe 4** : Développement des ressources humaines : (4 projets) ;
- **Axe 5** : Développement du partenariat, de l'évaluation et de la mobilisation des ressources : (1 projet) ;
- **Secteur privé** : (2 projets).

Le coût total révisé du PER II est estimé à 7 102 milliards de francs CFA à fin décembre 2022. L'axe 2 relatif au « Développement des infrastructures économiques » représente 89,01% du coût total du PER II, suivi de l'axe 3 « Appui à l'émergence d'un appareil productif performant, durable et intégré » avec un poids relatif de 8,41%. Le financement déjà mobilisé est de 4 651,70 milliards de francs CFA et le montant à rechercher se chiffre à 2 450,68 milliards de francs CFA, soit 34,50% du coût total révisé du PER II.

La situation à fin décembre 2022 montre que la proportion de projets en cours est de 67,4% en 2022 contre 69,7% en 2021. Le taux d'exécution financière est de 56,9% en 2022 contre 54,6% en 2021. Ce taux ne prend pas en compte les décaissements effectués par les partenaires privés dans le cas des projets s'exécutant en Partenariat Public-Privé.



2.5.2 Aménagement du territoire communautaire

En matière d'aménagement du territoire communautaire, les réalisations s'inscrivent dans le cadre du Programme de Développement Territorial et Transfrontalier (PDTT) visant à mettre en œuvre l'approche territoriale pour impulser un développement inclusif et stimuler la croissance dans l'espace communautaire. Il s'agit notamment des activités réalisées dans les domaines de la gestion spatiale, du développement urbain de la coopération transfrontalière et de la décentralisation.



Outils de gestion spatiale

La Commission a adopté en 2022 les textes d'application de la Décision n°05/2020/CM/UEMOA en date du 28 septembre 2022 portant approbation du Schéma de Développement de l'Espace Régional (SDER) de l'UEMOA.

Il s'agit notamment de : (i) la Décision n°02/2022/COM/UEMOA en date du 19 avril 2022 portant attributions, composition et modalités de fonctionnement du Comité de Pilotage Régional du SDER, et (ii) la Décision n°03/2022/COM/UEMOA en date du 19 avril 2022 portant attributions, composition et modalités de fonctionnement des Comités Nationaux de Suivi du SDER. En application de ces Décisions, la Commission a organisé la première réunion du Comité de Pilotage Régional du SDER, le 24 novembre 2022 à Ouagadougou. Cette réunion a permis,

entre autres, de valider le plan d'actions du Comité de Pilotage Régional pour la mise en œuvre du SDER. Dans la même lancée, les États membres ont validé et/ou adopté les textes de mise en place des Comités Nationaux de suivi du SDER en 2022. Par ailleurs, la Commission de l'UEMOA a également produit des supports de communication en vue de vulgariser ledit Schéma.

Toujours dans le cadre de la gestion spatiale, la plateforme web-SIG pour le partage et la diffusion des indicateurs et données cartographiques de l'Observatoire Régional d'Analyse et de Suivi du Territoire Communautaire (ORASTEC) a été validée. À cet effet, les Experts des États ont été formés au cours de l'atelier tenu du 29 novembre au 02 décembre 2022 à Dakar.





Développement urbain

En 2022, la mise en œuvre du projet d'assistance technique du don IDA sur le logement abordable qui vise à appuyer les politiques foncières et l'habitat dans les États membres s'est traduite par la réalisation des activités ci-après :

- la mise en œuvre du Centre d'Excellence de l'Habitat (CEH) : l'élaboration de huit (8) manuels dits « de collecte » validés par le Comité scientifique servant du cadrage général (collecte, traitement, renseignement des indicateurs) des États membres de l'UEMOA, la réalisation et la validation des syllabus de la première session de formation sur la promotion par les parties prenantes, l'implémentation d'une plateforme de données, un site internet dédié au CEH en cours de création, la production d'un rapport semestriel, l'organisation de deux ateliers nationaux de lancement du CEH ;
- l'appui-conseil spécifique aux programmes de logements sociaux de la Côte d'Ivoire et du Sénégal a fait l'objet d'un atelier de clôture et de capitalisation. Les recommandations issues des plans d'actions de l'appui-conseil sont en cours d'application au Sénégal à travers la mise en place de la Société d'Aménagement Foncier et Redevance Urbaine (SAFRU) pour une enveloppe financière de plus de 50 milliards de francs CFA et en Côte d'Ivoire avec une équipe dédiée et un budget pour assurer le suivi du programme de Songon Kassemblé ;
- la poursuite de l'appui-conseil aux programmes de logements du Burkina Faso et du Togo (finalisation et validation du rapport diagnostique et du plan d'actions) ;
- la réalisation des livrables ci-après de l'étude de définition d'un outil financier innovant pour l'aménagement foncier urbain : le rapport d'évaluation des besoins et des risques, le rapport sur la préfiguration et la formulation des options parmi lesquelles le fonds de garantie, le fonds de dette, le fonds de participation et le holding, voire des options « hybrides ». Le rapport stratégique de fin de mission est en cours de validation ainsi que la feuille de route ;
- la négociation avec le consultant pour l'étude sur l'opérationnalisation d'un fonds social urbain et de redevance urbaine à Bamako ;
- l'étude sur la requalification du patrimoine en copropriété à Abidjan ;
- l'étude pour la définition de la vision communautaire en matière d'habitat est en cours de négociation ;
- le renforcement des capacités des Experts des Ministères en charge de l'Économie et des Finances des États membres sur le financement du logement abordable en Afrique subsaharienne.



CETTE STATION DE PESAGE A ETE FINANCEE PAR LA COMMISSION DE L'UEMOA

**La surcharge des camions détruit la route
sauvegardons notre patrimoine routier
par le contrôle de la charge à l'essieu
L'UEMOA, huit pays, un destin commun**

Coopération transfrontalière et décentralisation

Au titre de la coopération transfrontalière locale, l'année 2022 a été marquée par la mise en place des équipes pour l'opérationnalisation du programme. À ce titre l'unité de gestion du PCTL et du Programme Régional d'Appui à la Décentralisation Financière (PRADEF) a été renforcée avec le recrutement de quatre (4) techniciens.

Les principales activités menées en 2022 sont les suivantes :

- l'appui institutionnel, organisationnel et de fonctionnel à six (6) faïtières des Collectivités Territoriales situées dans les zones transfrontalières. Il s'agit des subventions pour le fonctionnement, le renforcement de la maîtrise d'ouvrage des collectivités et des faïtières, la mobilisation d'une assistance technique ;
- l'appui institutionnel, technique et financier aux structures nationales en charge de la gestion des frontières : il s'agit de la tenue des cadres de concertation entre les acteurs pour promouvoir la coopération transfrontalière, la cohésion sociale entre les populations de part et d'autre des frontières ;
- l'élaboration du SATI dans le Bassin du Fleuve Sénégal dont la phase diagnostique est en cours d'exécution ;
- l'élaboration du SATI dans l'espace Dendi-Ganda entre le Bénin, le Niger et le Nigeria dont la deuxième phase « définition de la stratégie et identification des projets d'investissements prioritaires » est en cours d'exécution ;
- le démarrage des travaux pour l'aménagement hydroagricole d'un périmètre de 50 ha à Ouéléni dans la région des Cascades au Burkina Faso ;
- les études techniques et l'élaboration du DAO en cours pour la réhabilitation du marché à légume de GAO au Mali.



Par ailleurs, le plaidoyer pour la mobilisation des ressources a permis d'entamer des échanges techniques avec la Coopération Qatarie, à travers l'Ambassade du Qatar à Abidjan, l'Agence Française de Développement, le Maroc et le fonds vert pour le climat qui ont manifesté leur intérêt pour financer la réalisation de projets transfrontaliers dans les espaces de mise en œuvre du PCTL. Les échanges sont en cours sur les modalités pratiques desdits partenariats.

Au titre du PRADEF, la convention pour la mise en œuvre du Programme a été signée le 21 mars 2021 entre la Commission, le Conseil des Collectivités Territoriales et la Coopération Suisse.

Les principales activités menées en 2022 sont les suivantes :

- le recrutement de l'opérateur chargé de l'appui à la mise en œuvre des activités de certaines composantes du PRADEF 2 ;
- la poursuite du processus pour l'élaboration de la Directive portant le taux de transfert des recettes budgétaires des États aux Collectivités Territoriales (CT), à hauteur de 20 % d'ici à 2028 ;
- la poursuite du processus pour l'élaboration du Règlement portant mise en place d'un mécanisme communautaire de financement des Collectivités Territoriales ;
- la réalisation d'une étude pour l'élaboration de critères et modalités de financement des Collectivités Territoriales en situation d'insécurité au niveau communautaire ;
- l'étude sur la mise en place d'un fonds de garantie pour la microfinance dans les zones frontalières et d'insécurité, favorisant le développement ;
- le coaching des projets des CT et leurs faïtières pour répondre aux modalités de financement des fonds disponibles.

2.5.3. Infrastructures et services des transports

Dans le domaine des infrastructures et services des transports, les réalisations en 2022 s'inscrivent dans le cadre du Programme d'Actions Communautaires des Infrastructures et du Transport Routiers (PACITR), du Programme Régional de Développement du Transport Aérien (PRDTA), du Programme de Développement des Transports Maritime, Fluvial et Lagunaire (PRDTMFL) ainsi que du Programme Régional de Développement du Transport Ferroviaire.

Elles portent, entre autres, sur la préservation des infrastructures routières, la coordination de la mise en œuvre des programmes routiers régionaux, la réalisation des études techniques routières sur les corridors, les activités de mise en œuvre du Plan directeur d'aménagement des Corridors pour l'Anneau de Croissance en Afrique de l'Ouest, la mise en œuvre du projet de l'autoroute Yamoussoukro-Ouagadougou, les projets de construction des Postes de Contrôle Juxtaposés et des stations de pesage ainsi que le développement du transport aérien, le développement du transport maritime et le développement du transport ferroviaire.



Préservation des infrastructures routières

Dans le cadre du suivi-évaluation du Règlement n°14/2005/CM/UEMOA relatif à l'harmonisation des normes et des procédures de contrôle du gabarit, du poids et de la charge à l'essieu des véhicules lourds de transport de marchandises dans les États membres de l'UEMOA, la Commission a poursuivi, en 2022, l'organisation des concertations régionales, la réalisation de missions circulaires, le suivi de la mise en œuvre des mesures arrêtées ainsi que le traitement des statistiques de pesage afin d'évaluer le niveau de respect de la réglementation communautaire.

Depuis 2018, ces actions ont permis de réduire le taux d'extrême surcharge de 40% à 20%. À l'issue de la réunion des Ministres tenue le 21 octobre 2022 à Lomé, les États et la Commission ont

convenu de généraliser, au plus tard le 1^{er} avril 2023, l'application de la tolérance maximum de 15% ainsi que l'application du régime des sanctions et du délestage au-delà des 15%. Les engagements pris à travers la déclaration des Ministres du 21 octobre 2022 prévoient une application intégrale et concomitante du Règlement n°14/2005/CM/UEMOA à partir du 1^{er} janvier 2024.

Au niveau des États membres, le déploiement du dispositif de suivi-évaluation de l'application dudit Règlement par les États membres s'est poursuivi en 2022. L'examen des statistiques de pesage de l'année 2022 montre que la tendance baissière de la surcharge, observée depuis 2018, se poursuit, assurant ainsi une amélioration de la protection du patrimoine routier.



Programmes routiers

La Commission a poursuivi la coordination régionale de la mise en œuvre des programmes routiers suivants :

- Programme routier n°5 (Corridor Lomé-Cotonou) ;
- Programme routier n°7 (Corridor Abidjan-Ouagadougou) ;
- Programme routier n°8 (Corridor San Pedro-Zantiébougou-Bamako) ;
- Programme routier n°9 (Koupéla-Fada N’Gourma-Frontière du Niger).

Ces programmes sont co-financés par la BAD, les États membres et la Commission de l’UEMOA et bénéficient du mécanisme de « blending » du 11^{ème} FED.

Des activités préparatoires sont en cours pour lancer avec la BAD de nouveaux programmes routiers sur les corridors entre le Burkina Faso et la Côte d’Ivoire, et entre la Côte d’Ivoire et le Mali.

La Commission a notamment procédé au financement des réunions des Comités

techniques mixtes (chargés de la coordination régionale des programmes) et des activités transversales, et celles relatives à la facilitation des transports et à la réalisation d’aménagements connexes au bénéfice des populations des zones d’influence des projets (écoles et garderies, cantines scolaires, centres de santé, gares routières, hydraulique, système multifonctions pour les femmes, pistes rurales, etc.).



Études relatives aux infrastructures des transports routiers

Dans ce domaine, les études qui sont conduites en Maîtrise d’Ouvrage Déléguée concernent l’autoroute Yamoussoukro-Ouagadougou (les études du tronçon Bobo-Dioulasso-Banfora-Frontière Côte d’Ivoire sont achevées, les tronçons Bouaké-Ferkessédougou et Ferkessédougou - Frontière Burkina Faso sont en cours d’achèvement). Les études des routes communautaires (CU7b) Bobo-Dioulasso-Orodara-Frontière Mali, Bobo-Dioulasso-Banfora-Frontière Côte d’Ivoire, (PR8) en Côte d’Ivoire et au Mali

sont également achevées. De nouvelles conventions de Maîtrise d’Ouvrage Déléguée sont en cours de signature pour des études autoroutières au Sénégal et des études routières au Bénin.

En outre, un schéma directeur autoroutier est en cours de finalisation pour : (i) harmoniser et mettre en cohérence les projets d’autoroutes des États, (ii) harmoniser les normes de conception et de mise en œuvre et (iii) interconnecter l’espace UEMOA aux autoroutes transafricaines.



Plan directeur de l’aménagement des Corridors pour l’Anneau de Croissance en Afrique de l’Ouest (CACAO)

Dans le cadre de la mise en œuvre des recommandations de la 5^{ème} Conférence de Tokyo sur le Développement de l’Afrique (TICAD V) tenue en juin 2013 à Yokohama, la JICA a réalisé, au profit de quatre (4) États membres de l’Union (Burkina Faso, Côte d’Ivoire, Togo et Bénin) et du Ghana, le Plan directeur d’aménagement des Corridors pour l’Anneau de Croissance en Afrique de l’Ouest.

Ce Plan définit des stratégies pour promouvoir l’investissement et le développement de projets structurants sur les corridors Abidjan-Ouagadougou,

Ouagadougou-Accra, Abidjan-Lagos, Lomé-Ouagadougou et Cotonou-Ouagadougou.

En vue de faire l’état d’avancement de la mise en œuvre du Plan directeur d’aménagement des Corridors pour l’Anneau de Croissance en Afrique de l’Ouest, une réunion du Comité technique de suivi du Plan directeur CACAO a été organisée en octobre 2022. Elle a permis d’examiner le rapport sur l’état de mise en œuvre des projets hautement prioritaires dans les cinq (05) États bénéficiaires dont quatre de l’espace UEMOA.





Construction, équipement et exploitation des Postes de Contrôle Juxtaposés (PCJ)

Dans le cadre de la mise en œuvre des actions de facilitation du transport et du transit dans l'espace UEMOA, la Commission a poursuivi la construction des Postes de Contrôle Juxtaposés aux frontières des États, sur les principaux corridors routiers communautaires.

En 2022, les PCJ de Hillacondji/Sanveecondji (frontière Togo-Bénin) ont été mis en service. L'exploitation des PCJ de Cinkansé (frontière Burkina Faso-Togo), de Malanville (frontière Bénin-Niger), de Kantchari (Burkina Faso)/Makalondi (Niger) et de Boundou Fourdou (Sénégal-Guinée) se poursuivent. Un Comité de gestion assure l'exploitation à titre transitoire des PCJ de Malanville et de Hillacondji/Sanveecondji.

Des travaux de remise en état des infrastructures des PCJ de Pételkolé (frontière Burkina Faso-Niger) ont été

réalisés mais, malheureusement, le contexte sécuritaire dans la zone du projet n'a pas permis une mise en service en 2022.

Les travaux des PCJ de la Léraba (frontière Burkina Faso-Côte d'Ivoire) sont en phase d'achèvement et ceux des PCJ de Zégoua (frontière Côte d'Ivoire-Mali) sont en cours.

L'opérationnalisation des PCJ en exploitation a contribué à la réduction sensible des délais de passage aux frontières concernées.

Dans la perspective du désengagement de la Commission des interventions directes pour les projets relatifs aux PCJ, des diligences sont entreprises en 2022 pour mettre en exploitation et assurer les conditions d'un meilleur fonctionnement des PCJ dont les travaux sont achevés.



Construction de stations de pesage à basse vitesse sur les routes communautaires

En vue d'accompagner les États membres dans l'application du Règlement n°14/2005/CM/UEMOA, la Commission met en œuvre un projet de construction d'une station de pesage de camions dans chaque État membre. L'état d'avancement est le suivant : (i) sept (7) stations de pesage sont achevées et remises aux États (Houegbo au Bénin, Allokoi en Côte d'Ivoire, Diamniadio au Sénégal, Magaria au Niger, Koro au Mali, Nagréongo au Burkina Faso et Tsévié au Togo) ; (ii) les travaux de la station de Safim en Guinée-Bissau démarreront en 2023.

Services de transports routiers

Dans le cadre de l'Observatoire des Pratiques Anormales (OPA), il a été constaté la persistance des pratiques anormales sur les corridors routiers de l'espace UEMOA.

Le processus de transformation de l'OPA en Observatoire Régional des Transports est en cours et son opérationnalisation est prévue en 2023.

Développement du transport ferroviaire



Dans le cadre de la mise en œuvre du Programme Régional de Développement du Transport Ferroviaire, et en vue d'améliorer la gouvernance du secteur du transport ferroviaire, le Conseil des Ministres a adopté, en 2015, la Décision portant création du Comité Consultatif Régional chargé d'assister la Commission et les États membres.

À la suite de la réunion des Ministres des Infrastructures et des Transports qui a adopté le document de mise en œuvre du Projet de la Boucle Ferroviaire Abidjan-Ouagadougou-Niamey-Cotonou et son plan d'actions, les diligences sont

en cours pour l'adoption de la Décision instituant le « Projet Régional de la Boucle Ferroviaire Abidjan-Ouagadougou-Niamey-Cotonou-Lomé », en abrégé « Projet de la Boucle Ferroviaire ». L'adoption de ladite Décision facilitera la recherche de financement pour la construction des chaînons manquants et la réhabilitation des lignes existantes.

Courant 2022, le processus de recrutement d'un consultant pour l'élaboration du document de projet de la ligne ferroviaire Dakar-Bamako-Ouagadougou a été lancé. Les prestations démarreront en 2023.

Développement du transport aérien



Dans le cadre de l'amélioration de l'efficacité de l'offre de services et des infrastructures de transport aérien, il convient de noter que la Commission a organisé la réunion du Comité de coordination du Programme Régional de Développement du Transport Aérien (PRDTA) au cours de laquelle les termes de référence de l'étude relative à l'élaboration d'un schéma directeur des aéroports de l'Union, prévue en 2023, ont été validés par les experts des États. En outre, au cours de ladite rencontre, l'initiative de l'organisation des journées du transport aérien, de manière tournante dans les États, a été saluée par les États membres. La Commission a également assuré le suivi de l'exécution du PRDTA dans deux États membres et a poursuivi la mise en œuvre du Projet d'Appui au Secteur du Transport Aérien en Afrique Centrale et Occidentale (PASTA CO). Ces activités ont permis de noter une amélioration de la performance des États en matière de transport aérien.



De même, la Commission a assuré divers conseils, formations et assistances aux États membres en matière de sécurité et de sûreté de l'aviation civile.

L'opérationnalisation de l'Unité Régionale de Supervision de la Sécurité et de la Sûreté de l'Aviation Civile (URSAC) de l'UEMOA a permis la mise en œuvre des fonctions dévolues à une organisation régionale de supervision de la sécurité et de la sûreté de l'aviation civile, en attendant l'opérationnalisation de l'Agence Communautaire de Supervision de la Sécurité et de la Sûreté de l'Aviation Civile (ACSAC). Par ailleurs, dans le contexte de la COVID-19, la Commission a joué un rôle de premier plan dans la coordination des mesures pour la gestion de la pandémie et la reprise des activités dans le secteur des transports avec les États et les organisations internationales.

Les activités conduites dans le cadre de la coordination de la supervision de la sécurité de l'aviation civile et l'appui à la certification des exploitants ont permis les réalisations suivantes :

- l'élaboration (i) des lignes directrices pour la supervision de la sécurité dans le domaine AGA prenant en compte le contexte de la COVID-19, (ii) du guide relatif aux mesures de reprise des activités dans le secteur des transports aériens dans le contexte de la COVID-19, (iii) du projet de procédures d'élaboration, d'adoption, d'amendement et de publication des Règlements d'Exécution du Code Communautaire de l'Aviation Civile de l'UEMOA et de leurs annexes ;
- la certification de l'aéroport international de Ouagadougou ;
- la certification de l'aéroport international de Cotonou ;
- la mise à jour du manuel de l'Inspecteur Navigabilité des Aéronefs (AIR) ;
- les formations des inspecteurs nationaux et régionaux sur les spécifications opérationnelles par l'EASA ;
- la formation sur la nouvelle réglementation européenne par l'OSAC, sous l'égide de l'EASA ;
- la formation en mode virtuel des inspecteurs nationaux et régionaux sur les spécifications opérationnelles par Airbus ;
- la coordination des activités de supervision de la sécurité et de la sûreté avec l'OACI, les AAMAC et les autres RSOO ;
- l'élaboration de la méthodologie d'évaluation des risques en sûreté de l'aviation ;
- la tenue de la réunion du Comité Consultatif de Sûreté de l'Aviation Civile des États membres (CCSAC) ;
- la validation du projet d'amendement de la réglementation communautaire par les États membres ;
- l'adoption d'une nouvelle méthodologie de conduite des audits de sûreté.

Développement du transport maritime



Pour améliorer la gouvernance dans le secteur du transport maritime, fluvial et lagunaire, les activités menées par la Commission ont consisté en l'exécution de diligences pour l'opérationnalisation des fonds nationaux et du fonds régional de développement dudit secteur, à travers notamment l'accompagnement des États. La Commission a aussi poursuivi ses actions de plaidoyer pour l'opérationnalisation effective des fonds nationaux.

La vulgarisation des textes communautaires et la coordination avec les États pour la mise en œuvre du Programme de Développement des Transports Maritime, Fluvial et Lagunaire ont été poursuivies avec une réunion du Comité consultatif sur le transport maritime et une réunion du Comité régional de coordination des opérations de recherche et de sauvetage en mer.

2.5.4. Promotion du secteur des mines et des hydrocarbures



Dans le secteur des mines et des hydrocarbures, la Commission a poursuivi le dialogue avec les États membres dans le but d'aboutir très prochainement à l'adoption du Code minier communautaire. Afin de permettre une application aisée du Code une fois adopté, trois (3) projets de Règlements d'exécution élaborés sont en attente. Il s'agit du : (i) Règlement d'exécution du Code minier communautaire relatif aux permis miniers et autorisations, (ii) Règlement d'exécution du Code minier communautaire relatif aux fonds de réhabilitation et de fermeture de la mine ou de la carrière, et (iii) Règlement d'exécution du Code minier communautaire relatif aux droits, taxes et redevances applicables aux activités minières.

Les activités menées dans le sous-secteur des hydrocarbures ont porté sur la réalisation et la validation d'une étude, et sur l'élaboration de trois (3) projets de textes communautaires, qui ont été introduits dans le circuit d'adoption, à savoir deux projets de Règlements portant sur : (i) l'harmonisation des spécifications techniques des hydrocarbures dans les États membres de l'Union, (ii) les normes de fabrication et des conditions de distribution des bouteilles de gaz butane, et (iii) un projet de Directive portant sur la sécurité et l'accroissement des capacités de stockage des produits pétroliers dans les États membres.

La réalisation d'une étude sur la parafiscalité, la fiscalité et des

dispositions commerciales applicables à l'exploitation artisanale de l'or dans les États membres est en cours.

En matière de renforcement des capacités, quinze (15) cadres des Administrations des Mines ont été formés sur les Études d'Impact Environnemental et Social et l'Audit Environnemental et Social dans le secteur minier-cadres juridiques, outils et bonnes pratiques.

En outre, vingt-neuf (29) femmes membres du réseau Women In Mining of West Africa (WIMOWA) mis en place en 2015 sous l'égide de la Commission ont été formées sur le contenu local et le Genre dans le secteur minier. Des échanges d'expériences ont également eu lieu entre les membres dudit réseau.

Au titre des cadres de concertation qui ont réuni des acteurs du secteur extractif et de l'aval pétrolier, les aspects suivants ont fait l'objet d'échanges : (i) les statistiques minières, (ii) l'approvisionnement en hydrocarbures dans les États membres, (iii) les dispositions contractuelles dans l'amont pétrolier, (iv) l'organisation de la profession de géologue et (v) la concertation annuelle entre les membres des Associations nationales des femmes intervenant dans le secteur extractif.

Par ailleurs, la Commission a pris part à un colloque international sur les mines à Québec et la 3^{ème} édition du Forum des Mines et du Pétrole de la CEDEAO (ECOMOF 2022, Niamey).



2.5.5. Développement du secteur de l'énergie

Dans le secteur de l'énergie, la Commission a élaboré la Stratégie de Développement de Pôles Énergétiques dans l'espace UEMOA (SDPE) qui a été adoptée par le Conseil des Ministres, le 30 septembre 2022. Cette stratégie vise à mettre en valeur les ressources énergétiques là où elles sont abondantes, en vue de réaliser des économies d'échelle et de tirer profit des avantages comparatifs des différentes sources de production.

La Stratégie est portée par une vision énoncée comme suit : « Dans un marché régional ouvert, à l'horizon 2033, l'UEMOA dispose des pôles énergétiques

viables et durables qui sont alignés sur les meilleures pratiques avec un mix énergétique optimal s'appuyant sur des partenariats efficaces, pour un accès universel à l'électricité ».

Le développement de pôles énergétiques dans l'espace UEMOA est une stratégie évolutive permettant de consolider les acquis de l'Initiative Régionale pour l'Énergie Durable (IRED) et d'adresser de manière durable les défis d'accessibilité, de disponibilité et d'abordabilité de l'énergie électrique. La SDPE contribue à accélérer l'émergence d'un véritable marché régional ouvert et concurrentiel à l'échelle de toute l'Afrique de l'Ouest.

Le développement des capacités de production et de transport s'opère autour de trois pôles :

- **le pôle Côte d'Ivoire** s'appuyant sur les ressources hydrauliques, gazières, solaires et en biomasse dont sont dotés les pays de la zone d'influence qui comprend la Côte d'Ivoire, le Bénin, le Burkina Faso, le Mali et le Togo ;
- **le pôle Niger** organisé autour des ressources pétrolières, gazières, minières (charbon) et solaires dont regorgent les pays de la zone d'influence comprenant le Niger, le Bénin, le Burkina Faso et le Togo ;
- **le pôle Sénégal** ayant recours essentiellement aux ressources gazières, hydrauliques et solaires. La zone d'influence de ce pôle comprend le Sénégal, la Guinée-Bissau, le Mali et les pays voisins non-membres de l'UEMOA.

Les études de faisabilité du développement de pôles énergétiques dans l'espace UEMOA ont déterminé le coût global de la Stratégie qui est de 14 846 milliards de francs CFA. Les coûts de développement des pôles énergétiques Côte d'Ivoire, Sénégal et Niger sont évalués respectivement à 6 403 milliards, 5 279 milliards et 3 164 milliards de francs CFA.

Sur la période 2022-2026, la déclinaison des projets a permis de constituer un portefeuille de 171 projets découlant des pôles énergétiques. Le coût global de ces projets sur cette période est évalué à 11 524 milliards de FCFA. Parmi les 171 projets, 78 sont en recherche de financement pour un montant global de 5 700 milliards de francs CFA. La puissance totale à développer sur la période 2022-2026 est de 7 603 MW dont 3 245 MW pour le pôle Sénégal, 2 501 MW pour le pôle Côte d'Ivoire, et 1 858 MW pour le pôle Niger.

Dans la perspective d'apporter un appui aux États membres pour la mobilisation des fonds en vue du financement des projets des pôles énergétiques, la

Commission envisage d'organiser, au premier semestre 2023, une table ronde des Partenaires Techniques et Financiers pour présenter le portefeuille de projets et susciter l'intérêt des bailleurs de fonds aussi bien du secteur public que privé.

Il convient de noter que dans le Cadre du CAP 2025 de la Commission, des ressources ont été inscrites pour le financement d'actions d'accompagnement de la Stratégie de Développement de Pôles Énergétiques pour un montant de 19 200 336 432 de francs CFA.

La Commission assure, conjointement avec la BOAD, le suivi des projets financés par le Fonds de Développement de l'Énergie (FDE). En effet, les ressources du FDE de l'Initiative Régionale pour l'Énergie Durable (IRED) ont servi à financer quinze (15) projets pour un montant total de 229,93 milliards de francs CFA dont une subvention de 5,72 milliards de francs CFA accordée à la Commission pour l'exécution de deux (2) projets du Programme Régional d'Économie d'Énergie (PREE).

5,72 milliards

de FCFA, montant de la subvention accordée à la Commission pour exécuter 2 projets du PREE

78 projets

en recherche de financement d'un montant global de 5 700 milliards de FCFA

Les treize (13) projets portés par les États membres de l'UEMOA concernent le développement de la production, du transport et de la conduite des réseaux. Le montant global du financement de ces projets sur les ressources du FDE s'élève à 224,21 milliards de FCFA sur lesquels 195,9 milliards ont été engagés (marchés signés) à la date du 30 octobre 2022. La situation de leur exécution se présente comme suit :

- cinq (5) projets achevés au Bénin, au Burkina Faso, en Côte d'Ivoire, au Niger et au Sénégal ;
- six (6) projets en cours d'exécution présentent un état d'avancement relativement satisfaisant en Côte d'Ivoire, en Guinée-Bissau, au Mali, au Sénégal et au Togo ;
- deux (2) projets en phase de démarrage au Burkina Faso et au Togo.

En ce qui concerne le Système d'Information Énergétique dans les États de l'UEMOA (SIE-UEMOA), la plateforme <http://sie.uemoa.int> mise en ligne est fonctionnelle. Dans la perspective de pérenniser les acquis du SIE-UEMOA, la Commission a démarré le processus d'élaboration d'un projet de texte communautaire visant l'institutionnalisation du dispositif de

collecte de traitement et de diffusion des statistiques énergétiques dans l'Union. Des actions visant la consolidation du SIE-UEMOA ont été entreprises. Il s'agit notamment d'améliorer la qualité des données sur les énergies domestiques par la réalisation d'enquêtes de terrain et d'automatiser l'interface de saisie des données sur la plateforme.

Équipement de 5 laboratoires de référence

S'agissant des énergies renouvelables, la Commission a poursuivi en 2022 la mise en œuvre du volet 2 du Programme Régional de Développement des Énergies Renouvelables et de l'Efficacité Énergétique (PRODERE) dans les États membres, conformément aux conclusions de la réunion des Ministres de décembre 2018. Un nouveau cadre contractuel a été établi avec les agences nationales en charge de l'énergie avec plus d'implication des Ministères en charge de l'Énergie, pour la poursuite des travaux du PRODERE. À cet effet, quatre (4) conventions en Maîtrise d'Ouvrage Déléguée ont été signées avec les agences nationales du Bénin, du Burkina Faso, de la Côte d'Ivoire et du Sénégal. La mise en œuvre des projets, objet de ces conventions MOD, est en phase de passation de marchés au Bénin, au Burkina Faso et en Côte d'Ivoire. Les contrats de fournitures et de travaux sont déjà signés au Sénégal et les travaux sont en cours. Les réceptions définitives des ouvrages réalisés en Côte d'Ivoire et au Mali sous la Maîtrise d'Ouvrage Déléguée (MOD) de la SABER sont programmés pour la fin d'année. Les activités financées sur appuis apportés aux États membres par la Commission, pour la pérennisation et la réhabilitation des équipements solaires du volet 1 du PRODERE, sont en phase d'achèvement en Guinée-Bissau, au Mali et au Niger. Elles sont en cours au Bénin, au Burkina Faso, en Côte d'Ivoire, au Sénégal et au Togo.

Par ailleurs, dans le cadre du CAP 2025, de nouvelles conventions de Maîtrise d'Ouvrage Déléguée ont été conclues avec les structures nationales en charge de l'énergie en Guinée-Bissau, au Niger et au Togo. De façon générale, ces conventions visent principalement la réalisation des études, l'élaboration du document de projet, la construction de mini-centrales solaires et la mise en place de mécanismes de gestion et d'exploitation des ouvrages et de pérennisation des acquis du projet, y compris le renforcement des capacités des acteurs impliqués.

Pour une meilleure mise en œuvre de tous ces projets dans les États membres, la Commission organise des missions de supervision et de suivi desdits projets.

Dans le cadre de la mise en place d'un

cadre réglementaire favorable à la transition vers un mix dominé par les énergies vertes, notamment l'implication des investisseurs privés, le Conseil des Ministres de l'Union a adopté en 2022 la Directive relative à la promotion et au développement des énergies renouvelables dans les États membres de l'Union.

En outre, des actions de renforcement des capacités ont été effectuées au profit des Experts des États membres, notamment la formation sur les négociations de contrats de Partenariat Public-Privé (PPP) dans le domaine des énergies renouvelables et le renforcement des capacités des chercheurs des Centres membres du Consortium de Centres de Recherche (CoCER) dans l'espace UEMOA sur les normes et le contrôle de qualité des équipements d'énergies renouvelables. Un appui a été apporté au CoCER pour l'élaboration des Protocoles de tests de conformité des équipements d'énergies renouvelables.

Concernant l'efficacité énergétique, la Commission poursuit la mise en œuvre du Programme Régional d'Économie Énergétique (PREE), notamment l'équipement de cinq (5) laboratoires de référence pour les tests de performance énergétique et l'appui aux États membres pour la transposition des Directives.

La mise en œuvre des actions de communication et de vulgarisation des deux textes au profit des acteurs nationaux est en cours.

Dans le but de finaliser les activités restantes, un nouveau Protocole d'entente entre la Commission et l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF) sans incidence financière a été signé. Ce Protocole vise, entre autres, la finalisation de l'équipement et l'opérationnalisation du laboratoire de tests de performance énergétique, l'assistance technique à la transposition nationale des Directives relatives à l'efficacité énergétique dans les États membres de l'UEMOA et le renforcement des capacités, l'information et la sensibilisation nationale des professionnels, les décideurs et le grand public aux enjeux, aux pratiques et aux comportements éco énergétiques en matière d'efficacité énergétique des bâtiments neufs.

2.5.6. Développement de l'économie numérique

Dans le domaine de l'économie numérique, l'année 2022 a été marquée par la mise en œuvre des conclusions des trois (3) études réalisées en 2020 portant sur les usages numériques, les infrastructures régionales de télécommunications ainsi que sur le nouveau cadre législatif et réglementaire devant régir le secteur de l'économie numérique en Afrique de l'Ouest. S'agissant du cadre réglementaire, l'avant-projet de texte validé par les États membres a fait l'objet d'une large diffusion au Bénin, au Burkina Faso, au Mali, au Niger et au Sénégal. La Commission de l'UEMOA attend la tenue des ateliers nationaux de concertation dans les trois autres États membres. Aussi, la Commission avait-elle créé une Task force chargée de la relecture de l'avant-projet de texte avant sa soumission au processus d'adoption.

L'étude sur les usages numériques a, quant à elle, montré une faiblesse de l'usage numérique dans l'espace communautaire. Elle a proposé vingt (20) Services Publics Numériques Prioritaires (SPNP), dont dix (10) pour les citoyens et dix (10) pour les entreprises, à digitaliser par les États membres dans un délai de douze (12) à dix-huit (18) mois. Pour accompagner le processus, la Commission de l'UEMOA a mobilisé des ressources pour chaque État

membre afin de digitaliser trois (3) SPNP. Dans ce cadre, la Commission a organisé trois ateliers de partage d'expériences réussies de digitalisation de service public. Trois services publics numériques ont fait l'objet de partage d'expériences ; il s'agit du visa électronique (partage par le Bénin et la Côte d'Ivoire), le casier judiciaire numérique (animation par le Bénin et le Togo) et enfin la digitalisation de la vaccination du couple mère/enfant (présentation par la Côte d'Ivoire et le Sénégal).

Dans cette perspective, cinq (5) projets de textes communautaires visant la promotion des usages numériques et l'harmonisation des pratiques dans le secteur de l'économie numérique ont été élaborés pour accompagner le processus de digitalisation dans les États membres. Ces textes communautaires ont été validés par les États membres et seront soumis au processus d'adoption en 2022.

Par ailleurs, la Commission de l'UEMOA a initié le projet de case numérique visant à fournir des accès aux TIC aux populations vivant dans des zones économiquement non rentables ou difficiles d'accès et qui ne sont pas couvertes par un signal de téléphonie mobile. Elle a mobilisé des ressources pour financer un projet pilote de Case numérique dans chaque État membre.

Sur la base des trois études réalisées en 2020, la Commission a élaboré en 2022 un Programme Régional de Développement de l'Économie Numérique (PRDEN). Elle comporte quatre axes stratégiques à savoir :

- (i) renforcement de la gouvernance du secteur de l'économie numérique ;
- (ii) amélioration de l'accès des usagers aux services numériques ;
- (iii) accroissement de l'offre de services numériques ;
- (iv) promotion de l'innovation et le développement de la recherche.



**20 services
publics
Numériques
Prioritaires
(SPNP)**
à moyen terme





Le PRDEN ainsi que ses deux Décisions d'adoption et de modalités de mise en œuvre seront soumis à l'adoption du Conseil des Ministres Statutaires.

Le coût de mise en œuvre du PRDEN est de 121 milliards de FCFA. La Commission entend organiser une table ronde au cours du second trimestre de l'année 2023 dans le souci de rechercher des partenaires et des fonds pour financer le PRDEN.

La Commission a pu obtenir de la Banque Islamique de Développement (BID) un accompagnement pour l'élaboration du PRDEN. Des discussions sont en cours

pour permettre à d'autres partenaires d'accompagner la Commission dans l'organisation de la table ronde des bailleurs de fonds.

La Commission a également signé avec la BOAD une convention de partenariat pour accélérer la transformation digitale dans la Zone UEMOA. Il en est de même avec le Regroupement des Organisations de Professionnels des TIC (ROP-TIC) pour la mise en œuvre de la digitalisation des services et de la plateforme des régulateurs de l'audiovisuel de l'UEMOA.

2.5.7. Développement agricole et sécurité alimentaire

Gouvernance agricole et sécurité alimentaire

Dans le cadre de la gouvernance et du développement agricoles, le programme régional de construction des infrastructures de conservation des récoltes, des graines et des produits agricoles dans les États membres tire à sa fin. En 2022, une capacité de stockage installée de plus de 290 300 tonnes est disponible dans les États membres, suivant des modules variant de 1 000 à 4 000 tonnes. Tous les magasins sont équipés de matériel de conditionnement et de nettoyage.

Concernant l'aménagement et la mise

en valeur des terres agricoles, après les 500 hectares rendus disponibles à l'Office du Niger sur financement de la Commission, une étude de faisabilité a été lancée depuis 2020 pour la poursuite de l'aménagement et la mise en valeur de l'ensemble des 11 288 ha de terres (parcelle de Kandiorou et parcelle de Touraba) mis à la disposition de la Commission par le Mali. L'étude devrait également permettre la mise à disposition d'une assistance à la Commission pour la construction d'un partenariat en vue de l'achèvement des travaux.

Aussi, des travaux de construction des plateformes agricoles intégrées MICROSOL-UEMOA, engagés depuis 2015, sont en phase d'achèvement dans tous les États membres à l'exception du Mali (changement de site) et du Niger (contrainte sécuritaire). Il est prévu l'installation dans chaque État membre :

- (i) d'une centrale photovoltaïque d'une puissance crête de 50 KW ;
- (ii) d'une centrale thermique plan ou à concentration d'une puissance de 50 KW ;
- (iii) d'applications d'irrigation, de pisciculture, de transformation, de pasteurisation et/ou de conservation.

S'agissant de la sécurité alimentaire, la 11^{ème} réunion du Comité de Haut Niveau sur la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle (CHN-SAN) s'est tenue le 11 juin 2022 sous la présidence de Son

Excellence Monsieur Mohamed BAZOUM, Président de la République du Niger. La situation alimentaire et nutritionnelle s'est globalement détériorée dans l'ensemble de l'espace Sahel et Afrique de l'Ouest,

expliquée en partie par la conjugaison des effets des crises sécuritaires et sanitaires qui induisent des effets négatifs sur le tissu de production, et perturbent le fonctionnement des marchés agricoles. Près de 38 millions de personnes, y compris les Personnes Déplacées Internes (PDI), sont affectées par la crise alimentaire et nutritionnelle au niveau de la région.

Pour la zone UEMOA, ce sont 12,5 millions de personnes qui sont affectées par l'insécurité alimentaire. Outre ces personnes en situation de crise alimentaire, 27,8 millions de personnes, soit 23% de la population de l'Union, sont en phase « sous pression alimentaire » et méritent l'attention pour ne pas basculer en situation de crise alimentaire.

Quant à la situation nutritionnelle, elle demeure préoccupante dans la région, en particulier dans les pays du Sahel (Burkina Faso, Mali et Niger), où l'on estime qu'environ 6 millions d'enfants de moins de 5 ans ont souffert de malnutrition aiguë en 2022. Les analyses de la malnutrition aiguë ont montré une situation de crise, voire d'urgence dans plusieurs localités du Burkina Faso, du Mali et du Niger.

À cet effet, les États les plus exposés (Burkina Faso, Niger et Sénégal) ont défini des Plans Nationaux de Réponse (PNR) d'un budget cumulé de 578,21 milliards

de francs CFA. Ces Plans comprennent des actions d'assistance d'urgence (conditionnelle ou non), des interventions de relèvement et de résilience. Aux dernières évaluations, il est enregistré un taux de mobilisation financière de l'ordre de 79% pour le financement desdits Plans.

La Commission a contribué à hauteur de trois milliards (3 000 000 000) de francs CFA, répartis au prorata des populations affectées.

Au regard des conditions pluviométriques moyennes à excédentaires enregistrées au cours de la saison humide écoulée et des appuis mobilisés par les États pour le soutien à la conduite de la campagne, les prévisions de productions céréalières de la campagne agro-pastorale 2022-2023 en Afrique de l'Ouest et dans le Sahel seraient de 78 millions de tonnes, soit une croissance de 7%, comparée à la moyenne des cinq dernières années.

Dans la zone UEMOA, ces prévisions de productions céréalières seraient de 28,9 millions de tonnes pour une croissance de 6% par rapport à la moyenne quinquennale. Toutefois des baisses probables de production pourraient être observées au Burkina Faso en raison des effets de la crise sécuritaire (abandon de champs).

Au niveau des tubercules, les prévisions de production pourraient atteindre 32,9

Près de
38 millions
de personnes
affectées par la crise
alimentaire et nutri-
tionnelle dans l'espace
Sahel et Afrique de
l'Ouest

23%
de la population
de l'UEMOA « sous
pression alimentaire »



Comité de Haut Niveau sur la Sécurité alimentaire et nutritionnelle dans l'espace UEMOA, présidé par S.E.M. Mohamed BAZOUM, Niamey le 11 juin 2022



Renforcement des capacités

de 7 organisations Interprofessionnelles Agricoles et mise en place de 06 OIA de la filière maïs

millions de tonnes pour une augmentation confortable de 22%.

Enfin, la Commission a poursuivi, aux côtés de la CEDEAO et du CILSS, le pilotage de la gouvernance de l'agriculture et de la sécurité alimentaire à travers une participation à l'animation des cadres dédiés, notamment le Réseau de Prévention des Crises Alimentaires (RPCA) et le Comité de Gestion de la Réserve Régionale de Sécurité Alimentaire (RRSA). Pour un stock potentiel attendu en équivalent céréales de 411 000 tonnes en année de croisière, cette Réserve comprend, à la date du 31 août 2022, un capital constitué de 36 000 tonnes dont 34 500 tonnes en attente de reconstitution par les États et la CEDEAO et 1 500 tonnes en magasins.

La situation pastorale a été marquée par une production fourragère globalement satisfaisante mais à un accès difficile des éleveurs au pâturage à cause de

l'insécurité civile et des actes limitant la transhumance transfrontalière.

Sur le plan de la santé animale, la région a connu des foyers de grippe aviaire, de charbon bactérien, de Peste Porcine Africaine (PPA) et continue d'être marquée par la persistance des foyers de Peste des Petits Ruminants (PPR) et de Péripneumonie Contagieuse Bovine (PPCB). Des actions sont en cours pour contrôler ces différentes maladies.

Concernant la production halieutique, elle a encore dépassé la barre du million de tonnes en 2022, assurant une couverture de 66% des besoins de la population sans cesse croissants. Les pertes post-capture dans l'espace communautaire restent constantes et varient entre 1,5 et 4% selon les pays, et la contribution de l'aquaculture reste assez faible (<2% à l'offre de produits halieutiques dans l'espace UEMOA).

Développement des filières agricoles

Concernant la production végétale, les actions ont principalement visé l'amélioration de la compétitivité des filières riz, maïs et coton.

Pour ce qui concerne les filières riz et maïs, les interventions menées en 2022 ont permis de consolider la structuration des acteurs, à travers notamment l'accompagnement et le renforcement des capacités des sept (7) Organisations Interprofessionnelles Agricoles (OIA) de la filière riz et six (6) OIA de la filière maïs mises en place dans le cadre des projets d'appui à la structuration des filières riz

et maïs. Le processus de mise en place de l'interprofession de la filière riz en Guinée-Bissau s'est poursuivi et est en phase d'achèvement.

Les interventions ont également permis, dans le cadre de la coopération entre la Commission de l'UEMOA et le Centre du Riz pour l'Afrique (AfricaRice) à travers un projet financé intégralement par la Commission de l'UEMOA, de renforcer l'accès des riziculteurs et transformateurs de riz aux technologies et innovations de production et de transformation.

Au niveau de la filière coton, la Commission a poursuivi en 2022 :

- (i) l'appui aux organisations régionales du secteur du coton-textile,
- (ii) le processus de dotation en métiers à tisser des associations féminines de transformation artisanale de la fibre de coton du Bénin et du Mali,
- (iii) l'appui à la structuration de la filière coton par la mise en place de l'Organisation Régionale représentative des interprofessions coton de l'UEMOA,
- (iv) le processus d'actualisation et d'adoption du document révisé de la stratégie pour la compétitivité de la filière coton-textile dans l'UEMOA en vue de disposer d'un nouvel agenda coton sur les dix prochaines années.

Développement des productions animales

Dans le domaine des productions animales, la Commission a organisé en 2022 un atelier régional de concertation sur les ressources animales et pastorales, un atelier de concertation sur la mise en place d'un cadre de concertation des acteurs de la filière avicole, un atelier de renforcement des capacités des acteurs sur les approches chaînes de valeur dans les États membres et une rencontre régionale d'échanges sur la mise en place d'une économie fourragère dans les États membres. Elle a également octroyé des appuis financiers aux Comités nationaux de transhumance et pour l'accompagnement de la structuration des filières bétail-viande et avicole. Ces rencontres et appuis financiers s'inscrivent dans le cadre des initiatives en faveur de la structuration des filières animales, et de la gestion des ressources animales et pastorales. Elle a

poursuivi la coordination des initiatives régionales en faveur d'une gestion de la transhumance transfrontalière (Projet Régional de Dialogue et d'Investissement sur le Pastoralisme et la Transhumance au Sahel et dans les pays côtiers de l'Afrique de l'Ouest (PREDIP) et Projet Régional d'Appui au Pastoralisme au Sahel (PRAPS) et des autres projets régionaux pilotés par la CEDEAO ou le CILSS. En outre, elle a assuré le suivi de la mise en œuvre des conventions pour la finalisation des marchés à bétail au Togo et au Bénin.

De même, la Commission a rétrocedé à la Côte d'Ivoire les marchés à bétail de Ouangolodougou et Niéllé respectivement construits et réhabilités dans le cadre du programme de construction et de réhabilitation des marchés à bétail transfrontaliers dans les États membres.



Pharmacie vétérinaire

Dans le cadre de la pharmacie vétérinaire, vingt-cinq (25) Autorisations de Mise sur le Marché (AMM) des médicaments vétérinaires ont été délivrées en 2022 portant à quatre cent soixante-deux (462), le nombre total d'AMM octroyées aux firmes pharmaceutiques.

En outre, les appuis financiers aux États membres pour la surveillance du marché des médicaments vétérinaires se sont poursuivis. Ces appuis ont permis :

- (i) la sensibilisation des acteurs sur les textes communautaires relatifs au médicament vétérinaire et sur les dangers liés à l'utilisation des médicaments de mauvaise qualité,
- (ii) la saisie et la destruction d'importantes quantités de produits vétérinaires frauduleux présents sur le territoire communautaire,
- (iii) la fermeture de certains points de vente illicite des produits vétérinaires ;
- (iv) la couverture médiatique des opérations de répressions.

Des données sur les médicaments vétérinaires ont été intégrées dans le Système d'Information Agricole Régional (SIAR).

Par ailleurs, le contrôle post-AMM de la qualité des médicaments vétérinaires homologués s'est poursuivi dans le cadre

du réseau des laboratoires de contrôle de qualité des États membres.

Enfin, le bilan de la réforme pharmaceutique vétérinaire et le lancement de la mise en place d'un système régional de pharmacovigilance ont été réalisés.



25
autorisations
de Mise sur le Marché
(AMM) délivrées en
2022, portant à 462 le
nombre total d'AMM
octroyées aux firmes
pharmaceutiques



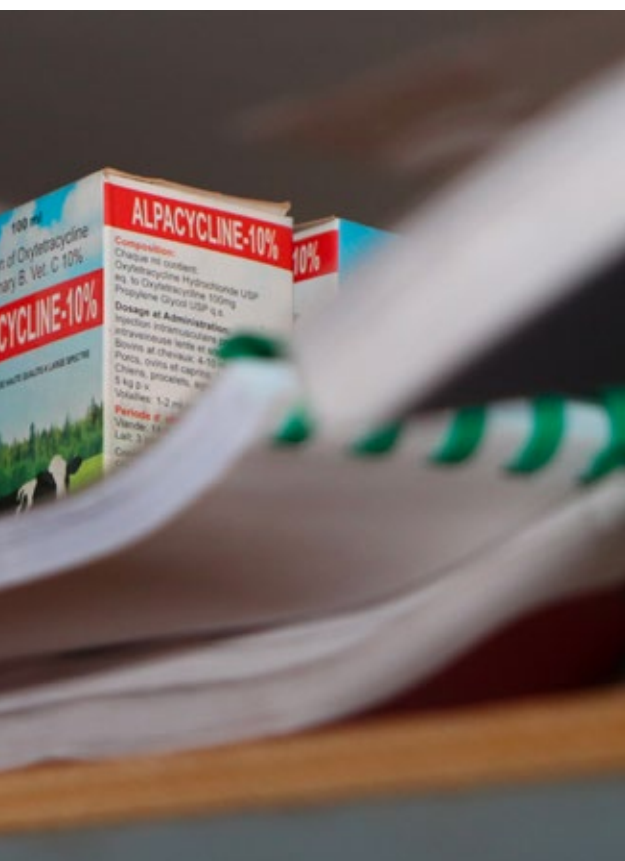
Gestion des systèmes d'intrants agricoles

Dans le cadre de l'harmonisation de la réglementation régionale relative aux intrants de production végétale (semences, engrais, pesticides), la Commission a poursuivi, aux côtés de la

CEDEAO et du CILSS, dans les dix-sept (17) pays de la région Afrique de l'Ouest, les efforts d'application des textes réglementaires communautaires.

Ainsi, les acteurs se sont attelés à la poursuite du dialogue relatif à la mise en œuvre de l'harmonisation régionale de la gestion des intrants agricoles à travers notamment :

- (i) la tenue de la 7^{ème} réunion statutaire du Comité Régional des Semences et Plants d'Afrique de l'Ouest (CRSPA),
- (ii) le renforcement des capacités des Experts des États membres dans la mise en œuvre des réglementations régionales relatives aux intrants agricoles à travers trois (3) sessions de formation sur les pesticides, les semences et les engrais,
- (iii) la contribution à l'élaboration du Règlement d'exécution relatif aux modalités d'exercice du contrôle et de la certification phytosanitaires des semences végétales et plants en Afrique de l'Ouest,
- (iv) le lancement du Comité Ouest-Africain d'Homologation des Pesticides (COAHP),
- (v) l'évaluation de l'état mise en œuvre des textes réglementaires relatifs aux intrants agricoles dans les États membres de l'Union,
- (vi) la contribution au plaidoyer auprès des autorités de la Guinée-Bissau et du Cap-Vert pour la mise en œuvre de la réglementation régionale relative aux engrais.



Sécurité sanitaire des végétaux, des animaux et des aliments

Dans le cadre du renforcement de la coopération zoo sanitaire et de la sécurité sanitaire des aliments, et suivant les dispositions du Règlement n°07/2007/CM/UEMOA relatif à la sécurité sanitaire des végétaux, des animaux et des aliments, la Commission a poursuivi la validation des textes définissant les règles relatives aux mesures sanitaires applicables lors des échanges intracommunautaires et internationaux des denrées alimentaires animales et d'origine animale, d'une part, et, d'autre part, portant harmonisation des procédures de contrôle et des certificats sanitaires et de salubrité officiels de l'UEMOA.

En outre, dans le domaine de la sécurité phytosanitaire, la Commission a organisé la réunion statutaire du Sous-Comité phytosanitaire et l'atelier d'harmonisation des certificats phytosanitaires.

Par ailleurs, la Commission a poursuivi l'appui financier aux États membres pour la lutte contre le Charbon bactérien et a apporté une contribution financière et a parrainé la commémoration des trente ans d'existence du Centre International de Recherche-Développement sur l'Élevage en zone Subhumide (CIRDES) à Bobo-Dioulasso au Burkina Faso.

Elle a également apporté sa contribution technique aux travaux de la 8^{ème} réunion des réseaux de santé animale de la CEDEAO ainsi qu'à l'atelier technique de la FAO sur l'approche « Une seule santé, one health » en Afrique de l'Ouest. Par ailleurs, elle a participé par visioconférence (VC) à la 1^{ère} session annuelle du Comité SPS de l'OMC, à la session générale de l'Organisation Mondiale de la Santé Animale (OMSA), à la 11^{ème} réunion du Comité de Pilotage Régional pour l'Afrique du Cadre mondial pour la maîtrise progressive des maladies animales transfrontalières (GF-TADs) de la région Afrique, à la 16^{ème} session ordinaire annuelle du Conseil Scientifique (CS) du CIRDES au titre de l'année 2022, et à la première session du Sous-Comité de l'Élevage du Comité de l'Agriculture de la FAO.

Au titre de la sécurité sanitaire des végétaux, les interventions de la Commission ont concerné notamment la tenue de la sixième réunion statutaire du Sous-Comité de sécurité sanitaire des végétaux de l'UEMOA et l'appui à l'organisation du Colloque panafricain sur la protection des végétaux en Afrique subsaharienne.





Développement de la pêche et de l'aquaculture

Dans le secteur de la pêche et de l'aquaculture, les actions ont porté, en 2022, sur la poursuite du chantier d'harmonisation des législations des États membres en matière de pêche et d'aquaculture (projets de Décisions communautaires portant sur l'harmonisation des modèles de permis de pêche et des registres des titres de pêche et portant sur la réglementation de l'exercice de l'aquaculture dans les États membres de l'UEMOA et projet de Décision communautaire portant adoption de la composition et des modalités de fonctionnement du Réseau des centres de recherche communautaire en matière de pêche et d'aquaculture), la coordination des interventions concernant la pêche et l'aquaculture, la mise à jour du Système d'Information Régional des Pêches (SIRP) avec la mise à jour des indicateurs de suivi de la pêche continentale et la mise en place du système de suivi de la pêche artisanale maritime. À cela s'ajoutent la dynamisation de la concertation entre les acteurs des filières halieutiques de la pêche artisanale en vue d'un meilleur

pilotage et le lancement d'échanges sur l'approche de négociation d'accords de pêche concertés assortie d'un plan d'actions.

Au titre de la coordination, la Commission a participé aux rencontres de la CEDEAO dans le cadre du Programme d'Amélioration de la Gouvernance Régionale de la Pêche en Afrique de l'Ouest (PESCAO). Elle a également pris part aux différents travaux menés par l'Union Africaine et le groupe des pays ACP sur la pêche et l'aquaculture, et a participé aux débats sur les questions relevant de l'agenda continental et international (subventions à la pêche, lutte contre la pêche illicite non réglementée et non déclarée, développement des chaînes de valeur de la pêche et de l'aquaculture, économie bleue, gouvernance des pêches, etc.).

S'agissant de la mise à jour du SIRP, des appuis ont été accordés aux États membres pour soutenir les efforts d'amélioration de la qualité et de la disponibilité des données statistiques.





Amélioration de la gestion du foncier rural

En 2022, l'opérationnalisation de l'Observatoire Régional du Foncier Rural en Afrique de l'Ouest (ORFAO) s'est poursuivie avec le recrutement d'un professionnel chargé du foncier rural et d'un Consultant Expert en informatique et base de données chargé du management du site internet de l'ORFAO. Le lancement dudit Observatoire a été fait lors de l'atelier régional organisé du 08 au

10 novembre 2022 à Ouagadougou. Par ailleurs, des appuis financiers ont été octroyés aux États membres pour l'organisation d'ateliers nationaux sur le foncier rural avec la participation de la Commission. À date, quatre bulletins sont déjà produits et à partir de 2023, les numéros seront produits en formats physique et électronique.



Système d'Information Agricole Régional (SIAR)

L'Acte additionnel n°3/2001 adoptant la Politique Agricole de l'Union prévoit, en son article 12, la mise en place du Système d'Information Agricole Régional (SIAR) qui doit fournir les informations d'aide à la décision dans tous les domaines d'interventions de cette Politique.

À cet effet, le SIAR est conçu pour assurer spécifiquement le :

- le stockage, l'organisation et les sorties des données sur le secteur agricole et la sécurité alimentaire et nutritionnelle ;
- l'accès libre aux données et informations concernant le secteur de l'agriculture.

Il comprend cinq composantes organisant les données en lien avec les filières agricoles, la sécurité alimentaire et nutritionnelle, les marchés agricoles, la macroéconomie rurale et les négociations

internationales agricoles. À ceux-ci, ont été adjoints trois sous-systèmes déjà fonctionnels et relatifs à la gestion de la pêche, au foncier rural et à la filière coton.

Dans le cadre de son opérationnalisation, des actions ont été engagées depuis 2016 par la Commission de l'UEMOA et qui ont permis de disposer d'une plateforme et d'une base de données. Le chargement de cette base se poursuit avec des données officielles des États membres dans les domaines concernés. Dans chaque pays, l'équipe nationale SIAR est coordonnée par le Ministère en charge de l'Agriculture et comprend les services pourvoyeurs d'informations des autres Ministères sectoriels.

Le processus de mise en place du Système ayant été suffisamment abouti, la Commission a procédé au lancement officiel du SIAR le 4 novembre 2022. Le Système est accessible par le lien ci-après : <http://siar.uemoa.int>.



Accès au SIAR

<http://siar.uemoa.int>



2.5.8. Environnement et développement durable



Maîtrise de l'eau, accès à l'eau potable et à l'assainissement, gestion et gouvernance des ressources en eau

En 2022, en vue d'améliorer l'accès des populations les plus vulnérables à l'eau et à l'assainissement, la mise en œuvre du programme BID-UEMOA d'hydraulique et d'assainissement en milieu rural ainsi que les aménagements hydrauliques multi-usages se sont poursuivis dans les États membres.

940 forages
équipés de pompes à
motricité humaine

Le programme BID-UEMOA permettra de réaliser :

- (i) 940 forages équipés de pompes à motricité humaine ;
- (ii) 209 mini adductions d'eau solaires, thermiques et/ou électriques ;
- (iii) 21 adductions d'eau multi-villages ;
- (iv) 6 postes d'eau autonomes ;
- (v) 19 250 latrines privées ;
- (vi) 720 latrines publiques.

Les travaux viennent d'être achevés au Bénin, au Burkina Faso, en Côte d'Ivoire et au Mali. Ils sont en cours d'achèvement au Niger, au Sénégal et au Togo. En Guinée-Bissau où le projet a été suspendu en vue d'une évaluation, suite à la défaillance de l'Agence d'exécution, une étude est en cours en vue de proposer les modalités de redémarrage.

Les aménagements hydrauliques multi-usages permettront, quant à eux, de

mettre à la disposition des populations vulnérables, notamment les femmes et les jeunes, des plateformes intégrées d'accès à l'eau ainsi qu'aux aménagements agricoles et piscicoles. Les travaux sont achevés sur le site de Fon au Burkina Faso, le site de Kita au Mali et le site de Kouforpissiga au Bénin. Ils sont en cours d'achèvement sur les sites de Nabimgué en Côte d'Ivoire, de Koutoumbou au Niger, de Touba Dior au Sénégal et de Nagbeni au Togo.

Par ailleurs, dans le cadre de l'appui aux Programmes Nationaux d'Adaptation aux changements climatiques (PANA) des États membres, le projet d'aménagement de 1 000 ha de périmètre et de bas-fond, par pays à l'exception du Mali, à des fins agro-sylvo-pastorales et halieutiques, d'un coût global de 25,2 milliards de francs CFA, s'est poursuivi.

Les travaux d'aménagement sont achevés au Bénin, au Burkina Faso et au Togo

(toutefois, avec un besoin de travaux complémentaires de confortement des ouvrages). Ils se poursuivent en Côte d'Ivoire, au Niger et au Sénégal, pendant qu'ils sont suspendus en Guinée-Bissau.

En outre, la Commission à travers des ateliers de renforcement des capacités a poursuivi la mise en œuvre du Plan d'Action pour la Gestion Intégrée des Ressources en Eau dans l'espace UEMOA à l'horizon 2030.

Préservation des ressources naturelles et prévention des risques biotechnologiques

Dans le cadre de la préservation de l'environnement contre les risques liés à l'utilisation de la biotechnologie moderne, le processus conjoint UEMOA-CEDEAO-CILSS a permis de finaliser l'Accord tripartite qui devrait faciliter la mise en œuvre par les États membres, du Règlement régional sur la biosécurité adoptée en septembre 2020.

En ce qui concerne la gestion durable de la biodiversité au niveau des aires protégées, l'Union Européenne a signé, avec les Commissions de l'UEMOA et de la CEDEAO, les conventions de financement du Programme d'appui pour la préservation de la biodiversité et des écosystèmes fragiles, la promotion de la gouvernance environnementale et la lutte contre les changements climatiques en Afrique de l'Ouest (PAPBIO), et du Programme d'Appui à la Préservation des écosystèmes Forestiers (PAPFOR), pour un montant de 65 millions d'euros sur le PIR du 11^{ème} FED, sous-secteur ressources naturelles. Le processus de mise en

œuvre de ces deux (2) programmes régionaux est en cours.

La Commission poursuit sa collaboration avec l'Union Européenne et l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN) pour la mise en place et le fonctionnement de l'Observatoire Régional de la Biodiversité et des Aires Protégées pour l'Afrique de l'Ouest (OBAPAO), à travers le Programme Biodiversity and Protected Areas Management (BIOPAMA). À ce propos, la Commission, en sa qualité de chef de file de la région dans le domaine des ressources naturelles, est ciblée comme hôte institutionnel devant abriter ledit Observatoire, dans une perspective de durabilité.

En outre, la Commission poursuit le processus de validation, par ses instances internes, de l'avant-projet de Directive communautaire sur les zones humides urbaines et périurbaines et sur l'approche écosystémique de la santé dans les zones humides.

Par ailleurs, en perspective de la mise en œuvre de « l'Instrument de Voisinage, de Développement et de Coopération Internationale » de l'Union Européenne (NDICI) 2021-2027 pour l'Afrique de l'Ouest, et relativement à son domaine prioritaire 3 qui traite de la transition verte face au changement climatique avec les points suivants :

- (i) Énergies renouvelables ;
- (ii) Agriculture, nutrition ;
- (iii) Biodiversité, environnement ;
- (iv) Eau et océans.

La Commission poursuit les négociations avec les Commissions de la CEDEAO et de l'Union Européenne, ainsi que les États membres, pour la formulation de programmes et projets régionaux y afférents.



Signature de conventions de financement du PAPBIO et du PAPFOR pour un montant de 65 millions d'euros sur le PIR du 11^{ème} FED



Gestion durable des zones côtières

Au titre de la résilience des zones côtières, les avancées enregistrées concernent la mise en œuvre du Projet d'Investissement pour la Résilience des Zones Côtières en Afrique de l'Ouest (WACA ResIP) financé par IDA/Banque Mondiale et la préparation du deuxième projet d'investissement (WACA ResIP2).

Le Projet WACA ResIP vise à renforcer la résilience des communautés et des zones côtières dans six pays dont quatre de l'UEMOA (Bénin, Côte d'Ivoire, Sénégal et Togo). En 2022, les efforts de la Commission et de ses partenaires régionaux, notamment l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN), le Centre de Suivi Écologique (CSE) de Dakar et le Secrétariat de la Convention d'Abidjan (ABC), ont permis :

- l'adoption de cinq règlements communautaires relatifs à : (i) la protection et à la mise en valeur du milieu marin et côtier de l'Union, contre la pollution due aux sources et activités terrestres, (ii) aux normes et standards environnementaux applicables en matière d'exploration et d'exploitation pétrolière et gazière offshore, (iii) la gestion durable des mangroves, (iv) la gestion intégrée des zones côtières, et (v) les règles communes de gouvernance des activités de protection et de mise en valeur du milieu marin et des zones côtières ;
- la prise de décision par les Ministres en charge de l'Environnement d'Afrique de l'Ouest et du Centre, le 17 juin 2022, à Dakar, réaffirmant dans leur déclaration l'engagement des pays pour faire face aux risques côtiers, approuvant la deuxième mise à jour du Schéma Directeur du Littoral Ouest-Africain (SDLAO) intitulée « Bilan 2020 des littoraux d'Afrique de l'Ouest et du Centre » et les livrables de l'étude de faisabilité pour la mise en place de l'Observatoire Régional du Littoral Ouest-Africain (ORLOA) ;
- la poursuite de l'appui-conseil et l'assistance technique aux six pays concernant les aspects relatifs à la planification, à la structuration des mécanismes d'observation des littoraux, aux réformes réglementaires et à l'ingénierie côtière ainsi que les aspects de gestion du projet (planification stratégique, suivi et évaluation, gestion des standards environnemental et social, passation des marchés, gestion financière et communication) ;
- la sensibilisation des parlementaires et élus de trois pays dont deux pays de l'Union (Sénégal et Togo) sur le processus de ratification des Protocoles additionnels à la Convention d'Abidjan ;
- le développement en cours de la plateforme web de gestion et de partage des données sur le littoral, à l'échelle régionale ;
- des missions d'appui aux pays pour la mise en place et le renforcement des systèmes nationaux d'observation du littoral et d'alerte précoce au Bénin, en Côte d'Ivoire, au Sénégal et au Togo ;
- l'appui aux pays (Côte d'Ivoire, Sénégal et Togo) dans les domaines de l'ingénierie côtière, l'élaboration des plans d'aménagement et de gestion des zones côtières ;
- la validation du deuxième projet d'investissement pour la résilience des zones côtières en Afrique de l'Ouest (WACA ResIP2) et des accords de financement y relatifs. Ce second compact consacre l'élargissement de l'initiative à deux pays hors UEMOA (Ghana et Gambie) et à un pays de l'Union (Guinée-Bissau) ;
- la poursuite des études régionales d'élaboration du plan d'actions régional stratégique pour les investissements et de la stratégie de mobilisation des financements.



Gestion durable des déchets

La Commission de l'UEMOA, en collaboration avec la Commission de la CEDEAO, a organisé l'atelier régional de validation des projets de document de stratégie régionale de gestion des produits et déchets plastiques, et de Règlement harmonisé.

La stratégie harmonisée identifie les principaux défis en matière de gestion des déchets plastiques et d'environnement résultant du passage à l'utilisation des plastiques dans les États membres de la CEDEAO et de l'UEMOA. L'analyse situationnelle et de référence menée dans les États membres révèle, entre autres, l'inefficacité des cadres juridiques et institutionnels ainsi que leur disparité.

Ainsi, les deux (2) Commissions ont travaillé à mettre en place un projet de Règlement régional qui a pour objet de fixer les principes et règles applicables à toutes activités relatives à la production, à l'importation, à la commercialisation, à l'exportation, au transport, au stockage à l'utilisation et à la substitution des produits plastiques ainsi qu'à la gestion rationnelle des déchets des matières plastiques au sein des États membres de la CEDEAO. Les discussions se sont poursuivies pour la finalisation du projet de Règlement harmonisé.

En plus de ces réalisations, la Commission a poursuivi les discussions avec la BOAD pour la mise en œuvre du projet régional de gestion des déchets et de réduction des polluants organiques persistants dont l'objectif est de promouvoir une

approche innovante pour la gestion durable des déchets, y compris des Polluants Organiques Persistants (POP), du mercure et des gaz à effet de serre, à travers la valorisation environnementale, sociale et économique des déchets. À ce sujet, les échanges se sont poursuivis et ont permis de s'accorder sur les modalités de mise en œuvre et de signer la convention relative à l'exécution dudit projet.

Aussi, la Commission a engagé des réflexions sur la gestion des déchets biomédicaux à travers la tenue, en 2021, d'un atelier régional de concertation sur la gestion de ces déchets. Cette rencontre a été l'occasion de faire le point sur la problématique de la gestion de ce type de déchets, considérés comme dangereux et dont les volumes ont augmenté du fait du contexte de la COVID-19. Ledit atelier a identifié comme action prioritaire à mettre en œuvre, la conduite d'une étude régionale sur la question. L'année 2022 a connu le lancement du processus de recrutement du consultant devant réaliser ladite étude régionale.

En ce qui concerne les Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques (DEEE), le processus pour la conduite d'une étude régionale a été engagé sur la gestion des Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques dans un contexte de promotion des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) et des énergies renouvelables. Le démarrage de cette étude est prévu au début de l'année 2023.





Harmonisation des évaluations environnementales

L'étude régionale portant harmonisation des réglementations relatives aux évaluations environnementales au sein des États membres de l'UEMOA réalisée par la Commission de l'UEMOA a fait le point de la pratique des évaluations environnementales au sein de l'espace UEMOA. Elle a conduit à l'identification de deux axes principaux pour les interventions en matière d'évaluations environnementales dans l'espace UEMOA. Il s'agit de : (i) le renforcement des capacités des acteurs au sein des États et (ii) l'adoption d'un cadre juridique harmonisé en matière d'évaluation environnementale.

En ce qui concerne, le cadre juridique harmonisé, les exigences du processus

de convergence juridique avec la CEDEAO, n'ont pas permis l'adoption de ce projet de Règlement communautaire sur les évaluations environnementales même si en 2020 s'est tenue une réunion régionale sur le projet de texte qui a permis de recueillir des orientations dans le but de sa finalisation.

En attendant l'aboutissement du processus de réglementation au niveau régional, la Commission a, en collaboration avec la Commission Néerlandaise pour l'Évaluation Environnementale (CNEE), élaboré et validé un Plan de Renforcement de Capacités en matière d'Évaluation Environnementale au profit des États membres de l'UEMOA (PRCEE/UEMOA) pour une prise en charge adéquate des pratiques d'évaluation et de sauvegarde environnementales.

Ce plan qui s'étend sur trois ans (2021-2023) est subdivisé en trois (3) axes :

- (i) le partage d'expériences et de bonnes pratiques ;
- (ii) les formations ;
- (iii) la production et la diffusion de guides et autres documents méthodologiques.

L'année 2022 a consacré la poursuite des activités du PRCEE/UEMOA à travers le démarrage du processus d'élaboration de guides de réalisation des évaluations environnementales, notamment (i) un guide pour la réalisation des Études d'Impact Environnemental et Social, (ii) un guide pour les réalisations des audits environnementaux et sociaux, et (iii) un guide pour la réinstallation des populations.



2.5.9. Développement du secteur privé



Afin de soutenir la promotion d'un entrepreneuriat moderne et innovant et l'émergence de « Champions nationaux et régionaux » dans le secteur privé communautaire, la Commission a entrepris, en synergie avec les autres Organes et Institutions spécialisés de l'Union, particulièrement la CCR-UEMOA, de promouvoir les start-ups. À cet effet, la Commission a organisé, en 2020 et 2021, deux (2) éditions de « Tremplin Start-up ».

Cette initiative a permis de primer 58 start-ups de l'Union ainsi que 58 structures d'encadrement. Elle contribue à encourager l'innovation en entreprise, à travers l'accompagnement de start-ups innovantes, et cela en vue de la diversification et de la densification du tissu économique de l'espace communautaire. Au cours de l'année 2022, un accent a été mis sur le renforcement des capacités des start-ups, à partir du recensement des besoins en formation effectués dans les États membres.

Par ailleurs, la mise en œuvre de l'Initiative Régionale pour l'amélioration du Climat des Affaires (IRCA), adoptée en septembre 2019, s'est poursuivie à travers la mise en place du Comité Régional du Climat des Affaires (CORECA) qui a tenu sa première réunion les 26 et 27 octobre 2022.

En matière de promotion des Partenariats Public-Privé (PPP), la Commission de l'UEMOA a poursuivi ses actions qui ont abouti le 30 septembre 2022 à l'adoption de la stratégie d'encadrement des PPP et de la Directive portant cadre réglementaire et institutionnel.

Concernant le Dialogue Public-Privé, la Commission attache une importance à sa promotion en tant qu'instrument majeur d'amélioration de la gouvernance économique dans les États membres. Un état des lieux a donc été réalisé en la matière avec l'appui de la Facilité pour les réformes dans le climat des investissements, financée par l'Union Européenne. Une stratégie a également été élaborée et devrait être soumise à la validation des États membres.

L'élaboration de la stratégie de développement du secteur privé s'est poursuivie et est en cours de transmission pour adoption par les instances de l'Union. Pour rappel, il ressort du rapport du diagnostic stratégique que le principal problème identifié est la faible compétitivité du secteur privé communautaire. Les causes directes de ce problème central sont de quatre ordres, à savoir (i) le faible niveau de productivité du secteur privé, (ii) la difficulté d'accès au financement, (iii) le cadre législatif et réglementaire inadéquat et (iv) le coût élevé des facteurs de production. Les axes principaux ont été validés et seront soumis aux instances d'adoption. Elle devrait être soumise à la validation des États membres en 2023.

Dans le cadre du renforcement de la compétitivité des entreprises dans un contexte caractérisé par l'entrée en vigueur de la ZLECAf, la Commission a apporté un appui pour la mise en œuvre des actions de restructuration et de mise à niveau des entreprises et la promotion des bourses de sous-traitance dans l'UEMOA.

En matière de promotion de la qualité, en 2022, la Commission a poursuivi la formation des formateurs des enseignants de l'enseignement supérieur et universitaire en management de la qualité en ciblant le domaine des Bâtiments et Travaux Publics (BTP). Les capacités d'environ 270 enseignants ont été renforcées dans les domaines de l'agroalimentaire, de la santé et des BTP. L'objectif recherché est de contribuer à l'amélioration de la culture qualité dans les entreprises privées et services publics de l'Union à travers l'introduction du management de la qualité dans le cursus de la formation des futurs cadres supérieurs des États membres.

Concernant la protection des consommateurs, la Commission a, en collaboration avec la CNUCED, réalisé une étude en vue de proposer un cadre communautaire de protection des consommateurs. Le rapport de l'étude, un

Délivrance de certificats reconnus sur le plan mondial à **39** organismes d'évaluation de la conformité

avant-projet de texte et un plan d'actions de renforcement des capacités des États membres et de la Commission ont été validés lors d'un atelier régional tenu en décembre 2019 à Ouagadougou. Le projet de Directive a été ensuite approuvé par les Ministres sectoriels en charge du domaine lors de leur réunion de juin 2022. Ledit projet de Directive a ensuite été proposé pour adoption au Conseil des Ministres statutaire au cours de sa réunion de septembre 2022.

Au niveau régional, les instances du Système Ouest-Africain d'Accréditation (SOAC) sont opérationnelles. Pour

accompagner cette structure régionale nouvellement mise en place, la Commission a, entre autres, octroyé au SOAC une subvention totale de 430 millions de francs CFA qui a pris fin en 2021. Cet appui a permis au SOAC d'obtenir la reconnaissance internationale par les pairs en la matière et de délivrer des certificats reconnus sur le plan mondial à trente-neuf (39) organismes d'évaluation de la conformité. Pour consolider ces résultats tangibles obtenus, la Commission a reconduit cette subvention pour le même montant pour une durée de trois ans à compter de juin 2022.



2.5.10. Artisanat

Dans le cadre de la mise en œuvre du Programme Communautaire en matière d'Artisanat (PCA), le suivi du processus d'adoption des textes d'application dans le secteur s'est poursuivi. Ainsi, la Commission a organisé un atelier régional de formation des élus et des agents des Chambres consulaires de métiers de l'artisanat sur les mécanismes à mettre en place pour faciliter l'accès des artisans et des entreprises artisanales aux financements adaptés. Elle a organisé, en 2022, la cinquième réunion du CCRA et procédé à l'adoption de deux (2) projets de Règlements d'exécution relatifs aux conditions d'admission aux

différents examens dans le secteur de l'artisanat au sein de l'Union et au modèle communautaire de définition des compétences et standards de formation professionnelle des artisans sont en cours d'adoption par la Commission.

Par ailleurs, la Commission a commis un Cabinet pour l'élaboration d'un nouveau projet PAPEA phase 2 dont le rapport provisoire sera validé en décembre 2022.

Par ailleurs, la Commission a accordé des subventions pour l'organisation de manifestations de promotion des produits et services de l'artisanat.



2.5.11. Culture

En matière de culture, des actions pour la consolidation d'un marché régional structuré et attractif des biens et services culturels ont été menées. Œuvrant dans ce sens, les Directives relatives à l'image, adoptées par le Conseil des Ministres en septembre 2018, ont fait l'objet de vulgarisation et sont en phase de transposition dans les législations nationales tandis que la Décision portant création des Listes du patrimoine régional adoptée en juin 2020 est en cours d'opérationnalisation par la mise en place du Comité du patrimoine régional.

De même, le plan de gestion d'un mécanisme de promotion des entreprises et industries culturelles et créatives a été approuvé par les partenaires de la BOAD, de la BCEAO, de l'AMF-UMOA et de la BRVM, en vue de son opérationnalisation.

En matière de visibilité des expressions culturelles de l'espace communautaire, plusieurs manifestations culturelles d'envergure et de projets culturels, notamment de production cinématographique au sein de l'Union ont bénéficié d'un accompagnement technique et financier.



2.5.12. Tourisme



La pandémie de COVID-19 et l'insécurité dans certains États membres ont fortement ralenti les activités du secteur du tourisme. La Commission, poursuivant son objectif de rendre la destination UEMOA attractive, a impulsé la réflexion autour d'une double approche (intracommunautaire et internationale) de promotion des attraits touristiques de l'Union, basée sur la valorisation de ses ressources naturelles et culturelles. Cette nouvelle approche ouvre également la voie à la participation groupée des huit (8) États membres aux foires internationales de tourisme à partir de 2023. Ces actions pourront fortement contribuer à faire de

l'Union une destination touristique de choix sur les plans international, sous régional et national, tout en constituant un levier de relance et de résilience du secteur face au défi immédiat posé par la COVID-19.

Le chantier du Compte Satellite du Tourisme (CST) a été lancé au profit des États membres, en partenariat avec l'Organisation Mondiale du Tourisme (OMT), pour une mesure rigoureuse et progressive de la contribution du secteur à la production de la richesse. Ce chantier connaîtra un développement important, les années à venir.

79

2.5.13. Développement humain



En matière de développement humain, les interventions poursuivies en 2021 ont porté sur les points ci-dessous.

Appui à l'enseignement supérieur, à la recherche et à la formation professionnelle

Dans le domaine de l'enseignement supérieur, de la recherche et de la formation professionnelle, des avancées importantes ont été enregistrées. L'année 2022 s'est caractérisée particulièrement par le lancement de l'initiative de développement de Pôles Régionaux de Formation et de Recherche au sein de l'Union (PFORE). Prévus pour être adossés aux acquis du Programme d'Appui et de développement des Centres d'Excellence Régionaux au sein de l'UEMOA (PACER), cette initiative a pour ambition d'accélérer l'innovation et les progrès technologiques dans les domaines les plus porteurs

de croissance et de création d'emplois durables et décents tels que l'énergie, l'agriculture et la sécurité alimentaire, l'aménagement du territoire, la santé humaine.

En outre, en application de la Directive n°03/2007/CM/UEMOA du 04 juillet 2007 portant adoption du système Licence-Master-Doctorat (LMD) dans les universités et établissements d'enseignement supérieur, le programme de bourses d'excellence de l'UEMOA s'est étendu à l'ensemble des trois grades de la réforme LMD et couvre désormais des cycles complets de formation.

90 bourses

pour des formations en Licence, Master et Doctorat octroyées aux étudiants portant le nombre à 700 depuis le lancement du programme en 2001

Les principales réalisations ont porté sur :

- (i) le renforcement du système d'assurance qualité de l'enseignement supérieur et de la recherche dans l'espace UEMOA,
- (ii) la poursuite des travaux d'harmonisation de l'examen du baccalauréat au sein de l'Union ;
- (iii) la poursuite de l'initiative d'expérimentation du concept de collèges communautaires ;
- (iv) le déploiement du Programme Régional pour la Formation Professionnelle (PRoFor) ;
- (v) la poursuite du renforcement de la mobilité des étudiants au sein de l'espace communautaire ;
- (vi) l'appui au Réseau Think-Tank de l'UEMOA ;
- (vii) la poursuite de l'harmonisation effective des conditions d'exercice de la profession comptable et à l'application effective de la liberté d'établissement des ressortissants de l'Union dans tous les États membres.

Ainsi, la Commission a poursuivi, en partenariat avec le Conseil Africain et Malgache de l'Enseignement Supérieur (CAMES), son action de renforcement des interventions des États membres de l'Union dans leur dynamique de mise en place d'un dispositif national d'assurance qualité, en application de la Directive n°03/2007/CM/UEMOA, susmentionnée, à travers notamment l'animation de la plateforme virtuelle de la communauté régionale de pratique en assurance qualité.

Le processus d'installation des Organes de pilotage du baccalauréat harmonisé se poursuit avec la tenue régulière des sessions du Comité régional d'orientation stratégique, instance suprême du dispositif, constituée des Ministres sectoriels en charge de l'Enseignement Supérieur. Ainsi, trois (3) textes à l'échelle nationale sont pris par les États en vue de la mise en place effective du Comité scientifique régional pour l'harmonisation adéquate du baccalauréat dans l'espace communautaire.

Dans cet élan et en application du Règlement n°03/2020/CM/UEMOA du 26 juin 2020 instituant un Diplôme d'Expertise Comptable et Financière (DECOFI) au sein des États membres de l'UEMOA, une troisième Décision relative au jury des examens du cursus de formation est en cours d'adoption et viendra renforcer la bonne mise en œuvre des activités pédagogiques et de gouvernance de l'ensemble du système de formation et d'examens de l'expertise comptable et financière au sein de l'Union. Cette dynamique engagée vient renforcer la

mise en place de la réforme LMD dans l'Union, qui impose des normes minimales communes de compétences préalables à acquérir pour entreprendre des études dans l'enseignement supérieur.

Par ailleurs, quatre-vingt-dix (90) bourses pour des formations de niveaux Licence, Master et Doctorat ont été octroyées aux étudiants pour accroître la mobilité intracommunautaire, portant le nombre de bénéficiaires à environ 700 depuis le lancement du programme en 2001.

Au titre de la formation professionnelle, le déploiement du Programme Régional pour la Formation Professionnelle (PRoFoR), action conjointe avec la Coopération Suisse d'un montant de 4,5 milliards de francs CFA, se poursuit, ce qui permettra aux États membres de mieux affronter la question du sous-emploi et du chômage des jeunes.

La Commission a poursuivi son accompagnement au cadre de concertation des Ministres sectoriels avec la contribution à l'animation de la plateforme numérique pour la mutualisation des ressources et outils de formation professionnelle, et l'organisation d'une réunion annuelle du Cadre de Concertation des Ministres de l'Emploi et de la Formation Professionnelle de l'UEMOA (CCMEFP-UEMOA).

Enfin, dans le but de mieux articuler la formation au besoin de l'emploi, la Commission poursuit son accompagnement aux États membres dans le cadre de l'expérimentation du concept de collèges communautaires, dans leurs efforts de transformation des huit (8) centres pilotes retenus.

Renforcement des systèmes de santé et de protection sociale

La Commission a, en 2022, poursuivi son appui financier aux États membres (Bénin, Burkina Faso, Niger) pour l'acquisition des équipements pour renforcer les capacités des points d'entrée aux frontières terrestres. Elle a aussi élaboré et fait approuver par le Comité des Experts Statutaire, un document de projet intitulé « Projet régional de renforcement des capacités des États membres de l'UEMOA en matière de prévention, de

détection et de réponse aux épidémies ». En matière de coordination de la gestion des épidémies, la Commission a mis en place trois (3) cadres de concertation dont deux au niveau technique et un au niveau politique. La Commission a aussi formé quinze (15) experts du Burkina Faso et quatorze (14) de la Côte d'Ivoire en matière de surveillance épidémiologique et de réponse aux épidémies notamment aux points d'entrée.

Dans le **secteur pharmaceutique**, la Commission a poursuivi le renforcement du cadre réglementaire des États membres. En effet, la Commission a :

- (i) formé quinze (15) experts de la Guinée-Bissau en homologation des produits de santé ;
- (ii) élaboré et fait valider dix (10) documents techniques pour la mise en œuvre du processus d'enregistrement de médicament en Guinée-Bissau ;
- (iii) formé douze (12) experts du Bénin en inspection pharmaceutique ;
- (iv) fait adopter par le Conseil des Ministres trois (3) textes communautaires sur la réglementation pharmaceutique, à savoir la Décision n°04/2022/CM/UEMOA du 24 juin 2022 portant adoption des lignes directrices relatives à l'harmonisation de la réglementation des aliments destinés aux nourrissons et aux enfants en bas âge et des produits diététiques et de régime dans les États membres de l'UEMOA, le Règlement n°01/2022/CM/UEMOA du 24 juin 2022 relatif à l'harmonisation de la réglementation pharmaceutique dans les États membres de l'UEMOA et la Décision n°03/2022/CM/UEMOA du 24 juin 2022 portant adoption des lignes directrices relatives à l'harmonisation de la réglementation des dispositifs médicaux dans les États membres de l'UEMOA.

Dans le **domaine de la protection sociale**, la Commission a :

- (i) élaboré un document de stratégie de protection sociale de l'UEMOA,
- (ii) élaboré un projet de Règlement d'exécution relatif à l'organisation et aux modalités d'alimentation et d'intervention du fonds national de garantie des mutuelles sociales et fait adopter trois (3) textes communautaires, à savoir la Décision n°04/2022/COM/UEMOA du 1^{er} juin 2022, portant adoption du modèle harmonisé de présentation des indicateurs des comptes de la santé au sein de l'UEMOA, le Règlement d'exécution n°03/2022/COM/UEMOA du 1^{er} juin 2022 relatif aux règles prudentielles, aux mécanismes de garantie et au contrôle du fonctionnement des mutuelles sociales et de leurs structures faîtières, et la Décision n°05/2022/COM/UEMOA du 1^{er} juin 2022 fixant les indicateurs et les ratios prudentiels pour le contrôle du fonctionnement et de la viabilité des mutuelles sociales et leurs structures faîtières au sein de l'UEMOA.



29 experts

dont 15 Burkinabè
et 14 Ivoiriens
formés en
surveillance
épidémiologique
et réponse aux
épidémies

15 experts

bissau-guinéens
formés en
homologation
des produits de
santé et de 12
experts béninois
en inspection
pharmaceutique



Développement du Genre

Au titre de la promotion du Genre dans l'espace UEMOA, l'année 2022 a été consacrée à la poursuite de l'opérationnalisation de la Stratégie Genre de l'Union (2018-2027), adoptée par Décision n°03/2018/CM/UEMOA du 29 juin 2018, avec comme axe principal l'amélioration du cadre d'intégration systémique de la dimension genre dans les Organes de l'Union et dans les États membres.

Dans la mesure où la réduction des inégalités entre hommes et femmes concourt à augmenter la croissance économique, des outils méthodologiques ont été développés pour favoriser l'institutionnalisation du Genre dans les États membres.

Ainsi, le Schéma Type d'Institutionnalisation du Genre dans les Ministères et dans les Institutions des États membres (STIG), élaboré en 2020, a été adopté par le Conseil des Ministres de l'Union par Décision n°5/2022/CM/UEMOA du 24 juin 2022. Il s'agit d'un dispositif organisationnel qui, en se basant sur les systèmes de planification nationaux, propose les instances, les processus et les outils nécessaires pour intégrer le Genre dans l'ensemble des politiques publiques d'un État, aux niveaux Macro, Méso et Micro. Il constitue ainsi une innovation structurelle visant à rendre effective la transversalité du Genre dans tous les secteurs.

Ce schéma, compte tenu du contexte du Budget Programme, est un prélude institutionnel nécessaire à l'implémentation optimale de la Budgétisation Sensible au Genre (BSG) projetée dans les États membres.

Suite à son adoption, le STIG a été disséminé dans chaque État membre de l'Union auprès de tous les départements ministériels lors d'une séance commune. D'autre part, des rencontres individuelles se sont tenues avec les structures constituant des acteurs majeurs dans sa mise en œuvre, à savoir les secrétariats Généraux de Gouvernement, les Assemblées nationales et les Ministères

en charge du Plan, du Budget, du Genre ainsi que de la Fonction publique.

De plus, un module de formation en Budgétisation Sensible au Genre a été validé, édité et sa dissémination entamée. Il sera intégré dans les curricula des écoles de formation professionnelle des États membres afin de renforcer les capacités des futurs fonctionnaires dès la base.

Dans le cadre de la transversalité du Genre, un appui technique a été apporté aux départements pour la prise en compte du Genre dans leurs programmes.

Par ailleurs, la Commission a pris part au premier atelier continental sur les statistiques de genre, intitulé « les Impératifs des statistiques de genre en Afrique », organisé sous le leadership de la Commission Économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA) en tant que dépositaire du Programme Africain sur les Statistiques de Genre (APSG), en collaboration avec ONU Femmes et ses partenaires, la Banque Africaine de Développement (BAD), le Marché Commun de l'Afrique Orientale et Australe (COMESA), et le Partenariat statistique au service du développement au XXI^{ème} siècle (PARIS21).

Par ailleurs, dans le cadre de l'opérationnalisation de l'axe 2 de la stratégie Genre de l'Union intitulée « soutien à des initiatives spécifiques axées sur les droits, la représentation et l'autonomisation économique des femmes », la Commission a procédé à la sensibilisation/formation des agents des Instituts Nationaux de la Statistique sur l'élaboration des Comptes satellites de production de ménages. Ces comptes, préconisés par le Système de Comptabilité National des Nations Unies permettent de mieux quantifier les productions économiques des États membres.

De plus, en vue de favoriser l'accès des femmes aux actifs fonciers, un atelier régional de partage des bonnes pratiques pour l'accès des femmes à la sécurisation foncière s'est tenu.



Comité de Haut Niveau sur le chantier paix et sécurité dans l'UEMOA, présidé par S.E.M Macky SALL, Dakar le 07 octobre 2022.

2.6. Paix et sécurité dans l'espace UEMOA



83

Dans le cadre de sa contribution à relever les défis de l'insécurité dans l'espace UEMOA, la Commission s'était fixé comme objectif d'améliorer les capacités d'intervention des États membres dans la prévention des crises et conflits dans l'espace UEMOA.

Pour atteindre cet objectif, trois actions ont été mises en œuvre. Il s'agit de :

- l'informatisation et l'interconnexion des postes de police frontaliers dans l'espace UEMOA ;
- l'amélioration des capacités d'alerte et de réponse des États membres de l'UEMOA ;
- le renforcement des capacités d'intervention des États membres de l'UEMOA en matière de lutte contre le terrorisme et les autres criminalités.

Ces actions se sont déclinées en des activités qui se mènent dans le cadre de la mise en œuvre du CAP 2025 de la Commission de l'UEMOA. Ainsi, en 2022, les résultats suivant ont été obtenus.

Concernant l'informatisation et l'interconnexion des Postes de Police Frontaliers (PPF), la Commission de l'UEMOA a procédé à une évaluation des besoins en 2022.

Cette évaluation indique que, sur les 349 Postes de Police Frontaliers dans l'espace UEMOA, seulement 13,47% disposent d'un système informatisé de contrôle automatique et instantané des passagers aux frontières.

Il apparaît aussi que les États membres de l'UEMOA font face à des difficultés importantes pour assurer une traçabilité des mouvements des personnes de part et d'autre des frontières.

Seulement
13,47%
sur les 349 Postes de Police Frontalière disposent d'un système informatisé de contrôle automatique et instantané des passagers aux frontières

10 065 160 000
de FCFA, coût global
du Projet 2i-PPF
sur 5 ans

Adoption d'un
rapport sur la paix
et la sécurité dans
l'espace UEMOA le
11 novembre 2022

Sur la base de ce diagnostic, la Commission de l'UEMOA a élaboré un document de projet d'informatisation et d'interconnexion des postes de police frontaliers dans l'espace UEMOA (Projet 2i-PPF) approuvé par les Ministres en charge de la Sécurité des États membres le 11 novembre 2022 à Lomé au Togo.

D'un montant global de dix milliards soixante-cinq millions cent soixante mille (10 065 160 000) francs CFA, pour une durée de cinq (5) ans, le projet 2i-PPF a pour objectif de contribuer à assurer une meilleure traçabilité de la circulation des personnes au niveau des PPF dans l'espace UEMOA afin de réduire les risques sécuritaires liés aux mouvements des personnes aux frontières.

Pour ce qui est de l'amélioration des capacités d'alerte et de réponse des États membres de l'UEMOA, la Commission a travaillé, en synergie avec la Commission de la CEDEAO pour renforcer les Centres nationaux d'alerte précoce et les réseaux nationaux ouest-africains pour l'édification de la paix, à rendre opérationnel le Mécanisme de Veille et d'Alerte Précoce de l'UEMOA (MeVap).

Pour ce faire, un atelier organisé à Niamey, du 24 au 28 octobre 2022, a permis de formuler des indicateurs en vue d'alimenter la plateforme électronique du MeVap qui prennent en compte tous les aspects couverts par l'Acte additionnel instituant la Politique commune de l'UEMOA en matière de paix et de sécurité et le Programme paix et sécurité dans l'espace UEMOA.

La Commission a organisé également des formations sur les techniques de Gestion Axée sur les Résultats (GAR) au profit des gestionnaires des Centres nationaux d'alerte précoce.

Dans le cadre du renforcement des capacités d'intervention des États membres de l'UEMOA en matière de lutte contre le terrorisme et les autres formes de criminalité, un rapport sur la paix et la sécurité dans l'espace UEMOA pour le premier semestre 2022 a été adopté par la 7^{ème} réunion ministérielle sur la paix et la sécurité, tenue le 11 novembre 2022. Ce document, qui fait le point de l'évolution de la situation sécuritaire dans les pays, constitue un repère et un outil important pour les décideurs politiques et les acteurs de terrain.

Par ailleurs, dans le processus d'élaboration d'un document de stratégie de lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent, un projet de termes de référence a été élaboré. Pour la réussite du processus, des préalables ont été identifiés, notamment l'analyse des forces et faiblesses des stratégies existant dans le domaine et l'identification des niches d'actions qui feront de la stratégie de l'UEMOA, une valeur ajoutée.

En outre, en collaboration avec l'École nationale de cybersécurité à vocation régionale de Dakar, la Commission a organisé, du 12 au 16 décembre 2022 à Dakar, un atelier régional de formation sur la gouvernance de la cybersécurité. L'objectif est de donner aux participants les outils nécessaires à l'élaboration d'une politique régionale de gouvernance de cybersécurité.

Sur le plan institutionnel, le Comité de Haut Niveau sur le Chantier paix et sécurité dans l'espace UEMOA a tenu sa 5^{ème} réunion, le 7 novembre 2022 à Dakar, sous la conduite effective de son Excellence Monsieur Macky SALL, Président de la République du Sénégal.

2.7. Revue annuelle des réformes, politiques, programmes et projets communautaires

Pour favoriser l'accélération de l'application des réformes, politiques, programmes et projets communautaires au sein de l'Union, la Conférence des Chefs d'État et de Gouvernement a institué une revue annuelle par Acte additionnel n°05/2013/CCEG/UEMOA du 24 octobre 2013. En application des dispositions de l'Acte additionnel, la Décision n°13/2013/CM/UEMOA du 19 décembre 2013, portant modalités de mise en œuvre de cette revue, prévoit une évaluation des réformes et de l'état de mise en œuvre des projets et programmes communautaires dont le rapport de synthèse est soumis à la Conférence de l'Union.

Dans la dynamique de pérennisation des acquis et du maintien du niveau d'engagement des États membres, la Commission a organisé, en 2022, la 8^{ème} édition de la revue annuelle.

Les sept (7) éditions de la revue, tenues en 2014, 2015, 2017, 2018, 2019, 2020 et 2021, ont suscité une forte adhésion des États membres et ont permis de dynamiser leurs dispositifs de suivi de la mise en œuvre (transposition et application) des textes communautaires. D'une revue à l'autre, les États membres enregistrent des performances appréciables. Cette dynamique s'est poursuivie au cours de la huitième édition de la revue annuelle dont la phase technique s'est déroulée dans tous les États membres du 1^{er}

au 9 novembre 2022 à l'exception du Mali compte tenu des événements sociopolitiques intervenus dans ce pays. Toutefois, les données de l'édition 2021 de la revue annuelle au Mali ont été utilisées pour le calcul des indicateurs à l'échelle de l'Union au titre de l'année 2022.

Au total, 127 textes communautaires en 2022 contre 116 textes en 2021 et 63 programmes et projets communautaires en 2022 contre 68 en 2021 ont été passés en revue. Concernant les 127 textes communautaires, évalués en 2022, on dénombre 67 directives, 41 règlements, 16 décisions, 2 Protocoles additionnels et 1 recommandation.

Ces réformes sont relatives à la gouvernance économique et à la convergence (25 textes), au marché commun (43 textes) et aux réformes sectorielles (59 textes).

Des résultats issus des travaux, il ressort que la plupart des États membres ont maintenu leur performance de 2021. Ainsi, le taux de mise en œuvre des réformes communautaires à l'échelle de l'Union est de 75,34% en 2022 contre 77,48% en 2021, soit un recul de 2,14 points de pourcentage entre 2021 et 2022 dû principalement à l'élargissement de la base d'évaluation par l'introduction de 11 nouveaux textes communautaires en 2022.

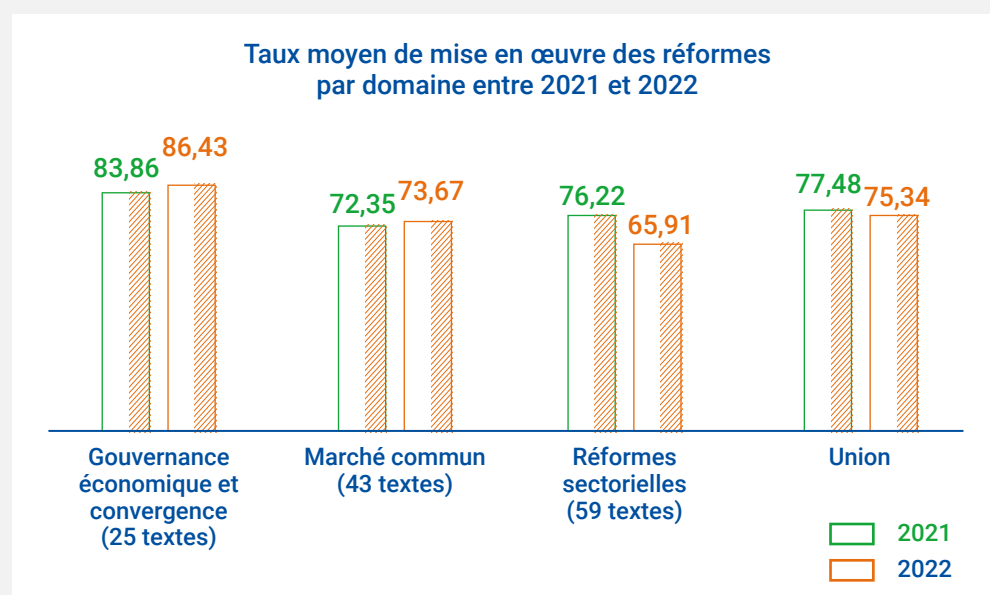
127 textes
communautaires
et 63 programmes
et projets
communautaires
passés en revue en
2022

75,34%
taux de mise en
œuvre des réformes
communautaires à
l'échelle de l'Union
en 2022, soit un
recul de 2,14 points
de pourcentage
par rapport à 2021

Par domaine, les résultats se présentent comme suit :

- gouvernance économique et convergence : 86,43% en 2022 contre 83,86% en 2021 ;
- marché commun : 73,67% en 2022 contre 72,35% en 2021 ;
- réformes sectorielles : 65,91% en 2022 contre 76,22% en 2021.

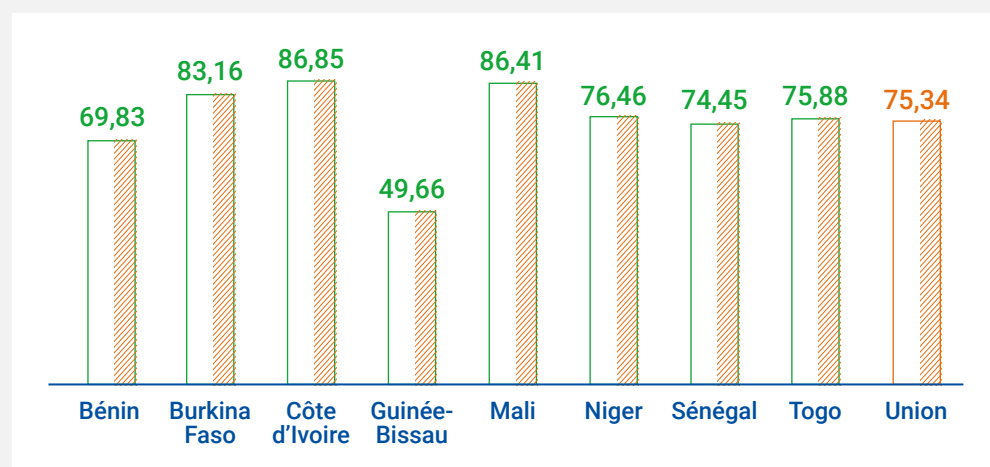
Graphique 2 : État de mise en œuvre des réformes par domaine au titre des années 2021 et 2022



Source : Commission UEMOA, Revue annuelle, édition 2022

Ces résultats présentent des disparités d'un pays à un autre.

Graphique 3 : État de mise en œuvre des réformes par État membre au titre de l'année 2022



Source : Commission UEMOA, Revue annuelle édition 2022

Ce niveau de performance réalisée en 2022 est imputable aux efforts fournis par l'ensemble des États membres dans le domaine de la gouvernance économique et convergence (86,43%), dans le domaine du marché commun (73,67%) et en matière de conduite de réformes sectorielles (65,91%) dont les taux moyens de mise en œuvre étaient respectivement de 83,86% ; 72,35% et 76,22% en 2021.

Le tableau ci-dessous présente la situation par État membre.

Tableau 2 : État de mise en œuvre des réformes par domaine au titre de l'année 2022

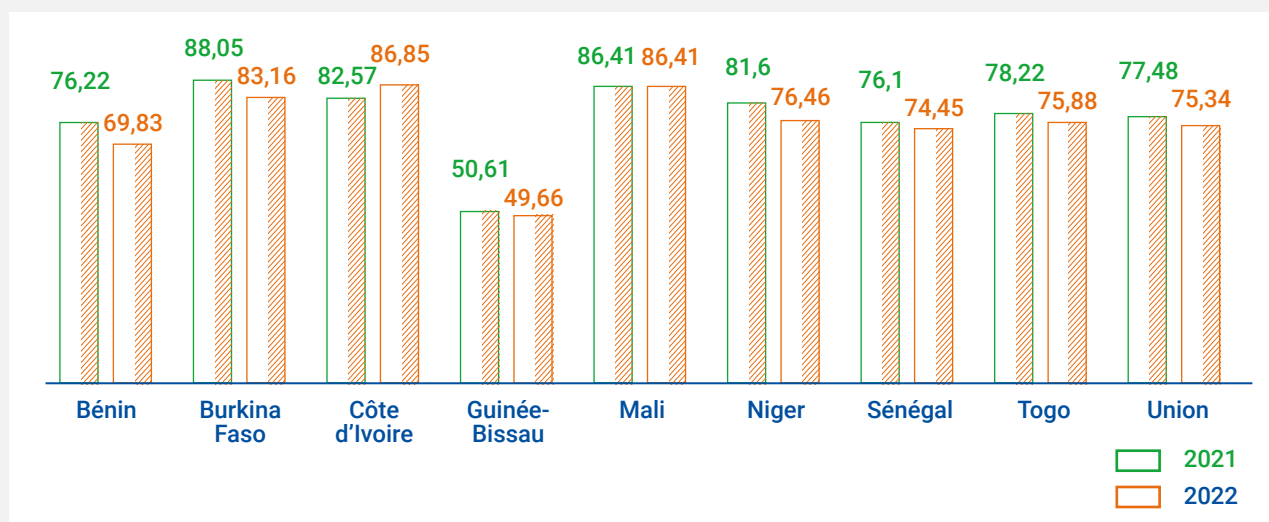
États membres	DOMAINES			Taux moyen de mise en œuvre
	Gouvernance économique et convergence	Marché commun	Réformes sectorielles	
Bénin	85,39	70,76	53,34	69,83
Burkina Faso	94,82	83,27	71,40	83,16
Côte d'Ivoire	94,58	79,00	86,98	86,85
Guinée-Bissau	71,23	52,30	25,45	49,66
Mali	82,10	86,93	90,19	86,41
Niger	82,54	82,10	64,75	76,46
Sénégal	86,03	67,84	69,49	74,45
Togo	94,80	67,20	65,64	75,88
Union	86,43	73,67	65,91	75,34

Source : Commission de l'UEMOA, Revue annuelle édition 2022

Ces résultats obtenus en 2022, comparés à ceux de 2021, montrent un léger recul des taux moyens de mise en œuvre des réformes communautaires dans la plupart des États membres, en raison de l'introduction de 11 nouveaux textes communautaires en 2022.

Le graphique 4 illustre les performances réalisées par les États membres dans la mise en œuvre des réformes entre 2021 et 2022.

Graphique 4 : Taux de mise en œuvre des réformes par État entre 2021 et 2022



Source : Commission de l'UEMOA, Revue annuelle édition 2022

Concernant les soixante-trois (63) programmes et projets communautaires en cours d'exécution, leur coût global est de 236 milliards de francs CFA dans les huit (8) États membres.

La situation des projets et programmes communautaires par pays se présente comme suit :

Tableau 3 : Situation des programmes et projets communautaires en 2022 par État membre

PAYS	Nombre de programmes et projets	Coût global (en francs CFA)	Taux de décaissement (%)	Taux moyen d'exécution physique (%)	Indice moyen de performance base 100	Montant décaissé (en francs CFA)
Bénin	7	8 596 411 670	98	61	21	8 412 281 670
Burkina Faso	5	12 791 681 990	25	66	55	3 170 095 343
Côte d'Ivoire	15	57 986 445 722	99	84	74	57 513 498 976
Guinée-Bissau	4	37 337 000 000	94	65	39	35 163 223 271
Mali ¹	10	45 617 969 310	100	89	57	45 391 648 420
Niger	6	12 812 917 670	44	84	46	5 696 464 336
Sénégal	10	40 546 298 093	76	71	50	30 864 680 824
Togo	6	9 441 650 000	54	76	39	5 073 666 974
TOTAL	63	225 130 374 455	85	75	47	191 285 559 814

Source : Commission de l'UEMOA, Revue annuelle édition 2022

236 milliards de FCFA, coût global de mise en œuvre des 63 programmes et projets dans les États membres

Le taux de décaissement des 63 programmes et projets communautaires au titre de l'année 2022 est de 85% contre 77% en 2021. Quant à l'indice de performance, il est de 47% contre 44% en 2021. Le taux moyen d'exécution physique est de 75% en 2022 contre 77% en 2021.

2.8. Contrôle démocratique et juridictionnel

2.8.1. Cour de Justice (CJ)

Dans le cadre des missions qui lui ont été assignées, la Cour de Justice, Organe de contrôle juridictionnel de l'Union, a réalisé, en 2022, des activités judiciaires et extrajudiciaires.

Au titre des activités judiciaires, la Cour de Justice a clôturé la procédure écrite et entamé l'instruction de plusieurs affaires contentieuses pendantes. Elle a jugé plusieurs dossiers, notamment dans le domaine du droit communautaire UEMOA.

La Cour de Justice a tenu, en 2022, deux (2) assemblées plénières, une (1) assemblée générale consultative et une (1) assemblée intérieure.

Elle a rendu un (1) arrêt, un (1) avis et treize (13) ordonnances.

Elle a reçu six (6) nouvelles affaires portant sur divers domaines du contentieux communautaire.

La Cour de Justice a reçu, en audience solennelle, le serment d'un de ses membres et celui du comptable principal de la Commission de l'UEMOA.

Au titre des activités extrajudiciaires, la Cour a mené certaines activités liées à la mise en œuvre de sa coopération judiciaire et au renforcement des capacités des institutions judiciaires communautaires et la promotion du droit et de la justice communautaire à l'organisation des

¹ Les données du Mali sont celles du 31 décembre 2021 car la phase technique de la revue annuelle n'a pas eu lieu dans ce pays en 2022 en raison de sa situation sociopolitique.

séminaires nationaux et la conduite de diverses activités.

S'agissant de la coopération judiciaire, la Cour a effectué une mission d'échange d'expérience avec la Cour Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples à Arusha en Tanzanie.

Concernant le renforcement des capacités des Institutions judiciaires communautaires, la Cour a formé soixante-deux (62) magistrats, avocats

et cadres de la République de Guinée-Bissau.

Sur le volet relatif à la promotion du droit et de la justice communautaire, la Cour a procédé à la relecture et à l'adoption de son Règlement administratif.

En outre, elle a mis en formation certains cadres sur diverses thématiques dont celles liées à la dématérialisation des procédures judiciaires.

2.8.2. Cour des Comptes (CC)

La Cour des Comptes de l'UEMOA a procédé au contrôle de la gestion et des comptes de l'ensemble des Organes de l'UEMOA et ceux du Conseil Régional de l'Épargne Publique et des Marchés Financiers (CREPMF), ainsi que des opérations de recettes et de dépenses se rapportant à l'exécution du budget des Organes de l'UEMOA. Elle a également réalisé des travaux d'harmonisation des procédures et des normes communes de contrôle au sein de l'Union, participé au renforcement des capacités des juridictions financières des États membres de l'UEMOA, à des réunions statutaires et à des rencontres regroupant

des Institutions Supérieures de Contrôle (ISC) des finances publiques.

Au titre du contrôle de la gestion et des comptes des Organes de l'Union, la Cour a procédé à l'adoption, en sa session du 12 juillet 2022, du rapport définitif de contrôle des comptes du CREPMF, au titre de l'exercice 2021, et la lettre de certification concernant la fiabilité des comptes du CREPMF, ainsi que la légalité et la régularité des opérations sous-jacentes, documents qui ont été transmis à l'Ordonnateur principal, au comptable principal et au Président du Conseil des Ministres de l'Union.

Adoption du rapport définitif de contrôle des comptes du CREPMF au titre de l'exercice 2021

Dans le cadre des contrôles des opérations de dépenses se rapportant à l'exécution du budget des Organes de l'UEMOA, la Cour a procédé en 2022 au contrôle :

- de l'exécution des conventions de maîtrise d'ouvrage déléguée (MOD) signées entre l'UEMOA et le Centre du riz pour l'Afrique (AfricaRice), en l'occurrence la Convention en date du 30 juillet 2014 pour la mise en œuvre du « Projet d'appui technique aux programmes de mise en œuvre des grandes orientations de la Politique Agricole de l'Union (PAU) et la Convention en date du 18 septembre 2017 pour le financement de la phase intérimaire de la deuxième édition du Programme d'Appui et de développement des Centres d'Excellence Régionaux au sein de l'UEMOA (PACER) ;
- de l'exécution de la Convention de Maîtrise d'Ouvrage Déléguée signée le 8 décembre 2014 entre l'UEMOA et l'Office National de l'Eau Potable (ONEP) dans le cadre de la mise en œuvre du Programme régional des aménagements hydrauliques multi-usages pour la réalisation de la sécurité alimentaire de l'UEMOA en Côte d'Ivoire ;
- de la gestion et des comptes des Bureaux de Représentation de la Commission de l'UEMOA à Abidjan (Côte d'Ivoire) et à Cotonou (Bénin).

En outre, dans le cadre de l'harmonisation des procédures et des normes communes de contrôle, la Cour a réalisé les activités suivantes :

- l'organisation, à Lomé (Togo), du 28 juin au 1^{er} juillet 2022, de la 23^{ème} réunion annuelle statutaire des Présidents des Cours des Comptes des États membres et des Conseillers à la Cour des Comptes de l'UEMOA. Cette réunion a pour objet l'évaluation des systèmes de contrôle des comptes et des résultats des contrôles effectués, au titre de l'exercice 2021 par les Cours des Comptes des États membres de l'Union et par la Cour des Comptes de l'UEMOA ;
- l'adoption des quatre (4) tomes du guide de vérification à l'usage des Cours des Comptes de l'espace UEMOA consacrés respectivement au contrôle juridictionnel, à l'audit de conformité, à l'audit financier et à l'audit de performance.

En matière de renforcement des capacités des juridictions financières des États membres, la Cour a organisé, au profit des Cours des Comptes des États membres de l'UEMOA, du 06 au 10 juin 2022, à Dakar (Sénégal), un atelier de formation portant sur le thème intitulé « Méthodologie de conduite par les juridictions financières de missions d'évaluation des politiques publiques, au regard des directives du cadre harmonisé des finances publiques au sein de l'UEMOA ».

Enfin, la Cour a participé aux réunions et rencontres statutaires ci-après :

- la 14^{ème} session de formation des magistrats des juridictions membres de l'Association Africaine des Hautes Juridictions Francophones (AA-HJF), tenue à Porto-Novo (Bénin), du 24 au 26 octobre 2022 ;
- la 76^{ème} réunion ordinaire du Conseil exécutif et à la 40^{ème} réunion ordinaire de l'Assemblée générale de l'Association des Banques de l'Afrique de l'Ouest (ABAO), à Dakar, du 07 au 08 juillet 2022 ;
- le Top Congrès de l'Association des Institutions Supérieures de Contrôle ayant en Commun l'Usage du Français (AISCUF), à Dakar, du 4 au 7 juillet 2022 ;
- la 15^{ème} Assemblée générale de l'Organisation Africaine des Institutions Supérieures de Contrôle des Finances Publiques (AFROSAI), à Dakar (Sénégal), du 17 au 18 mars 2022.



Les membres de la Cour de Justice de l'UEMOA

2.8.3. Comité Interparlementaire (CIP)

Le Comité Interparlementaire (CIP) de l'UEMOA a tenu toutes ses réunions statutaires et a participé à une mission diplomatique parlementaire en partenariat avec le CIP-G5 Sahel à Ndjamena au Tchad ainsi qu'à la 145^{ème} Assemblée de l'Union Interparlementaire (UIP) tenue à Kigali (Rwanda), du 11 au 15 octobre 2022. Au titre des réunions statutaires, on peut citer :

- la 49^{ème} session ordinaire du CIP, tenue à Lomé du 14 au 23 mars 2022, qui a porté sur l'examen du rapport annuel 2021 de la Commission de l'UEMOA assorti d'une note d'observations du CIP en séminaire parlementaire, la présentation par le Président de la Commission de l'UEMOA, M. Abdoulaye DIOP, du rapport annuel 2021 sur le fonctionnement et l'évolution de l'Union, la remise officielle au bureau du CIP, par le rapporteur général du comité de relecture du Règlement intérieur du CIP (l'honorable Alioune SQUARE), du document du Règlement Intérieur modifié du CIP, le renouvellement du bureau du CIP et des membres de bureau des Sous-Comités et la validation des thèmes d'échanges avec les départements de la Commission de l'UEMOA au titre de l'année 2022 ;
- la 31^{ème} session extraordinaire du CIP, tenue du 25 au 29 avril 2022 à Dakar, consacrée à l'examen des thèmes relatifs aux priorités sectorielles du Département du Développement de l'Entreprise, des Mines, de l'Énergie et de l'Économie Numérique (DEMEN) au titre du cap 2025, aux Pôles énergétiques de la zone UEMOA et leur adéquation avec les priorités énergétiques de la CEDEAO, à la Stratégie communautaire du Partenariat Public-Privé, au Programme Régional de Développement de l'Économie Numérique pour créer un espace communautaire digitalisé et au Code minier communautaire de l'UEMOA ;
- la 50^{ème} session ordinaire du CIP, tenue du 15 au 24 août 2022 à Abidjan, qui a principalement porté sur les trois thèmes ci-après : (i) la problématique du transport ferroviaire dans l'espace UEMOA (DATC), (ii) la problématique du transport aérien dans l'espace UEMOA (DATC), (iii) l'organisation d'une audience publique sur les entraves à la libre circulation des personnes et des biens le long des corridors communautaires à partir des expériences capitalisées par l'Observatoire des Pratiques Anormales (OPA) ;
- la 32^{ème} session extraordinaire, tenue du 19 au 23 septembre 2022 à Cotonou, focalisée sur (i) la problématique de la lutte contre les produits de santé de qualité inférieure et falsifiés au sein de l'Union (DDH) et (ii) le Programme Régional de Formation Professionnelle (DDH).

Pendant les intersessions, les différents Sous-Comités du CIP ont tenu des séminaires avec les Experts de la Commission sur le partage des résultats des Enquêtes Harmonisées sur les Conditions de Vie des Ménages (enquête pauvreté) au sein de l'UEMOA (DPE), l'état d'avancement du processus de mise en place du Visa unique de l'UEMOA (DMRC) et le suivi du processus de transposition des Directives communautaires par les députés membres du CIP dans leurs pays respectifs.

Pour accroître la valeur ajoutée communautaire de ses actions, le CIP a initié une nouvelle activité portant sur l'organisation d'audiences publiques sur des thématiques d'intérêt communautaire, nécessitant une concertation et une analyse multi-acteurs (Départements de la Commission de l'UEMOA, acteurs nationaux des États membres et parlementaires du CIP ainsi que d'autres acteurs communautaires).

2.9. Activités des organes consultatifs

2.9.1. Chambre Consulaire Régionale (CCR)

La Chambre Consulaire Régionale, Organe consultatif, conformément à l'Acte additionnel n°02/97 du 23 juin 1997 fixant ses attributions, sa composition, ses principes d'organisation et de fonctionnement, a contribué à accroître le niveau de l'implication effective du secteur privé dans le processus d'intégration économique et social au sein de l'UEMOA, à travers une large implication de ses Organisations membres.

La CCR-UEMOA, au cours de l'année 2022, a amorcé une dynamique nouvelle, favorisant l'exécution efficiente des activités planifiées avec pour résultat d'être plus impactante. Elle a ainsi mis

en œuvre la quasi-totalité des activités inscrites au plan d'actions. Cette performance a été possible grâce à l'engagement des élus.

À cet effet, elle met à la disposition des décideurs (États, Organes de l'Union, Organisations membres, CCR, etc.) des recommandations et suit leur mise en œuvre.

Ces recommandations sont le fruit des conclusions des travaux des Commissions techniques et ad hoc, qui sont examinées et validées par le bureau, et ensuite adoptées par l'Assemblée Générale Ordinaire.

Les thématiques de réflexions des Commissions techniques et ad hoc ont porté en 2022 sur :

- la contribution des organisations du secteur privé à la paix et à la stabilité dans les zones vulnérables (frontalières secondaires, péri-urbaines) de l'espace UEMOA ;
- la contribution de l'Observatoire des Pratiques Anormales (OPA) à la libre circulation des biens et des personnes au sein de l'espace communautaire ;
- l'élaboration « d'une note technique sur la structuration opérationnelle du dispositif de financement adapté aux besoins des PME/PMI, entreprises artisanales et agro-sylvo-pastorales de l'UEMOA assis sur les Caisses des Dépôts et Consignation (CDC) » ;
- les règles d'origine et le dispositif de circulation des produits originaires dans l'UEMOA ;
- la pratique du commerce électronique dans l'espace UEMOA : enjeux et perspectives ;
- la mise en place d'un système de traçabilité des produits par les Codes à barres dans l'UEMOA : enjeux, défis et perspectives ;
- la problématique de la compétitivité des Micro et Petites Entreprises Agro-alimentaire (MPEA) ;
- la problématique de la mobilisation de ressources complémentaires au profit de l'institution.

En outre, la CCR, en phase avec l'évolution de la situation continentale et l'avènement de ZLECAf, a organisé, en collaboration avec le PNUD, un séminaire de sensibilisation, d'information et de formation des Directeurs et Secrétaires généraux des organisations membres

de la CCR-UEMOA sur la ZLECAf, afin de préparer ses organisations membres à mieux appréhender les enjeux de ce marché continental. Cette activité s'est accompagnée par une formation des Directeurs de communication des organisations membres de l'Institution.

Elle a organisé une réunion de mise en place du Comité de Pilotage et de Suivi (CPS) de la stratégie de renforcement de la compétitivité des économies des États membres et du secteur privé de l'UEMOA dans le cadre de la mise en œuvre de la Zone de Libre-Échange Continentale Africaine.

La CCR a, entre autres, pris part à la séance de travail avec l'équipe de la Banque Mondiale dans le cadre de la mise à jour du Programme d'Évaluation du Secteur Financier (PESF) de l'UEMOA, et à la réunion du Comité de pilotage et de suivi des travaux de mise à jour du manuel des procédures intégrées des Organes de l'UEMOA.

Elle a également participé à l'atelier régional de validation du rapport régional de surveillance commerciale par visioconférence et à l'atelier régional de formation sur l'état des négociations commerciales à l'OMC.

La CCR a aussi pris part à la réunion virtuelle des Directeurs généraux des Bourses de Sous-Traitance et de Partenariat de l'UEMOA et à l'atelier de mise en réseau des Agences de Promotion des Investissements de l'espace UEMOA.

Elle a participé au lancement de la troisième édition du « Mois d'octobre, mois du consommateur local » organisée par la Commission de l'UEMOA ainsi qu'à la cérémonie de remise des prix aux lauréats, dans le cadre du concours « Tremplin Start-up ».

Par ailleurs, une étude financée par le PNUD est en cours de réalisation avec la mise en place du Comité de Pilotage et de Suivi (CPS) de la stratégie régionale d'accompagnement du secteur privé de l'UEMOA dans le cadre de la mise en œuvre de la ZLECAf.

L'année 2022 a été également marquée par l'édition de la Newsletter trimestrielle en version électronique, consacrée aux bonnes pratiques et aux réussites d'entrepreneurs.

La CCR-UEMOA, dans le but de renforcer les capacités de ses organisations membres afin de les préparer à la mondialisation, a également initié, en 2022, une activité relative au partage d'expériences entre ses organisations membres. À travers ses Commissions techniques, elle a approfondi la réflexion communautaire sur le financement des PME/PMI et suggéré un dispositif qui reposerait sur les Caisses des Dépôts et Consignation (CDC).

À cet effet, elle a produit une recommandation à l'attention des Hautes autorités de l'Union appelant à la prise d'un acte législatif communautaire qui fixerait les conditions et modalités cadres de fonctionnement des Caisses des Dépôts et Consignation afin qu'elles contribuent efficacement et de manière efficiente à la consolidation et au développement des capacités productives du secteur privé.

2.9.2. Conseil des Collectivités Territoriales (CCT)

En 2022, le CCT a mené des missions de plaidoirie auprès de la Commission de l'UEMOA et des Partenaires Techniques et Financiers pour mobiliser des financements et mettre en œuvre des Programmes au profit des Collectivités Territoriales.

Une délégation du CCT, conduite par les Présidents des Associations des Pouvoirs Locaux Nationaux, a effectué une mission de plaidoyer auprès de l'Ambassade

du Qatar à Abidjan pour formaliser un accord de partenariat entre l'UEMOA et la Coopération Qatarie pour le financement des projets d'investissements prioritaires dans les zones transfrontalières.

Le CCT a renforcé les capacités et le réseautage des associations des pouvoirs locaux et des Collectivités Territoriales à travers la participation au forum sur le financement des villes tenu à Abidjan.

2.9.3. Conseil du Travail et du Dialogue Social (CTDS)

Le Conseil du Travail et du Dialogue Social (CTDS) est un Organe consultatif quadripartite de 72 membres dont la principale mission est d'étudier et d'apprécier toute question susceptible d'avoir un impact social dans l'Union.

Au cours de l'année 2022, les deux Commissions techniques spécialisées ont tenu leur réunion statutaire.

Elles ont formulé deux projets. Le premier porte sur « l'intégration de l'économie

rurale et de l'économie informelle dans le dialogue social ». Le second porte sur « la démarche Prévention-Productivité et Développement Durable : enjeux et perspectives pour le développement des pays de l'UEMOA dans le contexte de la pandémie de COVID-19 ».

Les deux Avis sont transmis à la Commission après leur adoption au cours de la 13^{ème} session annuelle des membres du CTDS tenue du 15 au 16 novembre 2022 à Dakar (Sénégal).





03



Troisième partie :
Gouvernance
institutionnelle

Au plan de la gouvernance institutionnelle, l'année 2022 a été marquée par la première année de mise en œuvre du Cadre d'Actions Prioritaires (CAP 2025), un instrument de planification et de pilotage des interventions de l'Union au cours des quatre (4) années du mandat du nouveau Collège des Commissaires qui a pris fonction le 10 mai 2021.

À travers ce document, le nouveau Collège s'est fixé des priorités structurantes, des objectifs stratégiques et des résultats concrets à atteindre à l'horizon 2025 tant au regard des missions assignées par le Traité modifié, des orientations des Hautes autorités de l'UEMOA qu'à la lumière des enjeux et défis actuels ou émergents auxquels font face la Commission, les populations, les entreprises et les États membres de l'Union.

3.1. Cadre d'orientation des actions et interventions de l'union et recadrage des priorités

Les activités conduites au titre de l'année 2022 sont celles bâties autour des priorités issues du CAP 2025, qui tient comptes des défis auxquels les populations de l'Union sont confrontées en ces dernières années.

Ces défis se présentent comme suit :

- **défis économiques** : relance des économies nationales après la pandémie de COVID-19, assainissement des finances publiques, élaboration d'un nouveau Pacte de convergence, de stabilité, de croissance et de solidarité de l'Union, diversification du tissu économique régional, structuration et implication du secteur privé ;
- **défis liés à l'approfondissement du marché commun** : persistance des pratiques anormales sur les corridors routiers inter-États, des pratiques anticoncurrentielles et des barrières non tarifaires dans l'espace UEMOA, faiblesse des échanges communautaires, entrée en vigueur de la Zone de Libre-Échange Continentale Africaine (ZLECAf), avènement de l'ECO ;
- **défis relatifs à la qualité des facteurs de production** : qualité des infrastructures économiques (transport, électricité...) et celle du capital humain, développement de l'offre de services numériques, tarifs offerts élevés par rapport au pouvoir d'achat des populations ;
- **défis sécuritaires** : déplacement de populations, menaces pour les acquis socio-économiques tels que le marché commun et la libre circulation, recrudescence des actes terroristes et de banditisme transfrontalier, blanchiment de capitaux, y compris pour le financement du terrorisme, le trafic d'armes et d'êtres humains, la cybercriminalité ;
- **défis sociaux et de développement humain** : faible indice de développement ou de capital humain (IDH, ICH), forte croissance démographique, chômage des jeunes, mortalités maternelle et infantile ;
- **défis liés à la gouvernance et au pilotage institutionnel de la Commission** : arrivée à terme (expiration) des documents d'orientation stratégique (vision 2020 de l'Union et Plan stratégique 2011-2020 de la Commission), difficultés d'alignement de l'allocation des ressources sur les priorités, difficile maîtrise de l'expansion des chantiers, contraintes de mise en œuvre de la réforme du Budget Programme par les acteurs clés, lourdeurs administratives

et financières, baisse relative des ressources propres et extérieures, conduite du processus de convergence avec la CEDEAO.

Ainsi, le CAP 2025 a pour vision « à l'horizon 2025, la Commission est une institution moderne et performante dans ses relations avec les États membres, les populations et tous les acteurs de la vie économique et sociale ».

Cette vision s'inscrit dans la dynamique d'une nouvelle impulsion pour approfondir le marché commun de l'UEMOA, assurer la convergence et la stabilité macroéconomique durable, prendre en compte les nouveaux défis, notamment l'économie numérique, le développement du secteur privé, le changement climatique, la lutte contre la pauvreté,

l'emploi des jeunes, le renforcement du capital humain et les autres questions sociales.

Cette nouvelle impulsion s'étend également à la **lutte contre la pauvreté, à l'emploi des jeunes, au renforcement du capital humain et aux autres questions sociales.**

Pour traduire la vision en une réalité, la Commission se fixe les trois objectifs stratégiques suivants :

- accélérer la convergence économique et approfondir le marché commun ;
- consolider les actions sectorielles structurantes pour un espace économique viable ;
- renforcer la gouvernance et la performance organisationnelle.

Ces objectifs stratégiques sont traduits en trois (3) axes d'intervention au sein desquels sont réparties les vingt-trois (23) actions phares ci-après :

1

Axe 1 :

Approfondissement
des bases
de l'intégration
économique

2

Axe 2 :

Amélioration
de l'efficacité
des interventions
sectorielles

3

Axe 3 :

Consolidation
de la gouvernance
institutionnelle

Axe 1 : Approfondissement des bases de l'intégration économique

Pour renforcer la convergence des économies et consolider le marché commun de sorte à inciter l'émergence réelle d'un secteur privé régional compétitif au profit des populations, la Commission entend réaliser les sept (7) actions phares ci-après :

1. Mise en place du régime de la libre pratique au sein de l'UEMOA ;
2. Renforcement des capacités opérationnelles des structures de mise en œuvre des règles de la concurrence ;
3. Mise en place d'un fonds de stabilisation au sein de l'Union ;
4. Production et valorisation des statistiques régionales ;
5. Développement des infrastructures performantes de transport et de transit ;
6. Promotion du transport multimodal ;
7. Appui à la gestion sécurisée des frontières dans l'espace UEMOA.

Axe 2 : Amélioration de l'efficacité des interventions sectorielles

Afin d'accroître la consolidation des actions sectorielles structurantes pour un espace économique viable, les dix (10) actions phares suivantes seront engagées :

1. Contribution à la mise en place des pôles de compétitivité industrielle ;
2. Développement des pôles énergétiques ;
3. Développement de l'offre des services numériques ;
4. Promotion de l'agriculture durable ;
5. Renforcement de la sécurité alimentaire et nutritionnelle ;
6. Renforcement de la résilience des populations face aux aléas et au changement climatique ;
7. Promotion de la coopération transfrontalière ;
8. Développement de pôles régionaux de formation et de recherche au sein de l'espace UEMOA ;
9. Opérationnalisation du mécanisme de promotion des entreprises et industries culturelles et créatives ;
10. Mise en place d'un mécanisme d'intervention en matière de prévention et de gestion des épidémies au sein de l'espace UEMOA.

Axe 3 : Consolidation de la gouvernance institutionnelle

Pour assurer la réalisation effective de cet axe, six (6) actions phares ont été retenues :

1. Mise en place et opérationnalisation des outils de pilotage stratégique ;
2. Poursuite de la mise en œuvre du Budget Programme ;
3. Valorisation et renforcement des compétences internes ;
4. Renforcement des mécanismes de mobilisation et de gouvernance des ressources financières ;
5. Renforcement des capacités de mobilisation des partenariats et d'absorption des ressources extérieures ;
6. Mise en place de dispositifs de suivi et d'évaluation des politiques, programmes et réformes.

3.2. Gestion financière des organes

Dans le cadre de la gestion financière des Organes de l'Union, les choix stratégiques en matière budgétaire sont guidés par les orientations définies par les plus Hautes autorités de l'Union, notamment la nécessité de rationaliser les interventions de la Commission, à travers une utilisation optimale des ressources.

Ainsi, depuis 2017, dans un contexte de rareté des ressources et en vue d'assurer l'efficacité et l'efficience des allocations budgétaires, la Commission s'est engagée dans le processus de la réforme du Budget Programme avec notamment une responsabilisation accrue dans la gestion des programmes et de certaines interventions dans le but de fluidifier les processus et l'exécution des activités.

3.2.1 Évolution du budget de l'Union

Au cours de l'exercice 2022, les recettes globales réalisées se chiffrent à 133,11 milliards de francs CFA, représentant 107,49% des prévisions. Comparées aux réalisations de 2021 de 155,23 milliards de francs CFA, les recettes globales de l'exercice 2022 sont en hausse de 12,17%. Cette progression est induite par la bonne tenue du PCS dont les recouvrements se sont établis à un montant total de 125,25 milliards de francs CFA pour une prévision de 86,70 milliards de francs CFA, soit 144,46% contre 79,44 milliards de francs CFA réalisés au titre de 2020 avec un taux de réalisation de 98,04%.

Le budget exercice 2022 a été exécuté à hauteur de 106 milliards de francs CFA, pour une prévision de 123,84 milliards de francs CFA, soit un taux d'exécution de 86,35% contre 86,81% en 2021.

12,17% de hausse des recettes globales de l'exercice 2022

3.2.1.1 Recettes du budget de l'Union

Les recettes du budget de l'Union se répartissent en ressources propres et ressources extérieures. Les ressources propres sont essentiellement constituées des produits du PCS. Les ressources extérieures, quant à elles, sont composées des subventions ou des aides financières des Partenaires Techniques et Financiers.

Tableau 4 : Situation des recettes budgétaires de l'Union de 2018 à 2022 (en milliards de francs CFA)

Nature des ressources	2018	2019	2020	2021	2022
	En milliards de francs CFA				
Ressources propres	134,728	198,887	135,089	142,914	133,786
PCS	93,125	97,09	79,447	125,252	125,817
Autres ressources propres	41,603	101,797	55,642	17,662	7,969
Ressources extérieures	20,297	6,444	3,297	12,318	7,363
Total	155,025	205,331	138,386	155,232	141,149

Source : Commission UEMOA, décembre 2022

Comme indiqué dans le tableau ci-dessus, les ressources budgétaires sont passées de 155,0 milliards de francs CFA en 2018, puis à 205,3 milliards de francs CFA en 2019 et respectivement à 138,387 milliards et 155,232 milliards de francs CFA en 2020 et 2021. Quant à la réalisation de 2022, elle s'élève à 141,149 milliards de francs CFA.

La baisse des recettes entre 2021 et 2022 est imputable principalement à celle des autres ressources propres et des ressources extérieures.

86,35% de taux d'exécution du budget 2022 contre 86,81% en 2021

3.2.1.2 Dépenses du budget de l'Union

L'évolution des dépenses du budget de l'Union de 2018 à 2022, en termes d'exécution, se résume dans le tableau ci-après.

Tableau 5 : Situation des dépenses budgétaires de l'Union de 2018 à 2022 (en milliards de francs CFA)

Libellé	2018	2019	2020	2021	2022
	En milliards de francs CFA				
Dépenses du budget des Organes (A)	88,743	115,341	43,568	91,865	79,114
Dépenses du budget spécial du FAIR (B)	22,327	12,276	36,326	14,315	12,332
Dépenses du budget spécial du FRDA (C)	4,863	1,579	5,69	0,829	0,489
Dépenses du budget spécial du Fonds Régional de Sécurité (D)	0	60	45	2	15
Budget de l'Union (A+B+C+D)	115,933	189,196	130,584	109,009	106,935
Taux d'exécution financière du budget de l'Union	80,84	88,91	92,30	86,81	86,35

Source : Commission UEMOA, décembre 2022

À l'instar des ressources, l'exécution des dépenses en termes nominal a évolué en dents de scie entre 2018 et 2022, en passant respectivement de 115,9 milliards de francs CFA à 106,9 milliards de francs CFA.

Toutefois, en termes relatifs, l'exécution du budget de l'Union enregistre, au cours de la période 2018-2022, un accroissement régulier en passant de 80,8% en 2018 à 88,9% en 2019 puis de 92,30% en 2020 à 86,81 en 2021. Le taux d'exécution financière de l'exercice 2022, quant à lui, s'élève à 86,35%.

Il convient de préciser qu'au cours de la période 2018-2022, malgré la baisse des ressources évoquées ci-dessus, la Commission a continué à alimenter les dépôts des fonds structurels (FAIR, FRDA et FRS) et à appuyer les États membres dans la lutte contre l'insécurité et les effets négatifs de l'impact de la pandémie de COVID-19.

Les dotations aux fonds estimées à 223 645 716 203 FCFA entre 2018 et 2022

Ainsi, entre 2018 et 2022, les dotations aux fonds (y compris fonds de sécurité) se sont élevées à 223 645 716 203 francs CFA. Ces fonds, en dépit de la prise en charge des engagements contractés en cours d'exécution, ont servi notamment à :

- apporter une contribution de 62 milliards de francs CFA aux trois pays membres de la ligne de front du G5 Sahel ;
- appuyer les États membres dans l'acquisition des équipements sanitaires estimés à 10,075 milliards de francs CFA ;
- renforcer le mécanisme de bonification de la BOAD de 15 milliards de francs CFA dans le cadre de la lutte contre la COVID-19 ;
- appuyer les États membres dans l'achat de vaccins contre la COVID-19 estimés à 8 milliards de francs CFA.

Ces ressources ont également servi à financer :

- les bonifications du taux d'intérêt des prêts accordés aux États membres de l'Union, notamment par la BID, la BOAD, la BIDC, l'Exim bank de Chine et l'Exim bank de l'Inde, pour le financement des projets et programmes de développement ;
- la prise en charge des contreparties des États dans les cofinancements de projets ;
- la participation au mécanisme de bonification de la BOAD ;
- l'exécution, par la Commission ou par des agences d'exécution, des projets et programmes communautaires dans les États membres, notamment dans les domaines du transport, de l'agriculture, de la santé, de l'éducation, du développement des énergies, de l'environnement.

Au 31 décembre 2022, le niveau d'exécution des crédits budgétaires s'établirait à 86,37% contre 86,81% en 2021.

3.2.1.3 Reddition des comptes de l'Union

Conformément aux dispositions de l'article 85 du Règlement financier des Organes de l'UEMOA, le comptable principal établit et présente à la Commission, au plus tard le 31 mars de chaque année, le compte de gestion de l'exercice clos. En vertu des dispositions de l'article 86 du même Règlement financier, l'Ordonnateur principal établit, au plus tard le 30 avril de l'année en cours, le compte administratif de l'exercice clos.

En exécution desdites dispositions et compte tenu des effets de la COVID-19,

les comptes de l'Union (compte de gestion et compte administratif), au titre de l'exercice 2021, ont été produits au premier trimestre de l'année 2022 conformément aux dispositions sus citées.

Les comptes de l'Union antérieurs à 2020 ont tous fait l'objet d'approbation par le Conseil des Ministres statutaire de l'Union, conformément aux dispositions du Règlement financier des Organes de l'Union.

3.3. Programme immobilier de l'UEMOA

Les chantiers en cours sont les suivants :

- la construction du siège du Parlement de l'Union à Bamako ;
- la construction du siège de la Chambre Consulaire Régionale de l'UEMOA et du Bureau de Représentation de la Commission de l'UEMOA à Lomé.

La Commission a fait recours à des agences d'exécution du réseau AFRICATIP pour la réalisation de ces chantiers.

En 2022, ces chantiers ont été redynamisés et un suivi rapproché de l'exécution est fait afin d'assurer la livraison des ouvrages au cours de l'année 2023.

3.4. Actions stratégiques de la performance des activités, des politiques et programmes de l'Union

3.4.1. Préservation du patrimoine de l'Union et performance des interventions

Pour préserver les actifs de l'Union et accroître la performance de ses services, la Commission, avec le concours de son service d'audit interne, a réalisé, au cours de l'année 2022, diverses activités d'audit dans plusieurs domaines, notamment :

- le Programme d'Harmonisation et de Modernisation des Enquêtes sur les Conditions de Vie des Ménages (PHMCEV) dans les huit (8) États membres de l'UEMOA ;
- le Projet régional pour le financement du logement abordable dans l'UEMOA ;
- le Projet d'Investissement pour la Résilience Côtière en Afrique de l'Ouest suivant l'accord de don du 21 avril 2018 ;
- la gestion des marchés n°038/2019/MAR-COM et n°039/2019/MAR-COM en date du 26 décembre 2019 signés entre la Commission de l'UEMOA et la Société Building Africa Group ;
- les travaux de réfection du siège de la Commission de l'UEMOA ;
- la régie de fonctionnement, des caisses d'avances et des activités du DEMEN (Département de l'Énergie des Mines et de l'Économie Numérique de la Commission de l'UEMOA) ;
- le processus de recrutements 2018, 2019, 2020, 2021 des agents des Organes de l'UEMOA ;
- le projet de construction du siège du Parlement de l'UEMOA, géré par AGETIP MALI ;
- le projet de construction du siège de la CCR-UEMOA géré par AGETUR TOGO ;
- les régies de fonctionnement, des caisses d'avances et des activités des Bureaux de Représentation de la Commission en Côte d'Ivoire et au Sénégal.

Les résultats des audits réalisés affichent des points forts quant à l'efficacité et au bon fonctionnement du dispositif de contrôle interne de la Commission.

Le processus de mise en place d'un cadre juridique et institutionnel favorable à l'élaboration et à la mise en œuvre du Budget Programme dans les Organes de l'Union a permis de prendre les différents textes d'application, en application du Règlement financier des Organes de l'Union adopté par le Conseil des Ministres

le 23 mars 2018.

Dans ce cadre, vingt-cinq (25) projets de texte d'application dudit Règlement financier ont été identifiés et élaborés afin d'assurer sa meilleure application.

Sur les vingt-cinq (25) projets de texte d'application, vingt-et-un (21) ont été signés et publiés. Quatre (4) sont en relecture afin de prendre en compte les besoins d'amélioration en rapport avec les réformes en cours au sein de la Commission.

Par ailleurs, en vue de prendre en compte au niveau opérationnel les changements opérés notamment dans le Règlement financier et ses textes d'application, la Commission a entrepris la mise à jour du manuel de procédures intégrées des Organes de l'UEMOA. En 2022, les travaux de mise à jour sont à un niveau avancé avec la production de la version finale du manuel grâce à l'accompagnement d'un cabinet externe.

Afin de s'aligner sur les bonnes pratiques en matière de gouvernance, la Commission de l'UEMOA a adopté la Charte portant création d'un Comité d'audit qui devra permettre notamment de : (i) s'assurer de l'efficacité du système de contrôle interne ; (ii) veiller à la qualité et à la fiabilité de l'information financière et (iii) de favoriser l'indépendance, l'objectivité et l'efficacité des audits externes et internes.

Dans le cadre du suivi de la mise en œuvre des recommandations issues de l'audit des piliers, formulées à l'endroit de la Commission de l'UEMOA dans le cadre de la gestion des fonds de l'Union Européenne, dix-neuf (19) sur les trente (30) recommandations sont effectivement appliquées par la Commission de l'UEMOA, soit un taux de mise en œuvre de 63,33%. Les onze (11) autres recommandations sont à un niveau avancé dans leur mise en œuvre.

En ce qui concerne la performance des interventions, la Commission a engagé des efforts pour le renforcement du dispositif de suivi des performances des programmes. Ainsi, tous les programmes budgétaires de la Commission sont dotés de cadre logique, d'indicateurs et de cadre de mesure de performance.

Des efforts appréciables d'adaptation des cadres de mesure de performance des programmes budgétaires ont été également accomplis, en lien avec la mise en œuvre du Budget Programme. Le rapport de performance de la gestion 2021 a été élaboré et transmis à la Cour des Comptes dans le délai prescrit.

En 2022, la Commission a également engagé une étude relative à l'amélioration des cadres de mesure des performances et à la mise en place d'un système de collecte des données de suivi des

programmes de la Commission de l'UEMOA.

L'étude vise à améliorer la qualité et la stabilité des indicateurs et cadres de mesure de performance des programmes budgétaires et le mécanisme de collecte des données nécessaires pour le suivi des performances des interventions de la Commission de l'UEMOA.

S'agissant du renforcement des capacités, les efforts en 2022 ont été orientés essentiellement vers une consolidation des initiatives innovantes de renforcement de la performance organisationnelle de la Commission et des capacités individuelles du personnel.

La Commission a ainsi conduit plusieurs actions destinées à se doter d'un dispositif de gestion prévisionnelle des effectifs et des compétences, à transformer ses pratiques de formation pour les mettre davantage en conformité avec les meilleures pratiques en la matière, à dématérialiser ses processus, notamment en ce qui concerne la passation des marchés et la gestion de ses archives.

Les actions de renforcement des capacités ont enfin concerné l'approfondissement du passage de la Commission au Budget Programme. Sur ce point, à ce jour, la Commission dispose de plusieurs guides pour accompagner cette importante réforme (guide d'élaboration des DPPD, guide de performance et guide de dialogue de gestion) qui s'installe de plus en plus au sein de l'institution.

Dans le cadre de ses activités de renforcement des capacités des États membres, le PIRC a réalisé une évaluation des formations organisées au profit des Experts des États membres en 2018, 2019 et 2020 pour accompagner le basculement des États en mode Budget Programme, conformément aux dispositions de la Directive n°06/2009/CM/UEMOA du 26 juin 2009 portant lois de finances au sein de l'UEMOA.

Outre une appréciation positive des formations, l'évaluation a ressorti la nécessité de restructurer le processus de renforcement des capacités des États membres. À ce titre, un plan pluriannuel de renforcement des capacités des États membres sera élaboré.

3.4.2. Évaluation des politiques et programmes de l'Union

En matière d'évaluation des politiques et programmes de l'Union, deux actions ont été mises en œuvre en 2022 : (i) l'évaluation des formations organisées au profit des Experts des États membres en 2018, 2019 et 2020 pour accompagner le basculement des États en mode Budget Programme, conformément aux dispositions de la Directive n°06/2009/CM/UEMOA du 26 juin 2009 portant lois de finances au sein de l'UEMOA, et (ii) la finalisation et l'adoption du manuel d'évaluation des politiques, programmes, projets et réformes mis en œuvre par la Commission.

Évaluation des formations organisées au profit des Experts des États membres en 2018, 2019 et 2020

En 2022, la Commission a réalisé l'évaluation des formations organisées au profit des Experts des États membres en 2018, 2019 et 2020 pour accompagner le basculement des États en mode Budget Programme, conformément aux dispositions de la Directive n°06/2009/CM/UEMOA du 26 juin 2009 portant lois de finances au sein de l'UEMOA.

Cette évaluation vise à améliorer la pertinence, l'efficacité et l'efficience des actions futures de formation, sur la base des enseignements et leçons tirés des trois ateliers de formation dans les États membres et des recommandations formulées par les parties prenantes.

Au terme de ladite évaluation, il en ressort la nécessité de restructurer le processus de renforcement des capacités des États membres. À ce titre, un programme de renforcement des capacités des États membres sera élaboré et mis en œuvre au profit des États membres.

Finalisation et adoption du manuel d'évaluation

En 2022, la Commission a procédé à l'actualisation du manuel d'évaluation des politiques, programmes, projets et réformes dont elle assure la mise en œuvre, sur la base des évolutions récentes enregistrées dans la mise en œuvre de réformes fonctionnelles et organisationnelles internes depuis l'année 2019 (budgets programmes, organigrammes et cadres de gestion, etc.).

Le manuel d'évaluation a pour vocation de servir d'instrument harmonisé de référence pour l'encadrement et la gestion des processus de planification, de programmation et de mise en œuvre des évaluations des politiques, programmes, projets et réformes communautaires pilotées par la Commission. Il fournit également une description sommaire du processus de rétroaction desdites évaluations. Son adoption et son opérationnalisation qui interviendront en 2023 contribueront au renforcement de la culture de l'évaluation et à l'amélioration des pratiques évaluatives au sein de la Commission.

3.5. Communication et visibilité de l'Union

3.5.1. Communication et visibilité des chantiers communautaires

En matière de communication, les actions mises en œuvre tout au long de l'année 2022 avaient pour objectif majeur d'accompagner, entre autres, le Cadre d'Actions Prioritaires « CAP 2025 » de la Commission.

C'est ainsi que les différents médias (presse écrite et en ligne, télévisions et radios) des huit (8) États membres de même que les correspondants de presse régionaux et internationaux ont été également régulièrement mobilisés pour des reportages, insertions, interviews pour une bonne visibilité des actions phares du CAP 2025.

Outre le Cadre d'Actions Prioritaires, les activités conduites par la Commission et les autres Organes de l'Union, notamment la Cour de Justice, la Chambre Consulaire Régionale, le Comité Interparlementaire, le Conseil des Collectivités Territoriales et le Conseil du Travail et du Dialogue Social ont été largement couvertes. En ce qui concerne la visibilité des réformes communautaires, la phase technique de la revue annuelle des réformes, politiques, programmes et projets communautaires qui s'est déroulée du 02 au 09 novembre 2022 a bénéficié d'une couverture médiatique dans les États membres.

Sur le plan international, plusieurs reportages portant sur les actions phares de la Commission et des Organes ont été diffusés sur France 24, dans le magazine WARI de TV5 MONDE, sur la chaîne régionale AFRICABLE ainsi que par la presse en ligne comme FINANCIAL ARIK.

Les différents supports internes et externes de communication, notamment Outlook, Intranet, bulletin interne, écrans digitaux, le site web et les réseaux sociaux (twitter.com/UEMOA_Officiel ; www.facebook.com/UEMOAOfficielle

et www.youtube.com/c/UEMOAOfficiel) ont permis de renforcer la visibilité de l'actualité quotidienne.

Le bulletin interne d'information UEMOA INFOS a connu une parution régulière, avec la contribution des différents Départements et Organes. En outre, les 4 numéros du bulletin officiel de l'Union ainsi que 4 spéciaux ont été édités et diffusés.

Dans le domaine du renforcement d'une communication de proximité, des activités de relations publiques ont été déroulées avec, entre autres, l'organisation d'un atelier régional d'information et de sensibilisation des journalistes sur les chantiers de l'Union et la mise en œuvre du CAP 2025. L'activité a permis aux participants de différents organes de presse (télévision, presse écrite et en ligne) des huit (8) États membres, d'échanger avec la Commission sur des thématiques comme la paix et la sécurité, la formation professionnelle, la valorisation des statistiques, l'économie numérique, le Système Information Agricole Régional (SIAR), la législation de la concurrence, le nouveau cadre réglementaire des Partenariats Public-Privé, le Schéma de Développement de l'Espace Régional (SDER) de l'UEMOA 2021-2040, et la stratégie genre.

L'acquisition par la Commission d'un studio de production et de montage et d'un plateau d'enregistrement depuis 2020 a permis, entre autres, de produire des monitorings d'images et des capsules, qui ont été mis à la disposition des télévisions nationales et diffusés sur les supports de la Commission.

Par ailleurs, la DCOM a poursuivi son appui aux Départements et Organes avec la traduction des documents français en anglais et vice-versa.

3.5.2. Représentation et visibilité de l'Union

Dans les États membres de l'Union et auprès des Organisations internationales, les Bureaux de la Commission ont représenté l'Institution auprès des structures administratives nationales, des Partenaires Techniques et Financiers, de la société civile et des organisations multilatérales. Ils ont coordonné les activités des Organes de l'Union relevant de leur juridiction, assuré le suivi de l'exécution des programmes et projets financés par l'UEMOA, et réceptionné des ouvrages réalisés par la Commission au bénéfice des populations. Ces Bureaux ont également assuré le suivi de la mise en œuvre des réformes communautaires.

De multiples actions d'information et de sensibilisation sur les réformes, programmes et projets de l'UEMOA ont été conduites dans des villes de l'espace communautaire.

À Bruxelles, le Bureau de Représentation a pris part à diverses réunions tant au niveau du Comité des Ambassadeurs, des Hauts fonctionnaires que des Sous-Comités.





04



Quatrième partie :
Difficultés,
recommandations
et perspectives



4.1. Difficultés

En dépit des avancées notées dans le processus d'intégration dans l'espace UEMOA, des difficultés restent à surmonter, notamment :

- la persistance des pressions inflationnistes en dépit des mesures prises par les États membres ;
- la persistance de la COVID-19 qui freine toujours les activités économiques et grève le budget des États membres de l'Union ;
- la survenance en 2022 de la crise russo-ukrainienne avec ses conséquences sur les économies, du ralentissement de la croissance dans les pays partenaires régionaux et internationaux et du resserrement accru des conditions monétaires au niveau international qui rendent fragiles les perspectives économiques des États membres ;
- la persistance de la crise sécuritaire dans la zone du Sahel, et les crises sociopolitiques dans certains États membres qui ont impacté négativement les performances économiques des États membres ;
- la fermeture des frontières terrestres de la Côte d'Ivoire, seul pays qui a encore officiellement ses frontières terrestres fermées, pour cause de la COVID-19, empêchant la libre circulation des populations au sein de l'Union ;
- l'insécurité dans certaines zones de l'espace UEMOA occasionnant le déplacement de nombreuses populations de leurs zones habituelles de résidence, ce qui a de nombreuses conséquences. Cette insécurité impacte négativement la mise en œuvre des programmes et projets de développement socio-économique dans les zones concernées ;
- la lenteur dans l'application des réformes, notamment celles relatives à la libre circulation et au droit d'établissement, à la concurrence, à l'édification du marché commun et à l'harmonisation des cadres de gestion des finances publiques.
- la vulnérabilité des économies face aux effets néfastes du changement climatique ;
- les menaces sécuritaires auxquelles certains États membres font aujourd'hui face et qui constituent un frein à l'approfondissement du processus d'intégration ;



4.2. Défis à relever

Au regard de l'évolution de l'environnement économique international et des perspectives économiques de l'Union, les nouveaux défis doivent faire l'objet d'une attention particulière. Ces défis se présentent comme suit :

- l'amélioration de l'environnement sécuritaire ;
- la relance des économies nationales après la pandémie de COVID-19 ;
- l'assainissement des finances publiques ;
- l'adoption d'un nouveau Pacte de convergence, de stabilité, de croissance et de solidarité de l'Union ;
- l'entrée en vigueur de la Zone de Libre-Échange Continentale Africaine (ZLECAf), avènement de l'ECO, etc. ;
- le développement de l'offre de services numériques ;
- la résilience des économies face aux effets néfastes du changement climatique ;
- la forte croissance démographique, le chômage des jeunes, la mortalité maternelle et infantile ;
- la baisse relative des ressources propres et extérieures ;
- la conduite du processus de convergence avec la CEDEAO.

4.3. Recommandations

Pour lever les obstacles liés aux difficultés ci-dessus citées, des recommandations ont été formulées dont les plus importantes sont les suivantes :

- la finalisation et la mise en œuvre de la stratégie régionale de renforcement des capacités des États membres de l'UEMOA en matière de prévention, de détection et de réponse aux épidémies ;
- le renforcement des capacités d'alerte et de réponse des États membres dans la prévention des crises politiques et des conflits ;
- l'accélération de la mise en œuvre du plan d'actions de l'UEMOA dans le domaine de la paix et de la sécurité ;
- la transformation structurelle des économies des États membres à travers l'accélération de la mise en œuvre des réformes structurelles et des politiques sectorielles, en particulier dans les secteurs de l'agriculture, de l'énergie et des innovations technologiques afin d'accroître les capacités productives de ces derniers ;
- la poursuite du renforcement du dialogue avec les États membres en vue de renforcer l'efficacité du processus de revues annuelles des réformes, politiques, programmes et projets communautaires ;
- l'accélération de la mise en œuvre des réformes communautaires, notamment dans le domaine de la concurrence, de la libre circulation et du droit d'établissement.



4.4. Perspectives pour 2023

4.4.1. Environnement international

Les perspectives pour 2023 resteraient marquées par la persistance des effets de la guerre en Ukraine et du renchérissement du coût du crédit sur les places financières internationales. La croissance mondiale se situerait à 4,9%. Dans les pays industrialisés, le taux de croissance économique s'afficherait à 2,7%, après 3,2% en 2022. Aux États-Unis, il serait de 1,0%, en baisse de 0,6 point de pourcentage par rapport à 2022. Dans la zone euro, le PIB réel progresserait de 0,5%, après 3,1% en 2022. Au Japon, le taux de croissance se situerait à 1,6% en 2023, soit 0,1 point de pourcentage de moins par rapport à 2022.

Dans les pays émergents et en développement, le taux de croissance se maintiendrait à 3,7% comme en 2022. En Afrique subsaharienne, le PIB réel en 2023 est projeté à 3,7% contre 4,7% en 2022. Au Nigeria, le taux de croissance se situerait à 3,0% et en Afrique du Sud, il est attendu à 1,1%.

4.4.2. Perspectives économiques et financières de l'Union

Pour 2023, l'activité économique au sein de l'Union poursuivrait son dynamisme avec un taux de croissance de 7,2%. Par État, le taux de croissance s'afficherait comme ci-après : Bénin (+6,5%), Burkina Faso (+6,0%), Côte d'Ivoire (+7,3%),

Guinée-Bissau (+5,7%), Mali (+5,1%), Niger (+7,0%), Sénégal (+10,1%) et Togo (+6,6%). S'agissant de l'évolution des prix, le taux d'inflation annuel moyen de l'Union en 2023 serait d'environ 5,5%.



PIB réel de l'Afrique subsaharienne projeté à **3,7%** en 2023

Taux de croissance de l'activité économique de l'Union projeté à **7,2%** en 2023

Un taux d'endettement de l'Union projeté à 57,7% en 2023

410,8 milliards de FCFA d'excédent projeté en 2023 en termes d'échanges extérieurs des États membres de l'Union

Au niveau des finances publiques, le déficit budgétaire global représenterait 4,9% du PIB, après 6,1% en 2022. Le déficit global, hors dons, serait de 6,4% du PIB contre 7,8% en 2022. La réduction de ces déficits s'expliquerait par une hausse des recettes plus importante que celle des dépenses.

Les recettes totales et dons progresseraient de 12,7% pour représenter 18,0% du PIB, tirés par l'augmentation de 15,6% des recettes fiscales. Il en résulterait un taux de pression fiscale de 14,1%. Les dépenses totales et prêts nets augmenteraient de 6,5% pour représenter 22,8% du PIB en 2023, sous l'effet de la hausse de 1,5% des dépenses courantes et de celle des dépenses d'investissement de 1,9%. L'évolution des dépenses courantes s'expliquerait par la hausse de la charge de la dette publique (+9,6%) et de la masse salariale (+9,5%), atténuée par la forte baisse des subventions et transferts (-69,7%).

Le taux d'endettement de l'Union en 2023 s'afficherait à 57,7%, en augmentation de 0,8 point de pourcentage par rapport à 2022.

Les échanges extérieurs des États membres de l'UEMOA en 2023 dégageraient un excédent de 410,8 milliards de francs CFA, après un déficit de 2 714,4 milliards de francs CFA une année plus tôt. L'évolution favorable du solde de la balance des paiements serait consécutive à l'amélioration du déficit du solde des transactions courantes. Le déficit courant se réduirait de 11,8% pour ressortir à 7 168,6 milliards de francs CFA en 2023, en raison du fléchissement du déficit de la balance des biens et services (-0,1%) et, dans une moindre mesure, la légère hausse des entrées nettes au titre du revenu secondaire (+0,6%). Rapporté au PIB, le déficit courant s'améliorerait de 1,4 point de pourcentage pour ressortir à 6,0% du PIB.

Dans cet environnement, les actions à poursuivre en 2023, par les Organes de l'Union portent sur différents domaines ci-après :

Gouvernance et convergence économiques

En vue de consolider l'exercice de la surveillance multilatérale, d'une part, et de donner un bon signal aux Partenaires Techniques et Financiers quant à la volonté des États membres de maintenir le cap d'une gestion saine et transparente des finances publiques d'autre part, les réflexions se poursuivent pour doter l'Union d'un nouveau Pacte de convergence. En outre, les actions seront renforcées en vue de contribuer à un meilleur suivi de la vulnérabilité des économies de l'Union face aux chocs externes.

Des appuis techniques et des actions de renforcement des capacités porteront sur la modernisation du cadre de gestion des finances publiques des États membres tandis que les impulsions et les actions de coordination nécessaires seront assurées pour la mise en œuvre du plan d'actions de réforme des marchés publics et la mise en œuvre des réformes en matière de fiscalité intérieure.

En ce qui concerne spécifiquement la sphère de la commande publique, l'adoption d'un Code de la Commande Publique Communautaire (CCP) permettra d'appréhender toutes les facettes des contrats publics d'acquisitions, notamment les marchés publics, les Délégations de Service Public (DSP) et les contrats de Partenariats Public-Privé (PPP). Ce Code permettra également de résoudre l'impasse d'accord sur la définition du concept du PPP entre les États membres qui conditionne l'adoption de la Directive PPP. En outre, ce bloc de légalité en matière de commande publique permettra non seulement une bonne visibilité du corpus juridique et une dynamique entre les différents types de contrats mais également une mise aux normes de la Directive portant CCP par rapport aux standards de la Commission des Nations Unies pour le Droit du Commerce International (CNUDCI) en la matière.



Promotion du marché commun

L'essentiel des travaux de mise en place d'instruments d'édification du marché commun portera sur la poursuite de la mise en place de systèmes de gestion coordonnée des administrations douanières aux frontières, la dématérialisation des formalités douanières, l'adoption des textes en vue de la mise en place du régime de la libre pratique, la poursuite des actions en faveur de l'accroissement des échanges intracommunautaires, la poursuite des actions de sensibilisation et de vulgarisation des textes communautaires régissant la libre circulation et le droit d'établissement.

Les actions de promotion des échanges commerciaux intracommunautaires et de

facilitation des échanges porteront sur l'adoption d'une Directive communautaire pour la mise en place du système de traçabilité des produits par les Codes à barres, l'appui aux négociations et la mise en œuvre des accords commerciaux, la promotion des produits fabriqués dans l'espace UEMOA, l'élaboration du rapport de surveillance commerciale, l'élaboration d'une stratégie régionale de gestion commerciale de filières ayant un caractère régional, l'opérationnalisation de la Bourse Régionale des Produits Vivriers.

En matière de régulation des marchés des biens et services, l'instruction des affaires contentieuses et les investigations en matière de concurrence seront poursuivies.



Aménagement du territoire, infrastructures et services de transport

Dans le cadre de l'aménagement du territoire, les chantiers relatifs à la mise en place d'instruments de gouvernance spatiale et à l'appui à la décentralisation et à la coopération transfrontalière seront poursuivis en 2023. L'accent sera mis sur le suivi des actions des Comités Nationaux de Suivi du SDER. Après l'adoption de la stratégie de financement du SDER par le Comité de Pilotage Régional du SDER, la recherche de financement pour sa mise en œuvre sera poursuivie en 2023 avec l'organisation d'une table ronde des bailleurs de fonds sur le SDER.

Concernant l'ORASTEC, la formalisation du Comité régional et des antennes nationales ORASTEC, à travers un projet de Décision du Président de la Commission, sera mise en œuvre afin de garantir la remontée et la validation des données.

Au titre de l'appui au processus de décentralisation, il est prévu, en 2023, de valider et de soumettre à la réunion des Ministres sectorielles deux projets de textes communautaires : projet de Directive portant financement de la décentralisation dans l'espace UEMOA et projet de Règlement portant création d'un mécanisme communautaire de financement des Collectivités Territoriales de l'UEMOA. En ce qui concerne la coopération transfrontalière, la validation

du SATI du Bassin du Sénégal est prévue pour le premier semestre de 2023.

La coordination et la supervision de travaux relatifs aux projets d'infrastructures de transport routier seront poursuivies. La réalisation des études routières sera poursuivie, en vue d'aider les États à mobiliser les financements pour la réhabilitation et le développement des infrastructures de transport. Le schéma directeur autoroutier sera finalisé et soumis pour adoption.

La Commission accélérera l'achèvement et/ou la rétrocession aux États membres des infrastructures dans lesquelles elle intervient directement. La mise en œuvre du Plan directeur des réseaux logistiques des Corridors pour l'Anneau de Croissance en Afrique de l'Ouest sera effective. L'observation des pratiques anormales sur les axes routiers sera renforcée pour aider à améliorer la fluidité du trafic intracommunautaire.

En ce qui concerne le Règlement n°14/2005/CM/UEMOA relatif à l'harmonisation des normes et des procédures du contrôle du gabarit, du poids, et de la charge à l'essieu des véhicules lourds de transport des marchandises dans les États membres de l'UEMOA, au plus tard le 1^{er} avril 2023, des actions seront menées, notamment (i) la poursuite de la généralisation de



l'application du seuil de tolérance de 15% incluant les 5% de tolérance de la marge de fiabilité de l'équipement de pesage, (ii) l'application des amendes prescrites par le Règlement 14 sur le Poids Total Autorisé en Charge (PTAC), la charge à l'essieu et le gabarit, (iii) le délestage systématique des camions en surcharge sur le réseau routier et dans les plateformes génératrices de fret. Ces actions intensifiées permettront d'atteindre l'objectif de l'application intégrale et concomitante dudit Règlement par tous les États membres à partir du 1^{er} janvier 2024.

Pour le développement de réseaux ferrés communautaires modernes, la Commission poursuivra la coordination régionale des projets ferroviaires régionaux, l'élaboration des normes et standards communautaires nécessaires à l'interconnexion et à l'interopérabilité, et le renforcement des capacités des cadres des États membres afin d'améliorer la gouvernance du sous-secteur.

Concernant le transport aérien, les efforts porteront sur la poursuite de la mise en œuvre du Projet d'Appui au Secteur du

Transport Aérien en Afrique Centrale et Occidentale (PASTA CO) financé par la BAD, l'amélioration de l'offre de services aériens et la compétitivité des transporteurs aériens, le renforcement de l'opérationnalisation de l'Unité Régionale de Supervision de la Sécurité et de la Sûreté de l'Aviation Civile (URSAC) de l'UEMOA, le renforcement opérationnel en matière de supervision de sécurité et de sûreté aériennes, le renforcement de l'appui à la certification des exploitants d'aérodromes, d'aéronefs, de Centres de formation aéronautique et d'organismes de maintenance, la mise à jour du Code Communautaire de l'Aviation Civile et ses textes d'application, la poursuite de l'opérationnalisation de l'Agence Communautaire pour la Sécurité de l'Aviation Civile (ACSAC) ainsi que le renforcement de la coopération internationale.

En ce qui concerne les transports maritimes, l'accent sera mis sur la facilitation du transit portuaire, la poursuite des mesures de mobilisation des ressources pour le financement du sous-secteur et le renforcement de la coopération internationale.

Développement du secteur privé

Pour la promotion du secteur privé, les actions porteront sur la révision de la Politique Industrielle Commune, la contribution à la mise en place de pôles de compétitivité industrielle, la réflexion à la mise en place d'un système d'information industrielle, la mise en œuvre de l'Initiative Régionale pour l'amélioration du Climat des Affaires, la mise en œuvre de la Stratégie d'encadrement des PPP, l'appui au suivi de l'accompagnement des bénéficiaires de l'Initiative «Tremplin Start-up UEMOA», la poursuite de la mise en œuvre du projet investir dans l'UEMOA, l'examen des politiques d'investissement dans l'UEMOA, la finalisation de la Stratégie de développement du secteur privé et de la Stratégie de Dialogue Public-Privé.

Concernant l'artisanat, le suivi de la mise en œuvre du Code Communautaire de l'Artisanat ainsi que l'adoption de ses textes d'application au niveau régional seront poursuivis. Il y aura la planification

de la mise en œuvre du Programme d'Appui à la Petite Entreprise Artisanale de l'UEMOA (PAPEA-UEMOA phase 2), l'appui aux États dans le cadre de l'organisation des manifestations de promotion des produits et services de l'artisanat, l'appui à la mise en œuvre du plan d'actions des Chambres Consulaires nationales de métiers de l'artisanat ainsi que la tenue de la réunion du Cadre de Concertation Régionale sur l'Artisanat (CCRA). Enfin, le suivi de la mise en œuvre du Programme Communautaire en matière d'Artisanat sera poursuivi.

En matière de promotion de la qualité dans l'Union, l'appui financier du Système Ouest-Africain d'Accréditation (SOAC) et le programme de formation en management de la qualité et en métrologie seront poursuivis. Il est prévu, en 2023, la relance des activités de promotion de la qualité, notamment à travers la concertation des organismes en la matière, le prix qualité UEMOA.



Développement de l'énergie



Dans le secteur de l'énergie, les actions de 2023 mettront l'accent sur :

- (i) le suivi des projets relatifs à la production et à l'interconnexion de réseaux électriques ;
- (ii) le renforcement et la consolidation du Système d'Information Énergétique (SIE) ;
- (iii) la mise en œuvre des actions de la Stratégie de Développement de Pôles Énergétiques (SDPE) dans l'espace communautaire ;
- (iv) la mise en place d'un cadre de concertation pour les Organes nationaux de régulation dans le domaine de l'énergie électrique ;
- (v) l'accompagnement du consortium des Centres nationaux de recherche sur les énergies renouvelables.

S'agissant de l'efficacité énergétique, les actions porteront sur la poursuite de vulgarisation et la sensibilisation sur les deux (2) Directives relatives à (i) l'étiquetage énergétique des lampes électriques et appareils électroménagers neufs, et à (ii) l'intégration de mesures d'efficacité énergétique dans la construction de bâtiments.

Concernant les énergies renouvelables, les actions porteront sur la mise en

œuvre de la Directive relative à la promotion et au développement des énergies renouvelables dans les États membres de l'UEMOA, le renforcement de l'expertise nationale (y compris l'appui à la recherche-développement et le transfert de compétence) et l'appui au développement des mini-réseaux solaires pour l'accès des populations vivant en zones rurales à l'électricité dans les États membres.

Mines et hydrocarbures



En matière de valorisation des ressources minérales, il est envisagé l'adoption du Code minier communautaire révisé et ses Règlements d'exécution, la finalisation puis l'adoption de ses textes d'application et l'approbation de textes relatifs à l'amélioration de l'approvisionnement en hydrocarbures des États membres.

Il sera poursuivi la réalisation de l'étude pour l'harmonisation de la parafiscalité, la

fiscalité et des dispositions commerciales applicables à l'exploitation artisanale de l'or dans les États membres, démarrée en 2022.

Le renforcement des capacités des Administrations publiques et des acteurs privés intervenant dans le secteur extractif des États membres sera poursuivi pour la réalisation d'une gestion optimale et durable des ressources minérales.

Développement de l'économie numérique



Les perspectives pour l'année 2023 porteront sur l'adoption d'un nouveau cadre législatif et réglementaire devant régir le secteur de l'économie numérique en Afrique de l'Ouest et de textes communautaires visant la promotion des usages numériques dans les États membres. L'organisation d'une table ronde des bailleurs de fonds pour le financement du PRDEN constitue une priorité majeure pour la Commission.

L'appui aux États membres dans la digitalisation des services publics sera poursuivi.

Enfin, les concertations avec les Partenaires Techniques et Financiers pour la mise en œuvre des projets dans le cadre de la promotion des usages numériques seront poursuivies.



Agriculture, ressources en eau et environnement

Malgré les acquis engrangés, l'agriculture de la région fait face aux principaux défis suivants : (i) répondre, en qualité et en quantité, aux besoins alimentaires et nutritionnels de la population de la région ; (ii) gérer les ressources naturelles pour accroître la productivité et la production

agricoles, en vue de satisfaire les besoins croissants des populations ; (iii) générer des ressources monétaires au profit des producteurs ; (iv) attirer les investissements vers le secteur agricole ; (v) tirer profit du marché régional et international.

Pour ce faire, plusieurs initiatives majeures sont en cours de mise en œuvre à partir de 2023 dont :

- (i) le lancement d'une étude sur l'agriculture durable comme paradigme porteur au sein de l'Union, dans la perspective d'atteinte des ODD en 2030 ;
- (ii) la construction de chaînes de valeur fondées sur la promotion de l'agro-industrie, vectrice de création d'emplois et de transformation structurelle des économies de l'espace UEMOA à travers la formation, le renforcement des capacités et l'accompagnement à la structuration des filières prioritaires ;
- (iii) la préparation et l'organisation de l'atelier international sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle et le développement des filières agricoles.

Pour renforcer la gouvernance de la sécurité alimentaire, les efforts seront orientés vers l'impulsion et la réorientation du Comité de Haut Niveau sur la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle (CHN-SAN) suite à un bilan critique après dix années de fonctionnement. À cet effet, un consultant a été recruté pour effectuer l'étude rétrospective sur les activités du CHN-SAN après la tenue, en juin 2022 à Niamey, de la 11^{ème} session dudit Comité.

Les chantiers engagés par la Commission, notamment le développement des filières agricoles prioritaires à travers l'accompagnement à la structuration et l'actualisation de l'agenda coton, le renforcement de la gestion des systèmes d'intrants agricoles (semences, engrais, pesticides, médicaments vétérinaires) et de la sécurité phytosanitaire, le soutien à l'élevage et à la production halieutique, l'opérationnalisation de l'Observatoire Régional du Foncier Rural en Afrique de l'Ouest (ORFAO) et du Système d'Information Agricole Régional (SIAR) seront intensifiés dans le cadre de la nouvelle vision donnée dans le CAP 2025 afin de renforcer la sécurité alimentaire.

Concernant la gestion durable des ressources naturelles, les réalisations porteront sur le Programme d'Hydraulique Villageoise financé par la BID, le

programme d'aménagement hydraulique multi-usages et des interventions porteront sur la préservation et la valorisation de la biodiversité régionale à travers le Programme d'appui à la préservation de la biodiversité et des écosystèmes fragiles, à la gouvernance environnementale et au changement climatique (PAPBIO), le Programme d'Appui à la Préservation des écosystèmes Forestiers en Afrique de l'Ouest (PAPFOR) et la prévention des risques biotechnologiques.

Pour accroître la résilience des populations face au phénomène de changement climatique, les contributions à la mise en œuvre des Plans nationaux d'adaptation, à la gestion des aires protégées transfrontalières et à la Gestion Intégrée des Ressources en Eau seront maintenues ainsi que la poursuite de la mise en œuvre du projet WACA ResIP.

Les efforts d'harmonisation des évaluations environnementales au sein de l'espace UEMOA se poursuivront à travers les discussions avec la CEDEAO en vue de l'adoption du projet de Règlement y relatif et à travers la poursuite de la mise en œuvre du Plan de renforcement des capacités en matière d'évaluation environnementale au profit des États membres.

Par ailleurs, la mise en place des instances de pilotage du Projet régional d'appui à la gestion durable des déchets et de réduction des émissions de polluants

organiques persistants et de mercure dans les États membres de l'UEMOA permettra le démarrage des activités inscrites au titre dudit Projet.

Culture et tourisme

Au plan culturel, les actions porteront sur l'opérationnalisation du mécanisme de financement des entreprises et industries culturelles et créatives, la poursuite des efforts de structuration du marché régional des biens et services culturels à travers l'accompagnement des États dans la transposition des Directives adoptées dans le secteur, et la promotion de la visibilité des expressions culturelles de l'UEMOA.

Concernant le tourisme, le réseau des organismes de promotion des

destinations touristiques de l'Union, mis en place en 2019, sera mis à contribution pour évaluer le Programme Régional de Développement Touristique (PRDTOUR) et conduire la réflexion sur une nouvelle approche de développement touristique dans l'Union. Les actions entamées pour la promotion touristique de la destination UEMOA sur les marchés émetteurs seront poursuivies, et celles relatives au renforcement des capacités des acteurs (guides touristiques, agences de voyage et établissements d'hébergement) vont être lancées.



Développement humain

En matière d'enseignement supérieur, de recherche et de formation professionnelle, les efforts porteront en 2023 sur le développement et le déploiement des Pôles régionaux de Formation et de Recherche (PFORE), le renforcement de la mobilité des étudiants et des enseignants-chercheurs ainsi que la mise en œuvre du Programme Régional pour la Formation Professionnelle (PRoFor) dans l'espace UEMOA. Le suivi de l'application des textes communautaires sera également renforcé.



Au titre de la santé et de la protection sociale, l'accent sera mis sur :

- (i) les initiatives concertées de renforcement des capacités des États membres en matière de prévention et de réponse aux épidémies, avec un accent particulier sur les risques sanitaires transfrontaliers et un co-financement des interventions par la Commission, les États membres et les Partenaires Techniques et Financiers intervenant dans ce domaine ;
- (ii) le renforcement des capacités des États en matière de réglementation pharmaceutique, notamment la dotation des États membres en dispositifs permettant de mettre à la disposition des populations des médicaments de qualité ;
- (iii) la recherche de financement pour la mise à niveau des Centres de soins spécialisés de haut niveau de l'espace UEMOA ;
- (iv) le financement sur ressources propres de l'Union des activités clés concourant au renforcement de la couverture du risque-maladie, après la suspension du financement de l'AFD.

Dans le domaine du Genre, la priorité sera accordée en 2023 à la poursuite de la mise en œuvre de réformes communautaires visant à améliorer le cadre d'intégration systémique de la dimension Genre dans les États membres et les Organes de l'Union, notamment l'adoption et l'implémentation du schéma type d'institutionnalisation du Genre dans les États membres.



Mise en œuvre du chantier « Paix et Sécurité de l'UEMOA »

En 2023, pour pérenniser les acquis dans le domaine de la paix et de la sécurité, la Commission veillera :

- à la mise en œuvre du projet d'informatisation et d'interconnexion des Postes de Police frontaliers dans l'espace UEMOA ;
- à la création des cadres de coopération transfrontalière ;
- au renforcement des capacités des Centres nationaux d'alerte précoce et de réponse des États membres de l'UEMOA ;
- à l'élaboration d'une plateforme électronique du Mécanisme de Veille et d'Alerte Précoce (MeVap) ;
- au renforcement de la lutte contre le terrorisme et la criminalité transnationale organisée ;
- à l'élaboration et la mise en œuvre des stratégies de lutte contre le terrorisme et les criminalités transnationales organisées.



Actions de communication

Dans le domaine de la communication, en 2023, l'accent sera mis sur la visibilité des chantiers de l'UEMOA, notamment la poursuite de la vulgarisation du Cadre d'Actions Prioritaires (CAP 2025) au niveau des Organes de l'Union et dans les États membres.

Autres Organes de l'Union

La Cour de Justice tiendra, sur le plan judiciaire, des audiences ordinaires pour juger les affaires pendantes et des audiences extraordinaires, notamment sa rentrée solennelle.

Sur le plan extrajudiciaire, l'accent sera mis sur la vulgarisation du droit et de la justice communautaire ainsi que sur le renforcement de ses capacités institutionnelles.

La Cour des Comptes assurera les contrôles sur la régularité et l'efficacité de l'utilisation des ressources de l'Union et du Conseil Régional de l'Épargne Publique et des Marchés Financiers (CREPMF). Elle envisage la modernisation des pratiques d'évaluation et de contrôle des finances publiques et le renforcement des capacités institutionnelles des Cours des Comptes nationales.

Le Comité Interparlementaire (CIP) coordonnera le fonctionnement de ses instances et tiendra des sessions parlementaires.

La Chambre Consulaire Régionale (CCR) tiendra ses instances et engagera les concertations et des actions bénéfiques pour le secteur privé de l'UEMOA. En effet, le plan d'actions 2023 de la CCR s'inscrit dans la même dynamique que celle de l'année 2022 avec une forte augmentation

des activités, dont la mise en œuvre nécessitera une large implication de ses membres.

Le plan d'actions 2023 permettra d'amplifier les avancées enregistrées mais surtout de faire de la CCR-UEMOA, un partenaire stratégique de la Commission et un acteur clé de promotion et du développement d'un secteur privé communautaire intégré, résilient et porteur de croissance inclusive et durable.

Pour accompagner cette dynamique, il est prévu durant l'année 2023 : (i) le renforcement des capacités du personnel de l'équipe technique et des membres élus de l'Institution et ; (ii) le déploiement de nouvelles activités à fort impact sur la compétitivité des entreprises de l'Union.

Le Conseil des Collectivités Territoriales (CCT) poursuivra la mise en œuvre de deux programmes régionaux sur la Coopération transfrontalière et la décentralisation financière au profit des Collectivités Territoriales.

Le Conseil du Travail et du Dialogue Social (CTDS) poursuivra ses activités statutaires de formulation d'avis, de consolidation du dialogue social dans les États membres et de développement de relations avec ses partenaires.

Conclusion

Dans le cadre de l'approfondissement du processus d'intégration régionale, la mise en œuvre des chantiers communautaires a été poursuivie en 2022. Les Organes de l'Union ont affiché leur volonté d'œuvrer pour l'atteinte des objectifs prévus par le Traité révisé et conformément aux orientations de la Conférence des Chefs d'État et de Gouvernement.

Les réalisations enregistrées au cours de l'année 2022 sont, entre autres, pour la Commission, les résultats issus de la mise en œuvre du Cadre d'Actions Prioritaires (CAP 2025). Lesdits résultats permettent de renforcer les acquis pour l'approfondissement des bases de l'intégration économique, l'amélioration de l'efficacité des interventions sectorielles et la consolidation de la gouvernance institutionnelle.

Les performances de l'Union en 2022 sont maintenues par rapport à 2021 avec un taux d'exécution financière des Organes de l'Union estimé à 86,35%² en 2022 contre 86,81% réalisé en 2021 et un taux d'exécution physique de 88,76% en 2022 contre 87,87% en 2021.

Ces acquis ont été obtenus dans un contexte caractérisé par des performances économiques favorables dans l'Union. Le taux de croissance de l'Union serait de 5,8% en 2022, après 6,1% en 2021 sous l'impulsion de l'ensemble des secteurs d'activité.

En ce qui concerne les perspectives, l'année 2023 sera marquée essentiellement par la poursuite par la Commission, de la mise en œuvre des actions prioritaires définies dans le Cadre d'Actions Prioritaires (CAP 2025) avec l'hypothèse de la reprise économique mondiale, d'une meilleure maîtrise de la pandémie de COVID-19, et de meilleures conditions climatiques.

Pour 2023, l'activité économique au sein de l'Union poursuivrait son dynamisme avec un taux de croissance de 7,2% après 5,8% enregistré en 2022. Le taux d'inflation annuel moyen de l'Union en 2023 serait d'environ 5,5% après 7,5% enregistré en 2022.

Toutefois, les perspectives de 2023 restent fragilisées par l'incertitude liée (i) à la durée de la crise russo-ukrainienne et son impact sur la hausse des prix de certains produits de première nécessité, (ii) à la persistance de la crise sécuritaire dans la zone du Sahel et son extension vers d'autres États, et (iii) la résurgence de la COVID-19.

De fortes synergies seront développées entre les Organes et les institutions de l'Union en vue d'accorder une attention particulière aux actions à forte valeur ajoutée communautaires permettant de réduire la vulnérabilité des populations de l'Union face aux crises actuelles.

² 86,35% est le taux d'exécution financière estimé (projeté) au 31/12/2022. Le taux réel sera déterminé après l'élaboration du Compte Administratif de l'Union au titre de l'année 2022.

Annexes

Tableau récapitulatif de la mise en œuvre des réformes par domaine et par État membre au titre de l'année 2022

	DOMAINES/ SOUS- DOMAINES	BÉNIN	BURKINA FASO	CÔTE D'IVOIRE	GUINÉE- BISSAU	MALI ³	NIGER	SÉNÉ- GAL	TOGO	UNION 2022	UNION 2021	Écart 2022/ 2021
	Taux moyen de mise en œuvre des textes	69,83	83,16	86,85	49,66	86,41	76,46	74,45	75,88	75,34	77,48	-2,14
I	Gouvernance économique et convergence (25 textes)	85,39	94,82	94,58	71,23	82,10	82,54	86,03	94,80	86,43	83,86	2,57
1.1	Passation de marchés publics (8 textes)	87,50	100,00	87,50	58,90	100,00	100,00	86,25	100,00	90,02	88,85	1,17
1.2	Lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (lbc/ft) (1 texte)	90,00	100,00	100,00	90,00	70,00	75,00	85,00	100,00	88,75	86,25	2,50
1.3	Harmonisation du cadre juridique, comptable et statistique des finances publiques (8 textes)	75,68	87,84	85,83	29,75	83,14	73,93	68,88	87,75	74,10	71,86	2,24
1.4	Structures nationales du SYSCOA (4 textes)	77,50	90,00	100,00	90,00	65,00	72,50	90,00	90,00	84,38	78,91	5,47
1.5	Surveillance multilatérale (4 textes)	96,25	96,25	99,58	87,50	92,35	91,25	100,00	96,25	94,93	93,42	1,51
II	Marché commun (43 textes)	70,76	83,27	79,00	52,30	86,93	82,10	67,84	67,20	73,67	72,35	1,32
2.1	Fiscalité intérieure (15 textes)	97,00	78,00	85,67	59,00	73,00	94	90,67	81,33	82,33	76,75	5,58
2.2	Union douanière (11 textes)	90,00	100,00	90,45	70,00	100,00	96,50	99,09	99,09	93,14	94,78	-1,64
2.3	Concurrence (2 textes)	13,75	50,00	65,00	0,00	85,00	50,00	0,00	0,00	32,97	32,03	0,94
2.4	Régime préférentiel communautaire (6 textes)	97,50	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	99,69	100,00	-0,31
2.5	Liberté de circulation (9 textes)	55,56	88,33	53,89	32,50	76,7	70,00	49,44	55,56	60,24	58,18	2,06

3 Les données du Mali sont celles de 2021

	DOMAINES/ SOUS- DOMAINES	BÉNIN	BURKINA FASO	CÔTE D'IVOIRE	GUINÉE- BISSAU	MALI ³	NIGER	SÉNÉ- GAL	TOGO	UNION 2022	UNION 2021	Écart 2022/ 2021
III	Réformes sectorielles (59 textes)	53,34	71,40	86,98	25,45	90,19	64,75	69,49	65,64	65,91	76,22	-10,31
3.1	Transports et facilitation de transports (25 textes)	42,42	89,43	81,28	56,40	81,20	81,96	93,00	82,20	75,99	79,42	-3,43
3.2	Télécommuni- cations (7 textes)	100,00	99,29	97,86	53,57	100,00	97,14	96,43	93,93	92,28	91,61	0,67
3.3	Agriculture, environnement et mines (6 textes)	90,17	95,00	88,50	39,17	93,08	88,33	87,92	88,17	83,79	80,94	2,85
3.4	Développement humain et social (10 textes)	60,75	72,00	89,00	24,00	91,67	77,00	64,83	60,00	67,41	69,77	-2,36
3.5	Culture et tourisme (7 textes)	29	54	85	0		32	94,29	64	51,02		51,02
3.6	Artisanat et qualité (2 textes)	51,50	70,50	72,50	5,00	85,00	77,00	50,00	71,00	60,31	59,38	0,93
3.7	Énergie (2 textes)	0,00	20,00	95,00	0,00		0,00	0,00	0,00	16,43		16,43

Source : Commission UEMOA-Revue annuelle édition 2022



**COMMISSION DE L'UNION ÉCONOMIQUE
ET MONÉTAIRE OUEST AFRICAINE**

380, Avenue du Professeur Joseph KI-ZERBO
01 BP 543 Ouagadougou 01 - Burkina Faso

Tél. : +226 25 31 88 73 à 76

E-mail : commission@uemoa.int

Site web : <http://www.uemoa.int>

-  <https://www.facebook.com/UEMOAOfficielle/>
-  https://twitter.com/UEMOA_officiel
-  <https://www.youtube.com/c/UEMOAOfficiel>